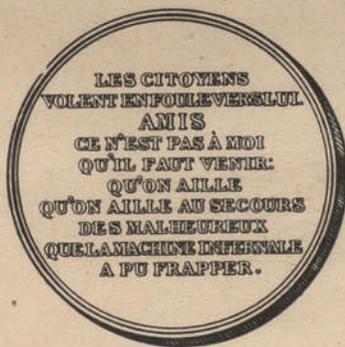


HISTOIRES DE FRANCE

# LES DERNIERS TERRORISTES

PAR

G. LENOTRE



LIBRAIRIE DE PARIS  
FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

56, rue Jacob, vi<sup>e</sup>

File C 10

DANS LA MÊME COLLECTION.

- La fin tragique du Prince impérial*, par Armand PRAVIEL.  
*La folle vie de la Reine Margot*, par Paul RIVAL.  
*Les auberges romantiques* par Marie-Louise PAILLERON.  
*Description des passages de Dominique Fleuret*, par Fernand FLEURET.  
*La belle aventure de Robert de Flers*, par Emmanuel CHAUMIÉ.  
 Préface de Jean GIRAUDOUX.  
*Monsieur de Montespan*, par Jacques ESTARVIELLE.  
*Avec Lafayette chez les Iroquois*, par le vicomte de MONTBAS.  
*Les Trois Glorieuses*, par Georges GIRARD.  
*Les quatre sergents de la Rochelle*, par J. LUCAS-DUBRETON.  
*Chronique de l'Académie Goncourt*, par Léon DEFFOUX.  
*Charles Sepher*, suisse de Saint-Eustache et général de division,  
 par Armand LE CORBEILLER. Préface de G. LENOTRE.  
*La Fronde à Paris, premières et dernières journées*, par Henri COURTEAULT.  
*L'attentat de Fieschi*, par Robert BURNAND.  
*Mémoires de la chanoinesse de Franclieu*, publiés par Jean MARCHAND.  
*La reine Aliénor, duchesse d'Aquitaine*, par Félix V. MAGNE.

SOUS-PRESSE

*Cartouche et Mandrin*, par Fernand FLEURET.

LES DERNIERS  
TERRORISTES



## OUVRAGES DE G. LENOTRE

(Grand prix de l'Académie française, 1924.)

### A la Librairie Perrin :

- La Guillotine pendant la Révolution* (19<sup>e</sup> édition).  
*Le vrai chevalier de Maison-Rouge* (30<sup>e</sup> édition).  
*Le baron de Batz* (29<sup>e</sup> édition).  
*Paris révolutionnaire* (48<sup>e</sup> édition).  
*Vieilles maisons, Vieux papiers*. Cinq séries (88<sup>e</sup> édition).  
*Bleus, Blancs et Rouges* (24<sup>e</sup> édition).  
*La Captivité et la mort de Marie-Antoinette* (45<sup>e</sup> édition).  
*Le marquis de la Rouerie et la Conjuratation bretonne* (30<sup>e</sup> édition).  
*Tournebut, la Chouannerie normande au temps de l'Empire, 1804-1809*  
(29<sup>e</sup> édition).  
*Le drame de Varennes, juin 1791* (50<sup>e</sup> édition).  
*L'affaire Perlet* (19<sup>e</sup> édition).  
*Le roi Louis XVII et l'énigme du Temple* (29<sup>e</sup> édition).  
*La Mirlitantouille* (19<sup>e</sup> édition).  
*Robespierre et la Mère de Dieu* (19<sup>e</sup> édition).  
*Le jardin de Picpus* (19<sup>e</sup> édition).  
*Les fils de Philippe-Égalité pendant la Terreur, 1790-1796* (25<sup>e</sup> édition).  
*La fille de Louis XVI, 1794-1799* (35<sup>e</sup> édition).  
*Le Tribunal révolutionnaire, 1793-1795* (38<sup>e</sup> édition).  
*Les noyades de Nantes, 1793* (33<sup>e</sup> édition).  
*La Femme sans nom* (19<sup>e</sup> édition).  
*Prussiens d'hier et de toujours*. Deux séries (13<sup>e</sup> édition).  
*Gens de Vieille France* (18<sup>e</sup> édition).  
*Martin le Visionnaire, 1816-1834* (13<sup>e</sup> édition).  
*Babet l'empoisonneuse... ou l'empoisonnée* (19<sup>e</sup> édition).  
*L'impénétrable secret du sourd-muet mort et vivant* (13<sup>e</sup> édition).  
*La compagnie de Jéhu* (10<sup>e</sup> édition).

### A la Librairie Hachette :

- Monsieur de Charette, le roi de Vendée* (15<sup>e</sup> édition).  
*La proscription des Cirondins* (10<sup>e</sup> édition).

### Chez Bernard Grasset :

- Georges Cadoudal* (25<sup>e</sup> édition).

### A la Librairie Dent :

- Contes de Noël* (25<sup>e</sup> édition).  
*Histoires étranges qui sont arrivées* (20<sup>e</sup> édition).

### A la Librairie Calmann-Lévy :

- Le Château de Rambouillet* (22<sup>e</sup> édition).



LA MACHINE INFERNALE, ATTENTAT DU 3 NIVÔSE AN IX.  
D'après une eau-forte extraite du roman *Hilaire et Bertille*.  
(Collection de Vinek.)

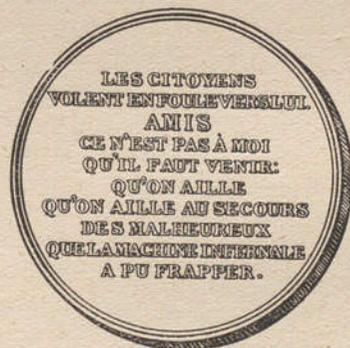
F18C10  
②

HISTOIRES DE FRANCE

# LES DERNIERS TERRORISTES

PAR

G. LENOTRE



LIBRAIRIE DE PARIS  
FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
56, rue Jacob, vi<sup>o</sup>

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE  
CENT EXEMPLAIRES SUR PAPIER  
PUR CHIFFON DE MONTGOLFIER  
FRÈRES NUMÉROTÉS DE 1 A 100.

Copyright 1932 by Firmin-Didot et C<sup>ie</sup>, Paris.  
Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction  
réservés pour tous pays.

A MARC VARENNE

*en témoignage  
d'une vieille et fidèle amitié.*

G. L.

I.

LA MACHINE INFERNALE.

L'AFFAIRE DU 3 NIVÔSE.

*Huit heures et demie. — Une explosion considérable vient de se faire entendre. On rapporte que c'est près du Théâtre du Vaudeville que le coup a eu lieu... Nous venons d'appeler beaucoup d'officiers de paix et de commissaires de police. Nous faisons prendre des renseignements. J'ai écrit à l'Etat-major. — BERTRAND<sup>1</sup>.*

Ce bref avis, écrit en hâte, sans date, est du 3 nivôse de l'an IX de la République, 24 décembre 1800.

L'homme qui l'a signé était l'un des principaux fonctionnaires de la préfecture de Police, alors établie au Palais de Justice, dans l'ancien hôtel des Premiers Présidents du Parlement de Paris. A lire ces lignes griffonnées dans l'émotion, au moment même où le fracas d'une formidable détonation vient de secouer tout le centre de Paris, on croirait voir le rideau se lever sur le début d'un drame dont on sent que les répercussions seront lointaines et terribles.

C'était, en effet, près du Vaudeville que « le coup » avait éclaté : ce théâtre était rue de Malte — ci-devant

1. Arch. de la préfecture de Police. Affaire du 3 nivôse.

de Chartres — l'une des artères étroites et populeuses du vieux quartier qui séparait la place du Palais-Royal de celle du Carrousel. Pour qui, venant des Tuileries, voulait gagner le boulevard, il fallait s'engager dans la rue Saint-Nicaise, tourner à droite dans la rue de Malte, puis à gauche dans la rue Marceau — ci-devant de Rohan — qui, longue environ de cent-vingt mètres, débouchait rue Saint-Honoré en face de la rue de Richelieu. Ce soir-là, le Premier Consul suivit cet itinéraire pour se rendre à l'Opéra, situé alors à l'emplacement actuel du square Louvois; sa voiture était escortée d'un piquet de grenadiers à cheval. A l'entrée de la rue Saint-Nicaise, fort étroite, ce cortège fut arrêté par une petite charrette placée en travers de la chaussée; elle était attelée d'un vieux cheval que gardait une fillette; un fiacre venant de la rue Saint-Honoré compliquait l'encombrement. Les cavaliers foncent, sabre au poing, dégageant le passage et le carrosse du Consul tourne sans accroc dans la rue de Malte, puis aussitôt, et à toute allure, dans la rue Marceau. Comme il atteint la rue Saint-Honoré, un épouvantable éclair déchire la nuit brumeuse, en même temps que craque une assourdissante décharge, grossie du vacarme de toutes les vitres du quartier éclatant à la fois, d'une pluie de tuiles, de balcons, de persiennes, de corniches arrachés. Par le fouettement de la commotion, l'escorte du Consul est clouée sur place, sa voiture a oscillé; les glaces en sont brisées; les « cavaliers ont été soulevés de leur selle »; l'un d'eux est tombé de cheval. Bonaparte s'informe s'il y a quelque blessé; sur la réponse négative : « A l'Opéra », dit-il; et le cortège à la débânde s'éloigne par la rue de Richelieu.

A l'entrée de la rue Saint-Nicaise, devant le *Café*

*d'Apollon* qui fait l'angle de la rue de Malte, une cohue atterrée s'entasse : là était « la machine infernale » — tel est le mot tout de suite adopté. Les deux côtés de la rue, « repoussés par la force du coup », apparaissent noirs de poudre; les bornes de pierre sont déracinées; un mur de vingt-cinq pieds est renversé et ses moellons, tourbillonnant comme feuilles au vent, ont été projetés au loin. Le premier étage du *Café d'Apollon* s'est écroulé sur le rez-de-chaussée; le château des Tuileries, à trois cents pas de là, n'a plus une vitre, et le plus terrible est ce que, à la lueur des falots qui circulent, on aperçoit gisant sur le pavé : de la charrette qui obstruait le passage, il ne reste rien; on retrouvera la jante d'une de ses roues sur le toit d'une maison voisine; du cheval tout est anéanti, sauf la tête et le poitrail encore garni de son collier; quant à la fillette qui, fouet en main, le gardait, elle n'est plus que lambeaux nus et informes : à peine distingue-t-on la tête dont toute la peau est arrachée; au jour on ramassera l'un de ses bras parmi les débris du mur écroulé, l'autre « sur la corniche de la maison d'en face ». A peine ose-t-on bouger car on trébuche contre des cadavres et des blessés. La rue Saint-Nicaise, fort passante à l'ordinaire était, ce soir-là, particulièrement animée car c'est « la nuit de Noël », la nuit du réveillon, le dernier du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au *Café d'Apollon* les consommateurs étaient nombreux; le plafond leur est tombé sur la tête; chez le marchand de vin qui lui fait vis-à-vis et dans le *Café du Carrousel*, à l'angle de la place, même jusqu'au fond de la rue de Malte, il y a des morts, des éclopés qui se traînent en geignant, des gens subitement aveugles et qui hurlent. La foule grossit continuellement, la foule tumultueuse des grandes ca-

tastrophes, commentant l'horrible attentat; il y a des femmes qui pleurent, appelant leurs hommes, des gens qui s'indignent, des badauds médusés, des pompiers s'activant à improviser des civières, de nombreux policiers questionnant, quêtant des indices, et, parmi cette affluence, une grande coquette dont la robe à paniers balaie le pavé rouge, et un pimpant seigneur de la cour de Louis XV, en habit pailleté — artistes du Vaudeville tout proche dont la salle s'est vidée à la secousse de l'explosion.

De l'avis unanime, c'est un coup des jacobins, des anarchistes, « ces implacables ennemis de l'ordre », qui regrettent la guillotine de Robespierre et ne rêvent que bouleversement : on ne peut s'y tromper, ce sont eux les coupables; n'a-t-on pas arrêté, il y a moins d'un mois, l'un de ces misérables, nommé Chevalier, et découvert chez lui, rue des Blancs-Manteaux, un baril, enduit de résine, bourré de poudre, de pétards, et tout hérissé d'étoiles de fer et de crochets destinés à déchirer les chairs et à produire des blessures inguérissables? Un fusil sans crosse, adapté à ce baril, devait enflammer la poudre au moment voulu, et une petite charrette de porteur d'eau, affût de cette bombarde meurtrière, formerait embarras et retarderait au passage la voiture qu'on se proposait d'attaquer. Les assassins de la rue Saint-Nicaise n'ont donc rien inventé; ils se sont simplement approprié l'idée de Chevalier. Celui-ci est en prison et son procès s'instruit; mais il a un frère « artificier » comme lui et des complices recherchés qui tous ont figuré « parmi ce que la démagogie compte de plus impur et de plus dégoûtant <sup>2</sup> ».

2. AULARD, *Consulat*, I, 791.

Les têtes se montent à l'évidence de la culpabilité des factieux auxquels la France, depuis dix ans, doit tous ses malheurs : la vue des cadavres et des blessés que, à la lueur des torches, on emporte vers les hôpitaux, l'aspect de ruine des maisons disloquées, avivent les colères et, cette nuit-là, non plus que les jours suivants, les observateurs de l'esprit public n'eurent à consigner dans leurs rapports que les cris de malédiction et les souhaits de représailles du peuple de Paris contre les incorrigibles perturbateurs du repos public.

A l'Opéra, Bonaparte, impassible, avait pris place dans sa loge aux acclamations de l'assistance. On donnait, ce soir-là, la première audition de l'oratorio de Haydn, *la Création du monde*; mais, malgré la nouveauté et la beauté de l'œuvre, à mesure que se chuchotaient dans la salle les détails de l'événement, l'attention du public se détournait du spectacle qu'on abrégéa : le Consul resta jusqu'au baisser du rideau et, très calme d'apparence, il regagna les Tuileries. Il paraît bien improbable que sa voiture repassât au retour par la rue Saint-Nicaise; pourtant, à moins d'un long détour par la rue Saint-Honoré, la Concorde et les quais, c'était le seul chemin par lequel on pouvait, de l'Opéra de la rue de Richelieu, se rendre directement au Château; il est singulier qu'aucune relation ne fasse allusion à l'ovation dont la foule qui, d'instant en instant, se pressait plus dense sur le lieu de l'attentat et dans les rues avoisinantes, dut saluer le héros miraculeusement échappé à la mort. Déjà une autre foule, toute de courtisans, — généraux, ministres, conseillers d'Etat, — l'attendait pour le congratuler dans le grand salon du rez-de-chaussée des Tuileries. Il entra et, tout de suite, l'exaspération qu'il avait jusqu'alors

réprimée, s'épancha, impétueuse. De cette voix qui impressionnait les plus braves : « Voilà l'œuvre des jacobins, dit-il; ils ont voulu m'assassiner!... Ce sont des septembriseurs, des scélérats couverts de boue, qui sont en révolte ouverte, en conspiration permanente, en bataillon serré contre tous les gouvernements... Ce sont les buveurs de sang de septembre, les assassins de Versailles, les brigands du 31 mai, les conspirateurs de prairial, les auteurs de tous les crimes... Si on ne peut les enchaîner, il faut qu'on les écrase. Il faut purger la France de cette lie dégoûtante. Point de pitié pour de tels scélérats... »

Fouché, le ministre de la Police, l'homme que rien ne démontait, écoutait, imperturbable ce réquisitoire qui s'adressait particulièrement à lui, le sanguinaire proconsul de Lyon, l'ex-cajoleur des terroristes : certains le soupçonnaient de les ménager encore; d'autres l'accusaient formellement de les protéger. Lui, convaincu que les auteurs de l'attentat n'étaient point les jacobins mais les chouans, tandis que Bonaparte le foudroyait du regard, il affectait une indifférence, voire une inattention si parfaitement jouée, il y avait, dans son silence même, tant de dénégation narquoise, tant d'apathie sur son visage blafard, que la colère du Consul redoubla : « On ne me fera pas prendre le change; je sais à quoi m'en tenir... Je ne me repose pas sur votre police; je fais ma police moi-même et je veille jusqu'à deux heures du matin<sup>3</sup>... » Fouché, sans mot dire, empocha cette apostrophe et ses réticences parurent, sous cet ouragan, tellement suspectes que — Pasquier le

3. *Mémoires de Bourrienne*, édition Garnier, II, 363-364.

note dans ses *Mémoires* — Talleyrand conseilla au Premier Consul de faire arrêter et fusiller dans les vingt-quatre heures son ministre de la Police<sup>4</sup>.

Dès le lendemain, 4 nivôse, le Conseil d'Etat eut à examiner les moyens de satisfaire la vindicte publique. Les auteurs et provocateurs de l'attentat seraient-ils livrés à un tribunal spécial? Le 5, Bonaparte parut au Conseil et prit la parole : « L'action d'un tribunal serait trop lente : il faut une vengeance plus prompte : fusiller autant de coupables qu'il y a de victimes, — dix ou douze, — en déporter deux cents et profiter de cette circonstance pour en purger la République. » Il reprit son thème de l'avant-veille : « Cet attentat est l'ouvrage d'une bande de scélérats... qu'on retrouve dans tous les crimes de la Révolution... Un grand exemple est nécessaire... Il sera impossible de rallier les hésitants à la République tant qu'elle sera menacée par deux cents loups enragés qui n'attendent que le moment de se jeter sur leur proie<sup>5</sup>. »

Mais il était là en présence de juristes auxquels la violence répugnait : déporter ou fusiller, par mesure de salut public, non des coupables reconnus, mais des hommes pris au hasard parmi les vétérans de la Révolution, apparaissait à ces légistes une inquiétante dérogation à la jurisprudence établie. D'ailleurs, « l'attitude de Fouché commençait à jeter des doutes sur les véritables auteurs de l'attentat ». Un conseiller, osant insinuer que « les nobles et les prêtres pourraient bien avoir

4. *Mémoires du Chancelier Pasquier*, I, 154.

5. THIBAUDEAU, *Le Consulat et l'Empire*, II, 41 et s.

trempe dans le crime », fut vertement rabroué par le Consul qui ne démordait pas des « septembriseurs ». La discussion traîna jusqu'au 10 nivôse; le 11, Bonaparte la trancha en communiquant le rapport « d'un agent en qui il avait toute confiance », appuyé par le préfet et le ministre de la Police, « sur cent vingt coquins qui troublaient la tranquillité publique ». On ne leur attribuait pas formellement l'explosion de la rue Saint-Nicaise, mais comme ils constituaient, pour l'ordre, un danger permanent, on concluait à l'urgence d'en débarrasser la République. Quelques scrupuleux conseillers élevèrent des objections; mais le Premier Consul, tout en cédant sur la culpabilité, soutint son opinion en quelques phrases décisives dont plusieurs sont remarquables : « La chouannerie et l'émigration, dit-il, sont des maladies de peau; le terrorisme est une maladie interne. » — « Certes, on ne peut, sans preuve, imputer l'attentat à ces individus; mais on les déportera pour les massacres du 2 septembre, le 31 mai, la conspiration Babeuf et tout ce qui s'est fait depuis. La mesure doit être prise, indépendamment de l'événement du 3 nivôse; il n'en est que l'occasion. »

L'obstination de Bonaparte se justifie : depuis trois mois on avait découvert trois complots contre sa vie : celui de Ceracchi, Aréna et Topino-Lebrun qui projetaient de le poignarder au sortir de sa loge à l'Opéra; — celui de Metge, auteur et propagateur d'appels quotidiens à l'assassinat; — celui de Chevalier, inventeur de l'engin explosif qui avait servi de modèle aux criminels du 3 nivôse. Tous ces hommes étaient sous les verroux; tous appartenaient à cette tourbe de robespierristes ou de babouvistes retardataires qui appelaient de tous leurs

vœux le retour de la Terreur. Quoi d'étonnant que le Consul, instruit par cette expérience personnelle, eût imputé à la même clique un quatrième attentat portant si manifestement la même marque ? Bourrienne, qui suivit l'affaire de près, remarquait avec justesse : « S'il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches, il était bien excusable d'attribuer aux jacobins un crime de plus<sup>6</sup>. »

Le Conseil d'Etat céda et s'en remit au Sénat du soin de promulguer dans les formes les intentions du maître; c'est ainsi que prit naissance le sénatus-consulte du 14 nivôse qui mettait « en surveillance spéciale hors du territoire de la République » cent trente citoyens connus pour leurs excès ou leurs opinions révolutionnaires.

Dès la soirée tragique, tous les policiers de Paris ont été alertés et se sont mis en chasse. Outre les officiers de paix, les commissaires de police, l'armée que commande Fouché comporte un grand nombre d'agents secrets, informateurs, dénonciateurs, « observateurs de l'esprit public », ou vulgaires mouchards. Il y a de tout dans ce monde louche et anonyme : anciens porteurs d'ordre de la Sûreté générale, aventuriers qui furent *Tape-dur* de Maillard ou espions de Comités révolutionnaires, gens tarés, mais précieux qui, pour l'avoir fréquenté, connaissent tout le personnel des Jacobinières de l'an II. Il y a des marchands de vins, habiles à faire parler le client, des perruquiers ruinés, des valets sans place et de réputation à n'en plus trouver aucune, même un ancien conventionnel et des gardes du corps de Louis XVI, des chouans renégats et sans autre gagne-

6. *Mémoires de Bourrienne*, II, 363.

pain que ce métier douteux, des terroristes provinciaux qui, « brûlés » et honnis dans leur pays, ont cherché refuge à Paris; des « moutons » de Saint-Lazare, de la Force et du Luxembourg au temps des grandes fournées de Fouquier-Tinville, déclassés, prêts à tout et disposés à servir le gouvernement du Consul avec autant d'ardeur qu'ils ont servi celui de Robespierre ou du roi. Cette meute, lâchée sur Paris, y chasse à coup sûr, sans crainte d'être mise en défaut, car la ville est bien différente, en ces premiers jours du XIX<sup>e</sup> siècle, de ce qu'elle sera cent ans plus tard : rien de ces grands immeubles modernes que l'on peut habiter durant vingt ans sans apprendre le nom de son voisin d'étage; rien non plus de cette circulation intense qui mêle en un tourbillon incessant les gens de tous les quartiers. Le Paris de l'an IX est encore la vieille ville compacte et tassée que les démolisseurs n'ont pas entamée : les quartiers peuplés sont des labyrinthes de rues tortueuses aux étroites et hautes maisons n'ayant, à chaque étage, qu'une ou deux fenêtres de façade, d'impasses anfractueuses, de passages obscurs et boueux rampant à travers tout un îlot. Dans ces taudis dont beaucoup, rapetassés et surélevés, datent du moyen âge, s'entasse une population sédentaire : l'hiver on se caleutre; aux beaux jours on s'installe dans la rue; jamais on ne s'éloigne. Où irait-on? Pas un jardin public, pas de moyen de transport pour gagner la campagne. On vit donc dans une promiscuité constante et chacun connaît l'histoire de tous les habitants du quartier : il n'y a qu'à questionner et on en apprend long.

Deux heures après l'explosion, les limiers de Fouché notaient les propos les plus insignifiants qui, sous leur

plume, prenaient la valeur d'indices graves : « Un inconnu, quelques moments avant l'éclatement de l'engin, a dit, dans un cabaret de la rue Saint-Nicaise : *Nous allons un peu respirer ces jours-ci; nous allons faire nos farces.* Il a paru rechercher un particulier qui n'était pas dans ce cabaret. » — « Lorsque le Premier Consul est parti des Tuileries, deux ou trois individus, placés au coin de la rue Saint-Nicaise, ont dit, en parlant de ses gardes : *les voilà qui montent à cheval*; ce pouvait être un signal convenu. » — « Une tailleuse a vu trois hommes courir avec la plus grande vitesse au moment où Bonaparte est monté dans sa voiture; elle sera interrogée. » Il est probable que nul, au ministère de la Police ni à la Préfecture, ne prêtait attention à ces niaiseries : elles montrent cependant combien, en pareille circonstance, les policiers ont à cœur de se faire valoir, dussent leurs habiletés occasionner de désastreuses tribulations aux gens les plus innocents. Par chance, tous ces rapports nous ont été conservés et si, pour la majorité ils ne sont pas en corrélation directe avec l'attentat, ils n'en sont pas moins très précieux par ce qu'ils nous dévoilent de certains survivants des journées révolutionnaires. L'un de ces mouchards, furetant par la ville, apprit des commères de la rue Saint-Jacques que la veuve de Marat, logée avec sa sœur dans le quartier, avait, dans la soirée du 3 nivôse, reçu chez elle un certain nombre d'invités, « à preuve que, pour cette bombance, sa table était garnie de trois lumières <sup>7</sup> ». Le policier se fit indiquer la maison et monta chez la veuve Marat : il trouva, dans un logis misérable, une pauvre, jeune encore, — trente-six

7. Arch. de la préfecture de Police. Affaire du 3 nivôse.

ans, — « aux cheveux bruns, au nez aquilin ». Elle déclaré que, dans la journée du 3, « elle a savonné jusqu'à neuf heures du soir; elle n'est sortie que pour acheter un litre de vin; elle a soupé avec sa sœur qui travaille en horlogerie; elles ne possèdent qu'une lampe et n'avaient point de compagnie, étant sans relations et ne voyant que le citoyen Ramu, horloger, rue de la Barillerie, qui les occupe à de petits ouvrages ». Elle est, d'ailleurs, « dans la détresse, ne possédant pour tout bien qu'une rente de cinq cent soixante francs sur l'Etat ». Ce petit tableau de solitude et de misère émeut comme l'évocation d'un revenant.

Un autre policier, conduit par des racontages de quartier vers la demeure d'un homme qu'on disait être l'un des tueurs de septembre 1792, apprit une chose effroyable : l'homme était planeur de son état et demeurait rue Basville, dans l'enceinte même du Palais de Justice, entre la cour Neuve et la cour Lamoignon. Dans la nuit du 2 au 3 septembre « il avait égorgé à la Conciergerie quatorze personnes et n'avait quitté que parce que son sabre s'était cassé ». Comme il rentrait chez lui, sa femme, alors sur le point d'être mère, fut tellement affectée de voir ses vêtements tout sanglants, que l'enfant qu'elle mit au monde portait sur le visage et sur les mains des taches de sang, « ce qui produisit à la mère une impression si forte qu'elle en mourut d'horreur ». Le policier constata que l'enfant vivait encore, marqué des stigmates indélébiles du crime paternel. En remuant la bourbe des bas-fonds révolutionnaires, les agents de Fouché y pêchaient ainsi de répugnantes épaves : il est question, dans ces rapports, d'un nourrisseur de bestiaux qui, lors des massacres de Bicêtre,

« travailla » durant deux jours à abattre des victimes : « jusqu'au septième, disait-il, cette besogne lui avait beaucoup coûté; mais, après, il n'y faisait pas plus d'attention qu'à des veaux<sup>8</sup> ».

Il se rencontrait çà et là des figures moins bestiales et plus pittoresques, telle, par exemple, celle de ce Georges Bugleau, fumiste, rue Froidmanteau, signalé comme ayant joué aux boules avec les têtes des vingt Girondins exécutés le 31 octobre 1793. Questionné sur ses antécédents il déclara que, fripier au début de sa carrière, il avait été plus tard maître d'armes, puis secrétaire du bâtonnier de l'ordre des avocats, Lefebvre de Dampierre, ensuite homme de confiance de Boisgelin, maître de la garde-robe du roi, emploi qu'il quitta pour celui de teneur de livres; il est maintenant ramoneur<sup>9</sup>... Commissaire civil en 1792, il s'était rendu à la prison de la Force pour sauver du massacre deux de ses amis; il y arriva au moment où l'on écharpait la Lamballe, ce qui, avouait-il, « le fit frémir d'horreur ».

Dans la nuit du 3 au 4 nivôse, on arrêta quatorze *exclusifs* : sous ce terme administratif étaient classés les anarchistes dangereux. Bien d'autres étaient recherchés : les dénonciations pleuvaient à la préfecture de Police : d'après l'une d'elles on avait vu, le 3, vers six heures et demie du soir, sur le boulevard neuf, « deux voitures arrêtées presque vis-à-vis Notre-Dame-des-Champs » : cinq individus y discutaient « d'une grande nouvelle attendue<sup>10</sup> ». A neuf heures ces hommes

8. Arch. de la préfecture de Police. Affaire du 3 nivôse, Charles Després.

9. *Idem*, cartons 76 à 167.

10. AULARD, *Consulat*. Rapport de la préfecture de Police, 3 nivôse an IX, II, 84.

étaient remontés en voiture et avaient disparu. On parvint à en arrêter deux : Delabarre et Millière. Le premier était entrepreneur de serrurerie, rue de Sèvres, cabaretier, tenancier d'un bal public, éducateur de la jeunesse patriote et marchand de lait : il avait été, au 10 août 1792, membre de la Commune insurrectionnelle<sup>11</sup>; on trouva chez lui six fusils, une épée, trois sabres et trois pistolets<sup>12</sup>, arsenal dont il justifiait la présence en prétendant que, avec ses nombreuses occupations, il cumulait l'instruction militaire des enfants du quartier. François Millière, son voisin, rue du Cherche-Midi, était mercier lorsque les électeurs de la Croix-Rouge le nommèrent à la Commune<sup>13</sup>; en mission dans les départements de l'Ouest<sup>14</sup>, il avait fait partie de l'exécrable Commission Félix<sup>15</sup> qui, par centaines, guillotina, fusilla ou noya les prisonniers vendéens<sup>16</sup>. Ces exploits avaient valu à Millière d'être nommé, au retour, administrateur de la poudrerie de Grenelle; il était, en l'an IX, nourrisseur<sup>17</sup>.

Le 5, la police mit sous les verroux une vingtaine d'exclusifs, au nombre desquels Fougeon, Dussoussy dit Fainéant, le cordonnier Nicolas Paris et l'imprimeur Bertrand Guilhémat, tous désignés « démagogues forcenés<sup>18</sup> ». Guilhémat a été, au temps de la Terreur,

11. BRAESCH, *Commune du 10 août*, 250.

12. Arch. de la préfecture de Police, A/A. 273. — 274 pièce 89. — 281.

13. BRAESCH, *Commune du 10 août*, 259.

14. DANIGAN, *Les brigands démasqués*, 5, note.

15. CHASSIN, *Vendée patriote*, IV-211.

16. DESME DE CHAVIGNY, *Histoire de Saumur pendant la révolution*, 262 et note.

17. Arch. de la préfecture de Police, A/A 274, pièces 251-253.

18. Arch. de la préfecture de Police, A/A 273 pièces 453 à 455, et 274 pièce 181.

membre du Comité révolutionnaire de la section Marat, emprisonné après le 9 thermidor comme robespierriste, et a figuré dans l'émeute de prairial an III; c'est « un habitué des milieux anarchistes ». Fougeon, ancien perruquier, est concierge rue Cadet; un banquier de la rue Richer l'a entendu, quelques instants après l'explosion, dire : « Eh quoi! on manquera donc toujours ce coquin-là<sup>19</sup>! » Quant à Dussoussy, une dénonciation anonyme, postérieure à son arrestation, le signale comme ayant été l'un des noyeurs de Carrier : « il s'est vanté d'avoir porté, au bout de son fusil, en guise d'étendard, des enfants enfilés de sa baïonnette ». Quelques jours avant l'attentat de la rue Saint-Nicaise, il prédisait à une marchande du Pont-Neuf, que « Bonaparte n'avait plus dix jours dans le ventre<sup>20</sup> ».

Le 7, le nombre des emprisonnés se monte à soixante-quatorze<sup>21</sup> et la Préfecture, en publiant leurs noms, — de façon parfois incorrecte, — annonce que « beaucoup d'ordres sont décernés et s'exécutent au fur et à mesure; les recherches continuent jour et nuit ». Le lendemain, le chiffre s'est encore augmenté : il est de quatre-vingt-onze. Il sera environ de trois cents au total, non point tous suspects arrêtés, car plusieurs parvinrent à échapper aux policiers; quelques autres furent relâchés à peine pris, ayant prouvé qu'ils étaient victimes d'une erreur ou d'une similitude de noms. On voulait, en effet, Trapper fort et vite, quitte à ne point toujours frapper juste; mais le résultat qu'on cherchait fut atteint, car cette

19. Arch. de la préfecture de Police, A/A 273, pièces 369 et 274, pièces 158 à 161.

20. Arch. de la préfecture de Police, A/A 282, pièce 397.

21. AULARD, *Consulat*, II, 98 et s.

râfle provoqua dans les milieux anarchistes une terreur salutaire qui allait pour longtemps les réduire au plus profond silence.

#### LA TRAQUE AUX TERRORISTES.

Dans le premier désarroi, le préfet de police Dubois et son acolyte Bertrand frappèrent donc au hasard. Les dossiers contiennent un grand nombre de prescriptions dont le ton impératif décèle plus de perplexité que de méthode : « Le citoyen Limodin se transportera dans toutes les maisons environnant le lieu de l'explosion... Il constatera l'état de toutes les personnes qui auront été blessées et recevra d'elles, ainsi que de toutes autres, les déclarations. » Limodin était un policier expert à cuisiner les suspects et à leur tendre des traquenards. Il entreprit donc de visiter toutes les maisons de la rue Saint-Nicaise, de la rue de Malte et de la rue Marceau, gardées depuis la nuit de l'attentat par un cordon de troupes qui en écartait les badauds<sup>22</sup>. On supposait que le coupable, renversé et probablement blessé par l'éclatement de sa machine, n'avait pu se trainer bien loin et trouvait refuge chez quelque complice du quartier, dont tous les habitants étaient réputés en bloc sujets à caution, ainsi que l'indique cette autre note : « se borner en ce moment à savoir précisément où tous étaient hier, notamment à l'heure de l'événement; visiter les papiers, s'il s'en trouve et envoyer les individus à la Tour du Temple jusqu'à nouveaux renseignements<sup>23</sup> ». On soup-

22. Arch. de la préfecture de Police, A/A 274, pièces 235 et 275, pièce 407.

23. Arch. de la préfecture de Police, A/A 274, pièce 227.

çonnait les blessés, les morts, et aussi les gens qui n'avaient pas été atteints : « La femme Gauthier devra être interrogée si elle était chez elle au moment de l'explosion et comment il se fait qu'elle n'ait pas été blessée, quoique quelqu'un l'ait été grièvement chez elle<sup>24</sup>. »

Le résultat de ces perquisitions fut médiocre : Limodin n'arrêta qu'un tailleur de la rue Saint-Nicaise, Bertrand Lacombe, un agent d'affaires de la rue Marceau, nommé Jean-François Barbier, et un marchand de vins de la même rue, Jacques Taillefer, farouche septembriseur signalé à la police par une lettre non signée<sup>25</sup> : en apprenant l'arrestation de Taillefer, l'imbécile anonyme, s'excusant sur « un excès de zèle », réclama — toujours sans se nommer — la mise en liberté de l'homme qu'il avait dénoncé : « sans cela, écrivait-il, quelque découverte que je puisse faire à l'avenir, et qui intéresserait l'Etat, je m'imposerais le silence le plus absolu au lieu de vous en faire part<sup>26</sup> ». L'agent d'affaires, Barbier, vérificateur de la comptabilité des hôpitaux militaires, prouva, lui, que, le jour de l'explosion, il se trouvait à Amiens; mais d'anciens rapports de police le signalaient comme « agitateur, fréquentant les exclusifs »; son aversion pour Bonaparte avait pour origine une grande affection pour Pichegru, son compatriote et son camarade d'enfance. Barbier, arrêté cinq mois avant le 3 nivôse, avait été relaxé; cette fois, malgré son alibi, on le garda. Le tailleur Lacombe était de meilleure prise : ex-membre du comité révolutionnaire de la section des Tuileries,

24. Arch. de la préfecture de Police, A/A 274, pièce 227.

25. Arch. de la préfecture de Police, A/A 280, pièce 230.

26. Arch. de la préfecture de Police, A/A 273 (dossiers des déportés partis).

connu pour ses « espiègeries » terroristes, anarchiste avéré, dénonciateur et guillotineur<sup>27</sup>, Babeuf le tenait pour l'un des « patriotes purs et propres à régénérer » et l'avait inscrit sur ses listes avec cette flatteuse mention : « Lacombe, tailleur, rue Saint-Nicaise; sans beaucoup de moyens, mais bon à donner un grand coup de main<sup>28</sup>. »

Ces attestations de Babeuf, quoique datant de quatre années, furent certainement utilisées par le policier Limodin; elles le mirent sur la piste de « remueurs » impénitents et ses découvertes nous révèlent un monde bien mêlé et bien singulier : voici Bouin, ancien bonnetier, devenu commissaire civil puis juge de paix de sa section, en dernier lieu attaché au ministère de la Police d'où il avait été exclu au 19 brumaire. Les policiers fouillèrent inutilement son logement, au troisième étage d'une maison de la rue de la Vannerie; sa femme protestait qu'il était absent; mais la perquisition se poursuivit dans tout l'immeuble et on trouva Bouin, au premier étage, caché derrière le lit de sa propriétaire, la citoyenne Monier. Voici le menuisier François Dufour, pauvre homme chez qui, en floréal an IV, s'étaient invités à déjeuner, pour y tenir conseil, les complices de Babeuf, et qui fut arrêté avec eux au moment où il venait d'acheter une botte de radis pour les régaler. L'architecte Lefranc, ancien officier de canonnières dans l'armée révolutionnaire, était signalé dans les répertoires de Babeuf comme « propre à régénérer et possédant quelques talents ». De fait, lors du 10 août 1792, il avait participé au massacre

27. *Dictionnaire des jacobins vivants.*

28. Papiers saisis chez Babeuf, I, 29, II, 176.

des défenseurs du roi. Il certifiait qu'il n'avait jamais occupé de places dans la Révolution; mais son cas s'aggravait de sa présence, dans la soirée du 3 nivôse, au *Café du Thyrsé*, rue de Malte, très près de l'explosion, où il jouait au piquet avec des amis. L'éclatement de la machine infernale les avait « secoués sur leurs chaises » sans interrompre leur partie qui se prolongea jusqu'à minuit. Cette opiniâtreté à battre les cartes étonnait. Ce Lefranc était destiné à de terribles aventures, ainsi qu'on le verra par la suite de ce récit. Il retrouva en prison l'ex-adjutant général Massard, lui aussi anarchiste actif et complice de Babeuf qui lui destinait, dans le grand culbutis, la place de commandant l'Etat-major parisien, et l'ébéniste Moreau, signalé comme septembriseur, ce qui lui avait mérité, parmi les babouvistes, cette note élogieuse : « nerveux, propre à être employé ». Le cas de Nicolas Pâris est plus obscur : on l'avait entendu, la veille de l'explosion, dire, chez un marchand de vins de la rue Férou, que « le lendemain il y aurait un coup<sup>29</sup> »... C'était un cordonnier très pauvre, logé rue Neuve-Guillemain, non loin de Saint-Germain-des-Prés, où il passait pour s'être signalé, en septembre 1792, parmi les tueurs de l'Abbaye. Inculpé de ce fait, en l'an III, il avait été acquitté faute de preuves par le Tribunal criminel. Il semble bien que, en arrêtant ce pauvre hère, on se figura tenir l'ami de Danton, le Nicolas Pâris, dit *Fabricius*, naguère greffier de Fouquier-Tinville : les notes de police qualifient, en effet, ce cordonnier de « membre du Tribunal révolutionnaire, ayant figuré dans tous les complots », bien qu'il protestât n'avoir jamais occupé

29. Arch. de la préfecture de Police, A/A 276, pièce 145.

de places pendant la Révolution. Pâris-Fabricius, d'ailleurs, au dire des biographes, était mort avant l'avènement du Consulat.

Au nombre des anciens babouvistes incarcérés à l'occasion de la machine infernale, il faut citer encore Jean Rossignol, le compagnon bijoutier bombardé, pendant la Terreur, général en chef des armées de l'Ouest; Rossignol, « l'enfant chéri du Comité de Salut public », membre éphémère de la Commune insurrectionnelle, luron turbulent et emphatique; sollicité de participer au complot de Babeuf qui lui réservait le commandement supérieur des forces de l'intérieur, Rossignol répondit qu'il acceptait, à la seule condition « que les têtes tomberaient comme grêle et que les boyaux joncheraient le pavé »; — Vacret, ouvrier en bas, auquel, après le triomphe des Egaux était promis un siège à la Convention rétablie<sup>30</sup>; — Saint-Amant, tourneur en cuivre, acteur, entrepreneur de spectacles<sup>31</sup>, qui se vantait d'avoir, à Lyon, égorgé de sa main cent calottins<sup>32</sup>; — Vanheck, pactisant, on ne sait pourquoi, avec cette gueu-saille, et dont Babeuf, marquant son nom du signe des « solides », écrivait « qu'il serait d'un grand prix dans l'entreprise ». Riche propriétaire d'une maison considérable dans la rue Meslée, et disposant de vingt mille livres de rentes, Vanheck s'était en effet montré dans toutes les journées révolutionnaires : à l'émeute de germinal an III, il avait même, à la tête des affamés de sa section, envahi la salle de la Convention et présenté à l'assemblée tremblante les revendications des fau-

30. Pièces trouvées chez Babeuf, II, 195.

31. Pièces trouvées chez Babeuf, II, 118.

32. Arch. nationales, F7 6168, dossier 1690.

bourgs<sup>33</sup>; un secrétaire, chargé de composer les discours attisants que prodiguait aux prolétaires cet opulent anarchiste, colportait dans les cafés que son patron avait généreusement payé deux cents francs le cheval et la charrette au moyen desquels on avait conduit rue Saint-Nicaise l'engin meurtrier<sup>34</sup>; — Charles Sonnois, enfin, gardien porte-clef à la prison de la Force<sup>35</sup> et noté comme septembriseur<sup>36</sup>, apparaît surtout comme aimant à célébrer, par de copieuses libations, les perturbations politiques; il donne l'emploi de sa journée du 4 nivôse, lendemain de l'explosion, et conte comment, après avoir « bu un coup », il va, rue Saint-Nicaise, avec un ami, pour contempler les dégâts causés par la machine infernale; ils ne peuvent rien voir, la troupe empêchant d'approcher du lieu de l'attentat; alors Sonnois emmène son camarade dîner chez sa femme qui vend des huîtres à la porte d'un estaminet de la rue Barre-du-Bec. Ayant festoyé là jusqu'après quatre heures, il passe le reste de sa journée à « boire chopines<sup>37</sup> », qu'il fait suivre de trois bouteilles de bière et ne rentre à la Force que le lendemain. Il ne diffère pas en cela de ses compagnons de lutte, car la plupart de ces régénérateurs passent, de leur propre aveu, le meilleur de leur temps dans les estaminets ou les débits de vins; bien avant l'explosion de la rue Saint-Nicaise, un certain Godeau sollicitait de la police la fermeture de son café, parce que « les frères »

33. MATHIEZ, *Réaction thermidorienne*.

34. Arch. de la préfecture de Police, A/A 277, pièce 322 et 278, pièce 99.

35. Pièces trouvées chez Babeuf, II, 195.

36. Arch. de la préfecture de Police, A/A 273, dossier réclamations survenues.

37. Arch. de la préfecture de Police, A/A 275, pièce 407.

y venaient boire en foule et ne payaient pas, sous le prétexte que « celui qui a plus doit donner à celui qui a moins et que, entre frères, tout est commun <sup>38</sup> ». Michélet et les historiens qui, d'après lui, s'extasient « sur la sobriété fabuleuse <sup>39</sup> » de ces précurseurs, ont inconsidérément exalté leur tempérance.

Il serait fastidieux de tracer ici la silhouette de tous les séditeux appréhendés au cours de la première décade de nivôse : on retrouvera dans les pages qui vont suivre les plus marquants de ces personnages. Cette traque de la police faisait lever, des gîtes où ils se terraient depuis la journée de Brumaire, les survivants des séquelles jacobines, maratistes et montagnardes, gens de désordre, ex-bonnets rouges, braillards de clubs qui avaient eu leur beau temps en l'an II et qui, depuis les réactions de Thermidor se réunissaient plus ou moins clandestinement pour échanger leurs regrets et se communiquer leurs motifs d'espérances. C'étaient les derniers terroristes : les agents de Dubois arrêtaient tous ceux qui leur tombaient sous la main. Le sentiment public, très monté, encourageait ces tardives repréailles : un rapport, daté du 5 nivôse, révèle combien était violente l'animosité contre ces intraitables fauteurs de troubles : « Dans quelques cafés, des hommes exaltés excitaient vivement les consommateurs à tuer en plein jour les jacobins comme on l'a fait dans le Midi... Røederer et Talleyrand ont dit chez eux qu'il ne fallait pas laisser en France un seul homme qui ait servi sous Robespierre <sup>40</sup>.

38. AULARD, *Directoire*, V, 752, octobre 1799.

39. *Histoire socialiste*, Directoire, 18.

40. Arch. de la préfecture de Police, A/A 276, pièce 145.

Les esprits sont généralement si fort échauffés que Bonaparte peut faire tout ce qu'il veut. »

Aussi dirigeait-il lui-même cette chasse aux « ingouvernables » ; il lui était échappé de dire, au Conseil d'Etat, « qu'il possédait un dictionnaire des hommes employés dans tous les massacres <sup>41</sup> ». Sans doute mit-il ce répertoire à la disposition du préfet de police Dubois, puisque celui-ci fait quelque part allusion à une arrestation opérée « en vertu de la liste fournie par le Premier Consul <sup>42</sup> ». Bien plus, Bonaparte disposait personnellement d'un service d'espionnage, car, le 12 nivôse, il informait Dubois que « au quatrième ou au cinquième étage de l'*Hôtel de Picardie*, rue de Seine, avait été mystérieusement introduit, dans la nuit du 3 au 4, par le nommé *Yon*, pensionnaire de l'hôtel, un individu qui, depuis lors, s'y tenait caché ». *Yon*, « jacobin renforcé », avait, pour sa part, « tenu des propos atroces contre le gouvernement et même manifesté qu'il aurait plaisir à assassiner de sa main Bonaparte ». Dubois lança donc sa meute sur cette piste avec cette recommandation : « Arrêtez *Yon* et l'individu caché ; employez tous les moyens pour ne pas les manquer. » Et il ajoutait : « Cette note m'a été envoyée, à moi seul, par le Premier Consul <sup>43</sup>. » Les policiers trouvèrent, à l'*Hôtel de Picardie*, non pas *Yon* mais Eon, breton au front bas, au nez court et ouvert, aux yeux brunâtres, au visage grêlé ; il était commis libraire chez l'imprimeur Vatar, fondateur et rédacteur du *Journal des hommes libres*, organe terroriste auquel sa violence avait valu le sobriquet de *Jour-*

41. THIBAudeau, *Le Consulat et l'Empire*, II, p. 41 et s.

42. Arch. de la préfecture de Police, A/A 274, pièce 123.

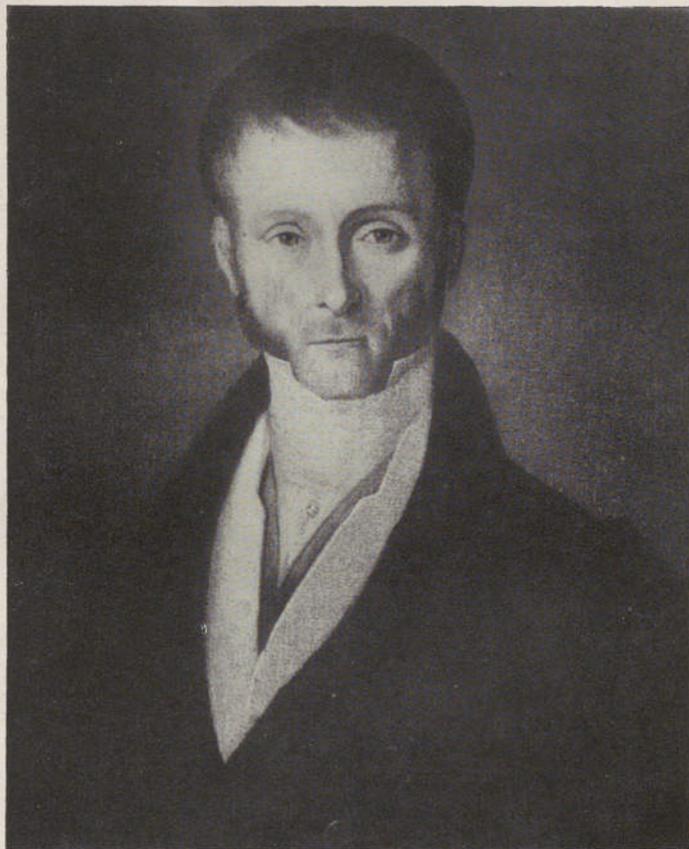
43. Arch. de la préfecture de Police, A/A 274, pièce 125.

*nal des hommes-tigres*; quant à l'inconnu auquel Eon donnait refuge, il n'était autre que Vatar lui-même, son cousin et patron qui, ayant donné, précisément ce jour-là, congé de son logement de la rue des Saints-Pères, était venu, tout naturellement, disait-il, prendre gîte à l'*Hôtel de Picardie*. Ils furent arrêtés tous les deux.

## SILHOUETTES D' « EXCLUSIFS ».

Comment fut dressée la liste des proscriptions? Qui choisit, parmi cette foule d'individus arrêtés un peu au hasard, les noms de ceux qui, réputés les plus indomptables, figurèrent au senatus-consulte du 14 nivôse comme devant être déportés hors du territoire continental de la République? Cette sélection fut certainement une œuvre collective, et subit jusqu'au dernier moment des modifications. Fouché, bien certainement y mit la main; mais les bureaux du préfet Dubois lui préparaient la besogne et il semble que le fonctionnaire qui s'y employa davantage, fut le secrétaire général de la Préfecture, le citoyen Piis.

Etrange époque où, dans le sombre drame qu'est la fin des derniers terroristes, apparaît au premier plan cette joviale figure. Piis, en effet, était chansonnier à succès et vaudevilliste réputé; né vers 1756, guidé dans ses premiers fredons par les abbés de Latteignant et de Bernis, les deux plus galants rimeurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, il donnait, dès 1776, à la comédie italienne, *la Bonne femme* dont la vogue fut durable. Une vingtaine de vaudevilles, bourrés de couplets badins, valut à l'auteur



FOUCHÉ.

D'après un portrait attribué à David,  
extrait du *Fouché* de Louis Madelin, paru à la Librairie Plon.

l'emploi de secrétaire interprète chez le comte d'Artois, frère du roi Louis XVI, sinécure honorable dont s'autorisa Piis pour se parer du titre de chevalier. La souplesse de son esprit lui permit, en temps opportun, d'évoluer sans scandale, et il chanta la révolution avec autant de verve qu'il en avait mis à flagorner l'ancien régime; il prêta tous les serments, accepta toutes les places et c'est ainsi que, à son avènement au pouvoir, Bonaparte l'ayant trouvé membre du Bureau central, l'adjoignit au préfet Dubois comme secrétaire général de la Police. Tout en s'acquittant de ces sévères fonctions, Piis continuait à courtoiser les muses de la poésie légère et du vaudeville; sur son bureau, les mandats d'arrestation voisinaient avec les arlequinades et il s'interrompait d'interroger les prévenus pantelants pour ne pas manquer les séances du *Caveau*, dont il était membre et où il célébrait, en couplets égrillards, le vin, la bonne nourriture et les dames. Son ode à l'*Huitre* et son poème sur les *Lettres de l'alphabet*, comptés au nombre de ses œuvres les plus heureuses, révèlent la singulière frivolité du personnage. Invité par son préfet à dresser la liste des « déportables », Piis, qui connaissait bien le personnel révolutionnaire, puisqu'il l'avait coudoyé, rechercha et remit au Préfet la liste des assassins de septembre 1792, arrêtés, jugés et acquittés en l'an III et qui, depuis cette époque, n'avaient plus été inquiétés. Sur quarante-cinq désignés, beaucoup avaient disparu; mais on en retrouva plusieurs dont le sanglant renom s'était perpétué et qui, enhardis par l'impunité, n'avaient cessé de rêver, sous couleur de réforme sociale, la ruine de la civilisation, comptant y trouver profit.

Antoine Boniface était de ceux-là : ci-devant gen-

darne<sup>44</sup> et limonadier, mari d'une turbulente mégère qui, lors des massacres de septembre 1792, versait du vin aux « travailleurs<sup>45</sup> » et, pour entretenir leur délire, buvait le sang des victimes, Boniface avait pour dieux Marat et Robespierre<sup>46</sup>. Sa participation méritoire au coup d'Etat révolutionnaire du 18 fructidor l'avait porté à l'emploi de concierge à la prison du Temple, situation lucrative qu'il occupa durant six mois, enfin satisfait et jugeant la vie bonne; mais l'audacieuse évasion du commodore Sydney Smith entacha quelque peu sa réputation d'intégrité et celle aussi de son épouse; suspect de forfaiture, Boniface fut arrêté, jugé, acquitté, mais destitué et, du coup, il redevint anarchiste. Sa femme ne décolérait pas et réclamait hautement un bouleversement général : quelques jours avant le 3 nivôse, « elle parcourait le faubourg Antoine, annonçant un événement prochain » et, le 2, au *Café des Bains Chinois*, centre habituel des exclusifs, elle trompétait à tout venant, et « avec enthousiasme » que ce misérable Bonaparte « allait tomber » et que les patriotes pourraient enfin s'ébaudir.

Le couple Boniface fut arrêté le 11 nivôse; le mari fut écroué à Sainte-Pélagie, la femme aux Madelonnettes. On emprisonna en même temps Julien Leroi, dit *Eglator*, instituteur rue des Boucheries-Saint-Germain. C'était, lui aussi, l'un des acteurs de septembre : il se vantait « d'avoir présidé, en qualité d'officier municipal, le massacre des prisonniers de l'Abbaye<sup>47</sup> » et montrait

44. FRÉDÉRIC BARBEY, *Pichegru*, 162.

45. AULARD, *Consulat*, II, 90.

46. Rapport de Courtois, 142.

47. Arch. de la préfecture de Police, A/A 273.

avec orgueil l'écharpe dont il était décoré dans ces horribles journées. Depuis lors, séide fanatique d'Hébert, de Chaumette et de Ronsin, général de l'armée révolutionnaire et auteur dramatique, Leroi avait changé son nom, odieux aux oreilles démocratiques, contre celui porté par le héros de l'une des tragédies dudit Ronsin, *Eglator*, qualifié dans la liste des personnages de la pièce « homme vertueux, aimant son pays<sup>48</sup> ». Promu, pour cette délicate courtoisie, économe de l'Hospice national de Bicêtre, Leroi, après la mort de Ronsin était parvenu à se faire oublier et dirigeait une petite institution : sans nul doute les bonnes gens du quartier qui lui confiaient leurs enfants ignoraient son passé et ne savaient pas que son idéal politique avait pour base « la nécessité d'abattre deux à trois cent mille têtes ». Compromis, en fructidor an VIII, dans un complot contre Bonaparte, le ci-devant *Eglator* s'était tiré d'affaire en mouchardant les camarades, ainsi que le révèle une note indiscreète de son dossier<sup>49</sup>.

Il fut rejoint en prison par Louis Monneuse, septembre avéré : on l'avait vu, en 1792, siéger parmi « les juges populaires » qui ordonnaient le massacre de la Force et il ne quitta pas ce poste depuis le 3 septembre, vers deux heures de l'après-midi, jusqu'au surlendemain<sup>50</sup>, ayant présidé à la tuerie de cent soixante et onze victimes dont était la princesse de Lamballe. La tradition presque unanime des témoins de l'affreuse scène imputait à un certain Jean Mamin le meurtre de la princesse; ce misérable lui avait ouvert la poitrine et

48. *Moniteur*, réimpression, XVIII, 5392.

49. Arch. de la préfecture de Police, A/A 276, pièce 148.

50. BRESCH, *Commune du 10 août*, p. 497.

arraché le cœur. La chose a été contestée : au dire de Louis Blanc, le coupable de cette atrocité aurait été un tambour, du nom de Charlat; acquitté en l'an III par le Tribunal criminel, Charlat<sup>51</sup> se rendit à l'armée pour se soustraire à toute poursuite et, là, ses camarades saisis d'horreur, le massacrèrent. Il est certain que l'amie de la reine ne succomba point sous les coups d'un seul individu; plusieurs s'acharnèrent à l'abattre, puis à souiller et à déchiqueter son corps pour en promener triomphalement les débris par les rues. La culpabilité de Charlat n'exclut donc pas celle de Mamin. D'ailleurs la figure de celui-ci est un spécimen complet de ces intrigants tarés qui, n'ayant rien à perdre, ne peuvent que gagner aux cataclysmes sociaux, et il avait droit à une place dans la liste que dressait Piis des « intraitables ennemis de la société ».

On l'arrêta donc, après l'attentat : il avait trente-cinq ans; c'était « un petit homme maigre, jaune, musculeux dont l'air farouche, les moustaches et les épais sourcils noirs n'inspiraient pas moins l'épouvante que son sabre et son bonnet rouge bordé de fourrures ». Tel on l'a décrit au temps de la Terreur : on le voyait alors souvent au foyer du Théâtre Favart où « il s'humanisait » auprès des actrices<sup>52</sup>; l'une d'elles, et non des moins en vue, lui était très attachée; dans ce milieu galant, le ton de Mamin et ses manières « dénotaient une certaine éducation ». Issu d'une famille aisée de Bordeaux, — son père était avocat au parlement de cette ville<sup>53</sup>, — il était venu à Paris, chassé de la Guadeloupe, en 1791; affilié au club

51. LOUIS BLANC, *Révolution*, livre VIII, chap. II.

52. *Dictionnaire des jacobins vivants*.

53. Arch. nationales, F<sup>7</sup> 6237, dossier 4739.

des Cordeliers, il avait reçu les leçons des purs hébertistes : caché après leur défaite, emprisonné après Thermidor, marié à une fille de Bordeaux qui l'abandonna au bout de trois mois d'union pour suivre un certain Saint-Charles, espion du Comité de Sûreté générale, Mamin, emprisonné de nouveau en l'an III, puis relaxé, — il semble bien qu'il fût vaguement mouchard, — vivait à Paris, sans état avouable, sans ressources, « n'ayant même pas un lit en propriété<sup>54</sup> ». Logé au hasard des rencontres, il fut l'un de ceux dont Bonaparte, à peine au pouvoir, débarrassa le pavé de Paris. Ecroué au Temple, il reçut de ses compagnons de captivité un accueil plus que froid : nul ne consentit à cohabiter avec cet homme farouche dont la réputation était celle d'un monstre; on le menaçait de mort, on souillait d'ordures son grabat; lui s'en plaignait au ministre, imputant euphémiquement à « une différence d'opinions » l'horreur de ses codétenus. On le transféra à la Force où l'on eut peine à le soustraire « aux fureurs et à la vengeance des autres prisonniers<sup>55</sup> ». Il fallut lui rendre la liberté et l'envoyer en surveillance à vingt lieues de Paris; mais il ne partit pas, étant « sans un sou ». C'est ainsi qu'après l'explosion de la machine infernale, il fut jugé mûr pour figurer parmi ces incorrigibles dont on purgeait la métropole.

Pépin Desgrouhette<sup>56</sup> qui, lui, était porté « sur la liste du ministre », apparaît plus odieux peut-être. Emprisonné

54. Arch. nationales, F<sup>7</sup> 6205, dossier 3052.

55. Le préfet de Police au ministre. Arch. nationales, F<sup>7</sup> 6237, dossier 4739.

56. Orthographe de la signature. Arch. de la préfecture de Police, A/A 274, pièces 307 et 308.

sonné, sous l'ancien régime, à la Bastille, pour pamphlets licencieux <sup>57</sup>, puis à Bicêtre pour prévarication <sup>58</sup>, il n'avait pu se faire inscrire au tableau des avocats, aussi dut-il accepter le modeste emploi de sous-panetier à l'Hôtel-Dieu <sup>59</sup>. Il alla chercher la fortune en Amérique, ne l'y trouva pas, revint à Paris « pour se livrer à la défense des faibles et des opprimés <sup>60</sup> » et s'érigea « homme de loi ». Il accueillit avec ivresse la révolution : chaud Cordelier, membre de la Commune insurrectionnelle, juge au Tribunal du 17 août <sup>61</sup>, agent provocateur à ses loisirs. Emprisonné à Saint-Lazare il y désignait à l'accusateur public les malheureux qu'il jugeait bons pour la guillotine et les accompagnait jusqu'au tribunal afin de déposer contre eux. Quand « la fournée » était nombreuse, — et elle l'était toujours, — il rentrait triomphalement, complètement ivre et se vantait « très haut d'avoir droit de vie et de mort à la prison... <sup>62</sup> ». En argot de geôle, il y remplissait, avec d'autres, le rôle de *mouton*, métier profitable car, pour gagner un jour, les captifs donnaient à ces bandits tout ce qu'ils possédaient. Ce bon temps fut court et Pépin Desgrouhette connut depuis lors les revanches de la destinée. On comprend qu'un tel homme n'appréciât point le Premier Consul, sévère champion de l'ordre et de l'intégrité : aussi, en l'an IX, l'ancien mouton fraternisait-il avec les pires factieux ; il se flattait d'être l'ami et le conseil de Metge, ce pam-

57. FUNCK-BRENTANO, *Bastille*.

58. WALLON, *Tribunal*, V, 107.

59. Arch. nationales, F<sup>7</sup> 477466.

60. Arch. nationales, F<sup>7</sup> 477466.

61. Arch. de la préfecture de Police, A/A 281, pièce 441.

62. WALLON, *Tribunal*, V, 107. V. aussi *Mémoires sur les prisons*, collection Baudouin, I, 255-261, 267 et s.

phlétaire anarchiste dont les écrits préconisaient l'assassinat et qu'il se proposait de défendre devant le Tribunal criminel. Pépin était « une espèce de cul-de-jatte », malingre et contrefait : recueilli, au temps de sa misère, par « la fille d'un portier de maison <sup>63</sup> » qui l'avait pris en pitié, il l'épousa et avait eu d'elle cinq enfants.

Ce n'est point pour accumuler des portraits sinistres que l'on esquisse ici la silhouette de quelques-uns des derniers terroristes. Le senatus-consulte qui débourbait la France de cette insociable engeance est considéré par certains comme un crime de lèse-nation, « comme un monument éternel de honte pour ceux qui l'ont rendu et un témoignage de la froide cruauté du tyran qui l'ordonna <sup>64</sup> ». On insinue que, rêvant déjà à la pourpre impériale, Bonaparte, pour déblayer sa route, immola illégalement les plus purs républicains, « irréprochables par leurs mœurs et leur caractère » et dont « il redoutait l'énergie <sup>65</sup> ». Ce thème, imposé par des écrivains dont l'aplomb égale la partialité, est devenu article de foi, et tel historien qui n'a pas un mot de pitié pour les milliers de victimes de l'échafaud révolutionnaire, pour les troupeaux de prêtres morts de faim et d'infection sur les pontons de Rochefort, tel qui juge mesquines les 1.672 déportations et les 160 fusillades de fructidor <sup>66</sup>, s'attendrit sur le sort des 70 démagogues dont on va lire la vengeresse odyssee. Il est vrai que, pour justifier cet

63. MATON DE LA VARENNE, *Histoire particulière*, p. 268. Arch. de la préfecture de Police, A/A 277, pièce 19.

64. BAUDOT, *Notes historiques*, 212.

65. DESTREM, *Déportations du Consulat*, 255.

66. Chiffres de l'*Histoire socialiste*, Thermidor et Directoire, 424.

attendrissement, on se garde de révéler leur passé et l'opiniâtre rancune de leur envieuse incapacité : on s'émeut du châtimeut, mais on tait les fautes et les crimes; on nous représente ces hommes comme parfaitement innocents de l'attentat à l'occasion duquel ils sont frappés : c'est vrai; mais si pas un n'a eu l'atroce courage ou trouvé l'occasion de l'accomplir, tous l'ont préparé, désiré, perpétré, appelé de leurs vœux. La victoire de Marengo, le retour triomphal du Consul portaient au paroxysme la rage des anarchistes; un vieux robespierriste avait prédit : « le coup sera porté cet hiver <sup>67</sup> ». Metge proclamait que le 19 brumaire était un attentat criminel : « ses auteurs sont des assassins du peuple; les soldats ne peuvent sans crime leur obéir; les impôts doivent cesser d'être payés à des usurpateurs; le peuple doit s'insurger en masse ». Et comme, au début d'octobre, on avait emprisonné ce sombre visionnaire, ses adeptes « déploraient la persécution qui éprouvait le plus digne des patriotes <sup>68</sup> ». Il n'y avait pas de cafés fréquentés par les agitateurs où l'on n'étudiât le moyen de supprimer le tyran : les uns proposaient « de faire sauter le château des Tuileries, au moyen des passages souterrains et aqueducs donnant sur la rivière <sup>69</sup> »; d'autres recommandaient l'emploi « de chevaux de frise dans les rues voisines des spectacles <sup>70</sup> »; certains, plus prudents, préféraient « les fusées ou artifices à lancer de quelque distance ». On a déjà mentionné la tentative d'Aréna qui avait résolu d'assassiner Bonaparte à l'Opéra;

67. AULARD, *Consulat*, I, 701.

68. AULARD, *Consulat*, I, 703.

69. *Idem*, 756, 760, 762.

70. *Idem*, 762.

des camarades reprirent ce projet; il s'agissait, cette fois, « de le tuer dans sa loge à l'aide d'un fusil à vent ». La reine Hortense se souvenait que, au théâtre, placée entre sa mère et le Consul, elle promenait sur la salle des regards inquiets : « Si un homme tirait son mouchoir de sa poche, j'imaginai que c'était l'arme fatale qu'on allait diriger sur notre loge... <sup>71</sup> ». De mauvaises figures tournaient autour de la Malmaison <sup>72</sup> : certain soir, vers minuit, un coup de feu retentit tout près du château. Alerte. Tout le monde est réveillé, debout, en tenue de nuit; la citoyenne Bonaparte suffoque et pleure; le Consul, vêtu de sa robe de chambre, un bougeoir à la main, crie à l'entrée du corridor : « Qu'on ne s'effraie pas! Ce n'est rien! » Les aides de camp sont descendus au plus vite; ils reviennent rassurés : « un guide, de garde autour du château, est tombé de cheval et, dans sa chute, la charge de sa carabine est partie... » Nuit et jour, à toute heure, l'entourage de Bonaparte s'attend à le voir frappé d'une balle ou d'un coup de poignard et cette situation intenable justifie les mesures adoptées pour y mettre fin. Qui prétend gouverner doit éliminer les ingouvernables.

Piis, Dubois et Fouché y travaillaient activement et la matière ne leur manquait pas, car les rapports affluaient au Ministère et à la Préfecture. En remuant la vase des bas-fonds de Paris, les policiers y découvraient d'étranges figures : des petites gens, ouvriers et pères de famille pour la plupart, en apparence fort tranquilles, comptaient dans leur passé des heures mouve-

71. *Mémoires*, I, 79.

72. AULARD, *Consulat*, I, 804.

mentées : égorgements de septembre 92, 31 mai, comités révolutionnaires, émeutes de l'an III, conspiration babouviste, on retrouvait partout leurs traces et maintenant, prêts à de nouveaux coups de main, ils se rendaient, le soir, après le travail, aux conciliabules tenus dans certains cafés, pour écouter béatement les prôneurs d'une vraie république, — à la Babeuf, — qui supprimerait les riches, égaliserait la misère et satisferait par là ceux qu'offusque toute supériorité. Pauvres esprits, inguérissables du mal révolutionnaire, et s'efforçant d'en propager la contagion. Tels étaient Bormans, vieux cordonnier de la rue des Maçons <sup>73</sup>, signalé comme septembriseur; il avait eu dix-neuf enfants dont les trois seuls survivants servaient aux armées; René Joly, autre cordonnier septembriseur, devenu lieutenant à la 34<sup>e</sup> demi-brigade et qui, réformé, ne pardonnait pas au gouvernement d'avoir brisé sa carrière militaire; Marlet, cordonnier septembriseur, lui aussi <sup>74</sup>; Quinon, ouvrier du port Saint-Bernard, inculpé également d'avoir « travaillé » aux prisons, protestait que « les 2 et 3 septembre il n'avait vu ni morts ni vivants, ayant, toute la semaine, tiré du bois sur la rivière <sup>75</sup> »; Georget, menuisier rue Mazarine, connu dans son quartier pour avoir « assassiné aux prisons <sup>76</sup> » et professant des opinions anarchistes; lors de l'explosion de la rue Saint-Nicaise, « il plaisantait sur l'événement en termes assez clairs pour exprimer une joie qu'il ne pouvait contenir ». On trouva chez lui un fusil, deux sabres et une épée.

73. Arch. de la préfecture de Police, A/A 273 et 275, pièce 18.

74. *Idem*, A/A 273, pièce 235.

75. *Idem*, A/A 274, pièces 323, 325.

76. *Idem*, A/A 274, pièce 165.

Parmi les personnages dont l'interminable nomenclature remplit les dossiers de la préfecture de Police, l'un des plus déroutants est André Corchant : plombier rue Aumaire, l'un des « vainqueurs de la Bastille »; il fut, après la chute de la royauté, chargé d'aller « répandre l'esprit révolutionnaire dans les départements de l'Oise et de la Seine-Inférieure », en compagnie de Parein, littérateur incompris qui, l'année suivante, improvisé général de division dans l'armée révolutionnaire, prit le plombier comme aide de camp. Ils firent campagne ensemble, ... à Lyon, après la capitulation de la ville; campagne meurtrière s'il en fut car, nommés membres de la Commission révolutionnaire chargée de mettre au pas les Lyonnais, Corchant et Parein, assistés de trois compères, firent tomber, sans jugement, 1.684 têtes. Cet exploit accompli, Corchant rentra chez lui, rouvrit son atelier de plombier-fontainier et se tint tranquille; marié et père de quatre enfants, il semble qu'il ait renoncé à la « politique »; il semble également qu'il n'était nullement gêné par le souvenir des 1.684 Lyonnais expédiés à la guillotine ou à la fusillade. C'est un bon bourgeois qui réussit dans ses affaires, vit en famille et va, après son dîner, passer la soirée au café avec des amis, — que les 1.684 morts ne gênent pas davantage. Même il a des velléités religieuses, puisqu'on le voit, en l'an VII, suivre les offices des Théophilanthropes : un seul document de mai 1800 le signale comme « l'un des principaux agents de l'anarchie, cherchant à corrompre des ouvriers que le défaut d'occupations met dans le besoin <sup>77</sup> ».

Invité, au matin du 7 nivôse, à se rendre chez le préfet

77. AULARD, *Consulat*, I, 352.

de Police, interrogé sur l'emploi de son temps dans la soirée du 3, Corchant répondit que, sorti de chez lui à six heures du soir, il alla au *Café Turc*, sur le boulevard, et y resta jusqu'à neuf heures; on parla de « l'événement »; ensuite il alla « boire bouteille » avec son ami Louis, marchand de draps, chez le citoyen Michel, limonadier, rue Phélippeau, et il rentra chez lui vers onze heures du soir<sup>78</sup>. A la question : « Avez-vous occupé des places dans le cours de la Révolution ? » Il répliqua avec énergie : « Jamais ! » Décidément il avait oublié... Sa femme sollicita sa mise en liberté, alléguant qu'il était « pur et sans tache » et assurant que son arrestation contristait « tous les honnêtes gens dont il avait le bonheur d'être connu pour un bon père, un bon mari, partisan zélé du gouvernement actuel<sup>79</sup> ». Elle fit signer sa supplique par une dizaine de ses voisins, dont deux se ravisèrent et raturèrent leurs noms de façon à les rendre indéchiffrables.

On s'attarderait volontiers à feuilleter ces dossiers de police, qui éclairent de quelque lueur des existences fermées et permettent de pénétrer chez certains de ces comparses obscurs, dédaignés par l'Histoire, et qui, peut-être, en connurent les dessous mieux que les grands premiers rôles auxquels seuls elle s'intéresse. Même au point de vue des mœurs de l'époque, ces révélations sont précieuses : quel intérieur étrange que celui, par exemple, de Hugot dit Chateaneuf, chanteur à l'Opéra. Sa femme tient un commerce de mercerie rue Neuve des Petits-Champs; aux jours où Chateaneuf ne joue pas,

78. Arch. de la préfecture de Police, A/A 274, pièce 86.

79. Arch. de la préfecture de Police, A/A 273, pièce 403.

il reçoit dans la très petite boutique de son épouse. On est au début de fructidor an VIII, c'est-à-dire quatre mois avant l'attentat de la rue Saint-Nicaise. Il y a là Chateaneuf, — c'est un homme de cinquante ans, « d'un assez beau physique; haute taille, nez aquilin, cheveux bruns, visage plein<sup>80</sup> »; — sa femme, la mercière; son fils adoptif, Valery-Chateaneuf âgé de trente-trois ans et la femme de celui-ci; Massard et Barbier dont les noms ont déjà été cités : Massard, ex-adjutant général, l'un des acquittés du procès de Babeuf, dont il avait toute la confiance, passait dans le monde des agitateurs pour un « solide », un homme de ressources. Barbier, babouviste lui aussi, n'était pas moins estimé<sup>81</sup>. Chateaneuf pérorait : on est entre amis sûrs et on parle à cœur ouvert. Le thème est, bien entendu, le prochain « égorgement » de Bonaparte; il est question d'un inconnu qui aurait offert mille louis au fils Chateaneuf, un pauvre garçon presque aveugle. — Mille louis? — Pourquoi faire? — On ne sait pas. La conversation dérive sur les malheurs des bons patriotes : les plus dignes républicains sont persécutés. Sur quoi Barbier s'emporte : c'est de leur faute; ils méritent d'être sacrifiés puisqu'ils donnent aveuglément leur confiance à des scélérats qui les trahissent. Chateaneuf prend la parole avec feu et somme Barbier de s'expliquer, et celui-ci, s'adressant à Massard, poursuit : « Oui, je dirai hautement que ton ami Lemmery nous joue; je tiens d'un patriote employé à la Préfecture que Lemmery voit souvent le Préfet et qu'il nous trahit. » Voilà Massard furieux : « Tu n'es qu'un nigaud, un vrai gobe-mouche; je connais Lemmery,

80. Arch. de la préfecture de Police, A/A 274, pièce 183.

81. *Idem*, A/A 193, 276.

il est incapable de vendre les patriotes... Je ne peux pas en dire davantage; mais apprends qu'il ne nous a jamais été aussi utile; vous êtes des extravagants; un rien vous effarouche et voilà pourquoi nous n'avons jamais pu réussir par la bêtise des uns et des autres. »

Le lendemain Chateaufort père et fils, Massard et Barbier étaient emprisonnés à la Tour du Temple. Lequel des quatre était le faux frère qui les avait moucharvés? Il paraît évident que ce fut Massard : exclusif et babouviste sous son vrai nom, il était, en effet, affilié à la police sous celui de *Legrand* et, dès l'an VI, chargé d'une mission d'espionnage en Bretagne, il adressait sous deux enveloppes ses rapports au ministre, « à lui seul<sup>82</sup> ». La composition de ce joli monde abonde ainsi en dessous ténébreux dans lesquels il serait téméraire de s'aventurer. Seul, peut-être, Fouché détenait-il alors le fil d'Ariane lui permettant de ne point s'y perdre et de distinguer, parmi les ennemis du gouvernement, ceux qu'il voulait atteindre de ceux qu'il payait. L'affaire des Chateaufort l'intéressa à ce point de vue, car il en réclama le dossier; soucieux de ne pas « brûler » son agent secret, il rendit aux quatre détenus la liberté, sûr de les reprendre quand il lui plairait : ça ne devait point tarder. Le chanteur Chateaufort, en apprenant, lors de l'arrestation du Corse Aréna, que Bonaparte s'était encore soustrait « à la vengeance des patriotes », fit l'important et le bien informé, — il l'était peut-être; — à peine sorti du Temple, plus d'un mois avant le 3 nivôse, il annonçait chez le citoyen Bonet, administrateur du Théâtre des Arts, que « si l'on n'avait pas réussi à se

82. Arch. de la préfecture de Police, A/A 276, pièce 184.

défaire du Consul à l'Opéra, il ne l'échapperait pas, qu'on en viendrait à bout avec un baril de poudre ». Le mot fut rapporté et, quoique le beau chanteur, à ce qu'il assura, immobilisé le soir de l'explosion par un rhumatisme, faisait tranquillement, dans la boutique de sa femme, une partie de piquet avec son beau-fils, on les arrêta tous les deux et leurs noms vinrent s'adjoindre à la liste des « impurs » destinés à la déportation.

Ces dossiers décèlent ainsi de surprenantes intrigues et les rédacteurs de romans policiers y trouveraient matière de mirifiques épisodes. La façon dont fut pris Metge vaut d'être contée. Metge était un furieux jacobin, le plus redoutable des traqueurs de Bonaparte; sa haine s'épanchait en pamphlets virulents, appels à l'assassinat, réclamant à tous les échos un Brutus ou un Ravallac. On ne parvenait à saisir ni l'auteur, ni l'imprimeur de ces libelles; à l'exemple de Marat, son modèle et son maître, Metge, « toujours errant et fugitif<sup>83</sup> », changeait de refuge chaque nuit. Il avait deux amis, deux complices, Chapelle et Humbert; bientôt il en eut trois : le nouveau venu était C..., dont les dossiers n'indiquent que l'initiale, car C... était un agent de Fouché. Sachant Metge sans ressources et embarrassé pour la publication de ses écrits incendiaires, C... offrit d'en faire les frais; Metge, mis en confiance, raconta que, la veille, — ce devait être au début d'octobre 1800, — il avait bien ajusté son pistolet sur le Premier Consul, mais la foule était si grande qu'il dut renoncer à faire feu. Pourtant, il réussira : il dispose de sept à huit hommes de sa trempe et on étudie un coup à l'Opéra. C... l'approuve,

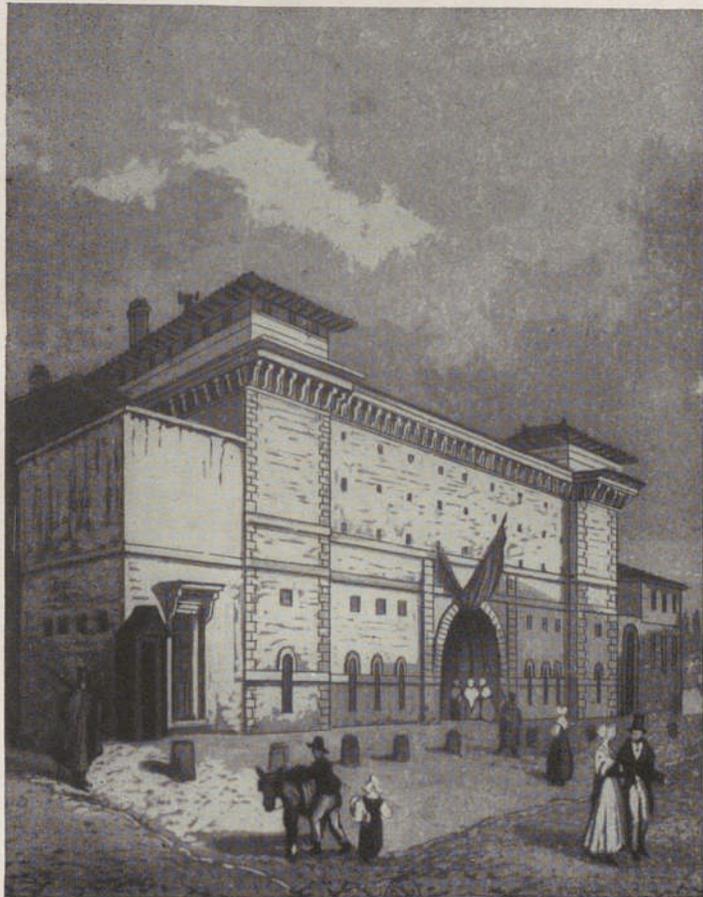
83. AULARD, *Consulat*, I, 696.

l'encouragement; mais il s'inquiète de la santé de Metge que la vie nomade fatigue. Il dispose, dit-il, d'une petite maison à la campagne, à Montmartre; le pamphlétaire devrait se retirer là pour travailler paisiblement à ses écrits. Metge consent, s'installe à Montmartre, compose au calme ce qu'il appelle « son testament de mort », car, ce dernier brûlot lancé, il exterminera le tyran.

Il est donc urgent de l'arrêter; mais non avant de connaître l'imprimeur et, sur ce point, Metge est muet; ses amis Chapelle, Humbert et C. viennent le voir tous les soirs dans sa retraite de Montmartre; C... apporte du vin, amène des femmes; on boit, on fait bombance. Enfin le pamphlet se termine et l'auteur se dispose à le porter chez l'imprimeur. C... intervient : c'est bien imprudent de se risquer par les rues avec ce compromettant manuscrit en poche; si Metge est arrêté, tout est perdu. Lui, C..., que nul ne soupçonne, se chargera volontiers de la commission. Metge, qui a bu, lâche le nom et l'adresse de son imprimeur : Delrue, dans la rue Christine. C... disparaît; le surlendemain, Metge était arrêté et lardait de coups de couteau l'officier de paix qui le saisit. Humbert et Chapelle étaient pris peu après; tous trois seront guillotins et Delrue, l'imprimeur, emprisonné lui aussi, sera inscrit au tableau des individus désignés pour la déportation<sup>84</sup>.

On ne s'étonne plus que tant de noms de policiers grossissent cette liste : Fouché, qui y mit la dernière main, profitait manifestement de cette occasion pour se débarrasser de personnages inquiétants, détenteurs de lourds secrets, gens sans scrupules, se vendant à qui les

84. AULARD, *Consulat*, II, 125.



LA PRISON DE SAINTE-PÉLAGIE.

payait et servant la contre-police. Fouché ne faisait rien sans intérêt, et, quelque louche que soit le personnage, on ne peut admettre que, sachant les chouans coupables de l'attentat du 3 nivôse, il ait, comme on l'a dit, afin de satisfaire au désir du Premier Consul, rempli cette liste « de noms d'hommes du peuple, parfaitement ignorés, presque tous pères de familles nombreuses et dont plusieurs ignoraient jusqu'au nom de la révolution et ne l'avaient jamais servie ni combattue ». Fouché, dans sa carrière révolutionnaire, avait fréquenté assez d'hommes tarés, il n'avait que trop l'embaras du choix parmi les terroristes, ses amis d'autrefois, pour ne pas être réduit, sans l'ombre de profit personnel, à compléter l'état fatal par des noms d'inconnus absolument étrangers à la politique. Un indice sûr qu'il avait « ses raisons », est le laconisme même des motifs indiqués : *septembriseur, exclusif forcené, homme dangereux*, tels sont les qualificatifs sommaires accolés à la plupart des noms retenus. C'est ailleurs qu'il faut chercher ces motifs et on les y trouve quelquefois; ainsi on découvre que Bréban, noté discrètement comme « ayant figuré à différentes époques de la Révolution dans un sens exagéré », a été, quoique cordonnier, inspecteur de Police en l'an II et qu'il occupait encore tout récemment l'emploi de secrétaire chez le commissaire de la Cité; — Lefebvre, tourneur, a été « chargé de rallier les esprits du faubourg Antoine et a commandé une section de la légion de Police <sup>85</sup> »; — Lesueur et les deux frères Linage, qualifiés ferblantiers <sup>86</sup>, ont été agents du Comité

85. Arch. nationales, F7 6274.

86. Arch. nationales, F7 4407.

de Sûreté générale, sous les ordres des Héron et des Maillard, chefs des *Tape-dur*; on trouve chez eux huit cartes d'entrée chez les différents ministres et au Directoire; — Marconnet, revendeur, boutonnier, marchand de tabac et de peaux de lapins, marqué « exclusif de la grande force <sup>87</sup> », a été, bien malgré lui, assure-t-il, concierge de prison, c'est-à-dire probablement *mouton* et très sûrement mouchard; — Métivier, mentionné brièvement « fortement attaché à la faction », fut membre de la Commune insurrectionnelle, juré au Tribunal révolutionnaire du 17 août, officier de paix, noté, en l'an VII, avec dix-sept autres de ses collègues comme « trahissant la confiance du gouvernement <sup>88</sup> ». Il est porté sur la liste des mouchards de Paris trouvée dans les papiers de l'agence anglaise <sup>89</sup>; — Niquille, cafard émérite, dès 1790, servant à la fois la Cour et la Révolution, se parait, en 1792, du titre d'administrateur du Salut public pour aller piller le château d'Ancy-le-Franc, dont il rafla l'argenterie, les voitures et les chevaux <sup>90</sup>. Inspecteur de police en 1795, il avait des intérêts dans un tripot du Palais-Royal où il plaça en qualité de croupier un allemand qui se disait « baron de Mons <sup>91</sup> »; — Saint-Amant-Gallebois, tourneur en cuivre, directeur du Théâtre des Victoires nationales, dit « spectacle des clubistes », a été l'espion de la section révolutionnaire des Marchés, « homme intrigant, suspect à tous les partis »; — Tréhan, lui, mouchardait pour son compte et s'éri-

87. Arch. de la préfecture de Police, A/A 281, pièces 376 et 527.

88. Arch. nationales, F7 6193, n° 2606.

89. *Idem*, F7 6427.

90. *Moniteur*, réimpression, XIII, 687, XIV, 1.

91. BARRAS, *Mémoires*, III, 294.

geait agent secret sans mandat ni du ministre ni de la Préfecture; pour avoir dénoncé le préfet Dubois au Premier Consul <sup>92</sup>, il était en prison depuis deux mois quand Fouché congédia définitivement ce gâte-métier en l'inscrivant sur l'état des déportés; — Jacot-Villeneuve, orfèvre, membre de la Commune <sup>93</sup>, agent secret du Comité de Sûreté générale, puis officier de paix, vécut de la police, et plus encore de la contre-police, durant huit ans et se flattait « de n'avoir jamais mérité un reproche »; mais Fouché savait que, de concert avec Niquille, Jacot livrait aux anarchistes les secrets de la surveillance exercée contre eux <sup>94</sup> et il ne jugea pas équitable de séparer ces deux compères; — Vauversin, bijoutier de profession, lui aussi policier notoire, escroc et débauché cynique, ne jouissait pas de meilleur renom; ce compagnon d'exil répugnait aux déportés, persuadés qu'il avait reçu mission de les espionner « et d'aviser au moyen de se défaire d'eux à petit bruit <sup>95</sup> ».

On s'excuse de la longueur d'un tableau si peu attrayant : il était indispensable de le dresser; si, comme l'enseigne l'école révolutionnaire, ceux que frappa « le criminel senatus-consulte » comptaient parmi les plus recommandables des républicains d'alors, on se demande avec inquiétude ce que pouvaient bien être les autres, dont le passé était moins pur.

Et si l'on continuait à disséquer cette liste, objet de tant d'anathèmes, on acquerrait la persuasion que les comparses aux noms inconnus qu'elle qualifie simple-

92. Arch. de la préfecture de Police, A/A 282, pièce 362.

93. BRESCH, *Commune du 10 août*, 263.

94. Arch. nationales, F7 6293 a.

95. AULARD, *Consulat*, IV, 656.

ment « d'agitateurs » ou « d'exagérés » ne méritent guère plus d'intérêt. Le bonnetier Cheval, tout en servant aussi la police, colportait les pamphlets anarchistes; on saisit chez lui un passeport en blanc, deux sabres, un pistolet, un fusil, des cartouches, deux poires à poudre et une boîte de balles; il avait annoncé « un coup foudroyant pour la fin de frimaire<sup>96</sup> »; — Cardinaux, ancien lieutenant dans l'armée révolutionnaire, devenu cafetier et directeur du Théâtre de l'Estrapade, avait loué, en l'an IV, le réfectoire des moines de l'abbaye Sainte-Geneviève et le mettait gratuitement à la disposition des Jacobins sans asile; pour vendre sa bière, Cardinaux facilitait les conciliabules nocturnes entre les suppôts de la Terreur et c'était chez lui qu'était née la conspiration Babeuf. Quant au cafetier Chrétien, dont l'établissement, à l'angle de la rue Favart, en face de l'Opéra-Comique, était célèbre dans tout Paris, il devint, depuis le temps de Robespierre, le restaurateur attitré des terroristes et avait pris l'importance d'un personnage, régnant en maître sur sa section, juré au tribunal de Fouquier-Tinville, ne recevant à son café que des « éprouvés », vainqueurs de la Bastille, clubistes en renom, membres de comités révolutionnaires, mettant le poing sous le nez aux clients qui ne lui plaisaient pas et excitant ses buveurs à entonner en chœur une chanson dont le refrain était : *Massacrons, massacrons...* Depuis le 9 thermidor ce bouge avait été fréquemment le théâtre de scènes épiques, voire de véritables batailles et Chrétien demeurait convaincu que les nobles, les prêtres et les

96. Arch. de la préfecture de Police, A/A 274, pièces 71 et 73.

riches « devaient tous y passer<sup>97</sup> », sans quoi on n'aurait jamais la tranquillité. Depuis l'avènement du Consulat la clientèle se faisait plus rare et le cafetier allait souvent passer la soirée chez la veuve de Babeuf<sup>98</sup> dont il avait été le fervent adepte. Le 3 nivôse, il était dans son café à fumer sa pipe près du poêle; sa sœur, une petite femme au nez gros et épaté, siégeait au comptoir, quand retentit l'explosion. Chrétien n'eut pas un doute; il se leva tout réjoui et sortit en criant : « Le coquin est foutu ! » On en concluait qu'il était informé de l'attentat; mais sa sœur niait le propos.

#### BONAPARTE OSERA-T-IL ?

Des soixante-quatorze individus marqués pour être rejetés du territoire européen de la République, et qui, seuls, feront l'objet de ce récit, on n'en relève que dix dont le passé révolutionnaire reste nébuleux : on n'aperçoit point, par exemple, pour quel motif y est compris un certain Jean-Pierre Lageraldy, vitrier, rue Mazarine; mais on s'étonne que, désigné pour la déportation par le sénatus-consulte du 14 nivôse, ce même Lageraldy soit, trois jours plus tard, par un arrêté du 17, simplement mis en surveillance à quarante lieues de Paris<sup>99</sup>. Le cas du mouchard Vauversin est semblable : ni l'un ni l'autre sans doute n'eut connaissance de cette anomalie et la préfecture de Police elle-même ne paraît pas s'en être avisée; on voit là l'indice d'une précipitation singulière. On dut,

97. Bulletin du Tribunal réolut. Procès Fouquier, XXV et XXVI, 4.

98. Arch. de la préfecture de Police, A/A 282, pièce 375.

99. DESTREM, 13 et 17.

en effet, se presser puisque, en dix jours, il fallut, dans la masse de gens dénoncés et arrêtés, sélectionner les soixante-quatorze, sans parler de soixante autres qui devaient être expédiés au pénitencier de l'île d'Oleron. Pour que la mesure fût efficace, il fallait en précipiter l'exécution et ne pas attendre que l'émotion soulevée par l'attentat fût émoussée. De fait, dès que se répandit dans Paris le bruit de la déportation lointaine des gens arrêtés, l'impression fut intense. Non point que la ville ne fût calme et qu'on n'approuvât pas les rigueurs exercées contre les ennemis du gouvernement. Bien que s'affirmât de jour en jour la culpabilité des chouans auxquels on imputait généralement la catastrophe du 3 nivôse, on était satisfait des rafles opérées au camp des anarchistes. A constater l'acharnement des deux partis extrêmes « complotant également la mort du Consul et par les mêmes moyens de destruction <sup>100</sup> », se renforçait la confiance des modérés en ce jeune chef, miraculeusement échappé à tant de périls.

On apprit bientôt la déportation prochaine des « enragés » et « déjà circulait clandestinement la liste des proscrits <sup>101</sup> »; on sut ainsi que les hommes politiques, hostiles au régime nouveau, et dont le gouvernement ne réprimait que l'intransigeante opposition, seraient envoyés provisoirement à l'île d'Oleron, tandis que les hommes de sang, les terroristes, septembriseurs, babouvistes, partisans ou profiteurs honnis des exactions révolutionnaires, partiraient pour les régions d'outre-océan, et cette distinction fut appréciée <sup>102</sup>; depuis longtemps

100. AULARD, *Consulat*, II, 120, 8 janvier 1801.

101. AULARD, *Consulat*, II, 118.

102. *Idem*, 129.

la majorité du public « sentait la nécessité de châtier ces brigands <sup>103</sup> » et on s'accordait à juger « qu'on ne pouvait les expédier trop loin ».

La seule menace du châtiment avait pour effet la disparition totale des perturbateurs : ceux qui n'étaient pas pris se terraient bien sagement; le *Café Olivier*, celui des *Bains chinois*, où ils se réunissaient d'habitude pour échanger leurs sanguinaires hâbleries, restaient absolument déserts; les captifs, du fond de leurs prisons, niaient ou reniaient leur passé révolutionnaire et beaucoup, en suppliants agenouillés, protestaient de leur dévouement, de leur admiration et de leur reconnaissance pour le citoyen Bonaparte. Les réclamations, les doléances, tombaient en averse sur le Préfet, le Ministre, sur les Consuls mêmes, implorant grâce pour les détenus promis à la proscription : « un tel est gravement malade et ne supportera pas le voyage;... celui-ci a femme et enfants dont il est le seul soutien;... cet autre, innocent comme l'enfant au maillot, est victime de la colère d'une fille publiquement perdue de vices qui l'a dénoncé pour se venger de ses dédains... ». Et ce qui inspire vraiment la pitié, c'est la presse des femmes à la porte des bureaux et des prisons, mères, filles, épouses, stationnant tout le jour, « se répandant en lamentations, pour obtenir l'autorisation d'embrasser leur fils, leur père ou leur mari <sup>104</sup> ». Il y a des cris, des gémissements, des larmes et ces affligées échangeant des plaintes, des confidences, se consultant l'une l'autre, cherchant ce qu'on pourrait tenter, en arrivent à s'illusionner et considè-

103. AULARD, *Consulat*, II, 158.

104. Arch. de la préfecture de Police, A/A 280, pièce 52.

rent qu'une déportation en masse est impossible; le gouvernement a voulu faire peur; il n'en sera rien d'autre; c'est une leçon.

Telle est un peu l'opinion générale : depuis six ans, les Parisiens acagnardés par les déprimantes temporisations de la Convention thermidorienne, par les velléités sournoises du Directoire, ont perdu toute notion d'un maître énergique et autoritaire; on imagine que Bonaparte n'osera pas attaquer de front ces turbulents jacobins que, depuis le 9 thermidor, le pouvoir, par faiblesse, a favorisés ou ménagés. Gaudry, qui est l'un d'eux, s'en dit certain; Gaudry est l'unique client qui n'ait pas déserté le *Café Olivier*; soit témérité, soit accoutumance invétérée, il s'y installe quotidiennement et cause avec le patron. Or Gaudry proclame que l'arrêté des Consuls sur la déportation restera lettre morte : Bonaparte lui-même interviendra pour en empêcher l'exécution<sup>105</sup>. « D'ailleurs, ajoute-t-il philosophiquement, ça ne changera rien; il ne s'en tirera pas : tôt ou tard, il faut qu'il y passe... » De tels propos, rapportés, font traînée de poudre. Le bas peuple, crédule, se rassure : le gouvernement n'est pas assez fort pour risquer pareil coup, Paris se soulèverait. Au reste, où conduirait-on ces malheureux? Le lieu du bannissement n'est même pas indiqué : c'est la preuve que le senatus-consulte est une admonition comminatoire, un *garde à vous* jeté dans la colère du premier moment; mais on ne déportera personne.

105. Arch. de la préfecture de Police, A/A 282, pièce 389.

## II.

### DEPORTATIONS.

#### LA ROUTE DE NANTES.

Dès le lendemain de l'attentat, Bonaparte demanda au ministre de la Marine des renseignements précis sur les différentes colonies susceptibles de recevoir les terroristes déportés. Le Ministre répondit le jour même : à son avis la Guyane et le Sénégal présentent des inconvénients; Madagascar abonde en riz et en bestiaux; mais, de l'établissement que la France y possédait naguère, il reste seulement quelques mauvais magasins<sup>1</sup>; le climat, d'ailleurs, « en est insalubre aux Européens » et aucun agent français ne réside dans cette grande île. Mais à trois cents lieues de là, dans l'océan Indien, est un petit îlot, Mahé, principale terre de l'archipel des Seychelles, « où quelques Français vivent d'une existence patriarcale; ils y sont très heureux et méritent de l'être »... « Il paraît, ajoute le Ministre, dont la documentation datait évidemment de plusieurs années, il paraît que cette île est fertile et généreuse et que l'on pourrait, à la paix, y établir un petit commerce. » Mais il est pris d'un scrupule : ne déplairait-on pas aux honnêtes compatriotes

1. Arch. coloniales, Déportations.

qui occupent cette terre bénie en les obligeant à vivre en contact avec une bande de jacobins « et en plaçant au milieu d'eux des hommes repoussés du sein de la mère-patrie » ?

Le Premier Consul réserva sa décision. Rien ne pressait puisque l'enquête policière n'en était qu'à ses débuts; poussée rapidement, elle était certainement terminée le 3 janvier, — 13 nivôse, — puisque le lendemain était promulgué le senatus-consulte énumérant les individus à déporter. Tout de suite est adressé au commissaire principal du port de Rochefort l'ordre d'armer trois bâtiments : la flûte *le Rhinocéros*; la corvette *l'Arabe* et le brick *la Flèche*; mais ce dernier seul se trouve en état de prendre la mer; il rejoindra donc en Loire la frégate *la Chiffonne* et c'est à Nantes, que, sur ces deux navires, s'effectuera l'embarquement. En attendant qu'ils puissent appareiller, il faut hâter vers cette ville le départ d'un premier convoi de déportés; on coupera court ainsi aux sollicitations et aux demandes de grâce qui affluent de toutes parts. Au reste, tout doit s'opérer dans le plus grand secret; les commandants de *la Chiffonne* et de *la Flèche* connaîtront seuls et lorsqu'ils seront sortis des eaux françaises, l'endroit du globe vers lequel ils devront naviguer.

Ce premier convoi comprendra quarante déportés; ils sont disséminés dans diverses prisons; il faut, au plus tôt les grouper à Bicêtre; qu'on y aménage un corridor spécial où ils seront réunis. Grand branle-bas; dans la journée du 9 janvier, — 19 nivôse, — la gendarmerie et le personnel des prisons sont surmenés : d'abord c'est l'ordre du Ministre de tout mettre en œuvre pour que les quarante partent le plus tôt possible; mais que de diffi-

cultés! Qui choisir? Le préfet Dubois en désigne vingt-six, « les plus dangereux<sup>2</sup> »; il en faut quatorze autres : le jovial Piis, secrétaire général, se charge de compléter le nombre exigé. Le transfèrement à Bicêtre offre des difficultés, voire des dangers; « la malveillance pourrait tenter d'entraver l'exécution de la mesure<sup>3</sup> ». On réclame du commandant de la division militaire le concours de la force armée — quinze cavaliers, — pour prêter assistance à l'officier de paix chargé de l'opération. Le citoyen Parisot, chef du bureau des prisons, ne sait où donner de la tête; la journée s'avance et les quinze cavaliers ne paraissent pas : on doit se passer d'eux, à tous risques. Voilà que le bruit se répand de la condamnation à mort, par le tribunal criminel, d'Aréna et de trois de ses complices, accusés d'avoir comploté l'assassinat de Bonaparte à l'Opéra; cette nouvelle suggère aux déportés une docilité inattendue, et le transfèrement s'effectue sans accroc. Il est indispensable que le maire de Gentilly, commune dont dépend Bicêtre, constate l'identité des quarante; ordre lui est donc expédié de se rendre à la prison, dès l'aube du lendemain, 10 janvier, pour dresser procès-verbal de leur départ. Le ministre a décidé que les bannis gagneraient en voiture le port d'embarquement. — Des voitures! — Où les prendre? Le préfet ne dispose d'aucun véhicule; « ceux qu'on emploie pour les départs de forçats ne sont que des charrettes non couvertes<sup>4</sup>... ». On s'adresse donc au Bureau central qui requiert, sur le champ, de l'administration des Messageries nationales, trois diligences

2. Arch. de la préfecture de Police, A/A 280, pièce 79.

3. Arch. de la préfecture de Police, A/A 280, pièce 53.

4. DESTREM, Déportations, 25.

pouvant contenir chacune douze voyageurs dans l'intérieur et trois dans le cabriolet; il faut commander en outre un détachement de la gendarmerie et un détachement de dragons pour escorter le convoi.

Le 10 janvier, au tout petit jour, le citoyen Guillaume Recorder, maire de Gentilly, monte à la maison de détention, suivant les instructions qu'il a reçues : on lui présente les quarante proscrits; mais, pour instrumenter, il lui faut attendre un officier de la Place, lequel n'arrive qu'à midi. On prend en sa présence le signalement de chacun des déportés; vers deux heures tout est terminé; les voitures sont dans la cour de Bicêtre depuis dix heures du matin; mais les chevaux et les conducteurs qui les ont amenés sont retournés à Paris et n'en reviennent plus<sup>5</sup>. Les cavaliers d'escorte n'ont point paru; la nuit est tombée et force est de remettre au jour suivant la mise en route du convoi.

Le 11, l'ordre de départ est donné à huit heures du matin; les déportés sont descendus dans la cour; on fait l'appel... et on attend : ni postillons, ni chevaux, ni escorte de dragons. Le capitaine de gendarmerie, Hachin-Courbeville, trépigne d'impatience et ses hommes commencent à maugréer. On envoie estafette sur estafette au Ministre qui bouscule le Préfet; celui-ci saboule les Messageries : explications compliquées de malentendus successifs<sup>6</sup>. Vers quatre heures de l'après-midi, on réussit à s'entendre : les chevaux et les conducteurs repartent pour Bicêtre et n'y parviennent qu'à six heures du soir. Il fait nuit noire. Hachin-Courbeville, par crainte

5. Arch. de la préfecture de Police, A/A 280, pièce 207.

6. Arch. de la préfecture de Police, A/A 280, pièce 63.

d'une camisade, juge prudent de retarder encore l'expédition jusqu'au lendemain; on prend donc rendez-vous pour le 12, à sept heures du matin, « heure militaire ». Les postillons et leurs attelages rentrent à Paris : on y a, dans l'après-midi, guillotiné l'artificier Chevalier<sup>7</sup> et son collaborateur Veycer, les inventeurs de l'engin destiné à foudroyer Bonaparte. Le supplice de ces deux hommes sur lesquels les anarchistes fondaient tant d'espoirs, incite les quarante à de sévères réflexions : subitement assagis, ils se laissent, sans plaintes ni récriminations, claquemurer dans leur corridor, s'estimant heureux d'en être quittes pour un exil qui, selon toute apparence, ne sera ni long ni lointain. Ils n'ignorent pas, en effet, que la police est aux trousses des royalistes; l'opinion première de Fouché, sur ce point, se vérifie et s'accrédite de jour en jour : il est certain, à présent, que des chouans ont distancé les jacobins dans le commun projet tyrannicide, et quand on tiendra les coupables, une mesure de clémence s'imposera pour les autres. Et puis, les retardements apportés au départ confirment encore ces illusions; les proscrits savent, du reste, que leur itinéraire n'est fixé que jusqu'à Orléans; sans doute les laissera-t-on là durant quelques jours, quelques semaines peut-être, avant de leur donner la clef des champs... La tactique est donc de baisser le ton et de filer doux afin d'inspirer l'intérêt.

Le 12 janvier, dès six heures et demie du matin<sup>8</sup>, — pleine nuit encore, — la cour de Bicêtre est en tumulte : les gendarmes, les dragons sont là; les chevaux sont

7. AULARD, *Consulat*, II, 123.

8. Arch. de la préfecture de Police, A/A 280, pièce 63.

attelés aux voitures et les postillons en selle. Les quarante déportés attendent un dernier appel; mais l'un d'eux, Roussel, ne se tient pas debout : une apoplexie l'a paralysé<sup>9</sup> dans toute la partie gauche du corps et l'officier de santé qui l'assiste déclare que cet homme n'est pas en état de supporter le voyage. On laissera donc Roussel à Bicêtre. Les trente-neuf autres, à l'appel de leurs noms, prennent place dans les diligences : chacune des voitures en reçoit treize : huit dans la rotonde, trois dans le coupé, deux dans le cabriolet où prend place avec eux un gendarme armé. Aucun ne s'est pourvu de bagages; plusieurs même n'ont pour tout vêtement que ceux qu'ils portaient au moment de leur arrestation. A neuf heures, le signal du départ est donné; le capitaine Hachin-Courbeville prend la tête de la colonne; le grand portail de la prison s'ouvre, et les trois voitures, encadrées par les cavaliers, atteignent bientôt par la traverse, le pavé de la grande route d'Orléans.

L'ordre était certainement de ne point accélérer la marche, car, ce premier jour, en sept heures de trajet, on n'alla pas plus loin qu'Arpajon : huit lieues. Les fonctionnaires et la garde nationale du bourg étaient sur pied et concoururent à l'installation; il est probable que les transportés furent logés dans ce grenier ou chambre haute où, trois ans et demi auparavant, Pichegru et autres victimes de fructidor, en route pour Cayenne, passèrent la nuit; ceux-ci, proscrits par les jacobins, n'avaient pas voyagé dans des diligences, mais *dans des cages de fer* et leurs proscrits d'alors, qui avaient applaudi à cette humiliante torture, suivaient à leur tour

9. Arch. de la préfecture de Police, A/A 280, pièce 207.

la même route dans des conditions moins cruelles. Il était, en effet, recommandé au capitaine Hachin-Courbeville de leur épargner toute aggravation à leur pénible situation. Au reste, ils montraient une soumission parfaite, et, le 13, d'Etampes, où l'on parvint avant la nuit, Hachin-Courbeville, adressant un rapport au préfet de Police, notait : « les détenus se comportent bien et sont tranquilles<sup>10</sup> »; j'ai pour eux les procédés « qu'ils doivent attendre d'un gouvernement juste qui les châtie, mais qui les traite avec humanité ». Ainsi certains des transportés lui ayant demandé l'autorisation d'écrire à leurs épouses, parents ou amis, le chef de l'escorte y consentit, sous réserve que ces lettres lui seraient remises sans être fermées. Il les transmit au Préfet et, « comme elles ne contenaient rien que des questions d'intérêt, ou des affections de famille, elles furent toutes envoyées à leurs destinataires ».

L'étape suivante fut Angerville, quatre lieues et demie, et, le 15, on poussa jusqu'au bourg d'Artenay; le lendemain, on était à Orléans; on avait parcouru trente lieues en cinq jours. On s'arrêta là, et nombre de gens se persuadaient encore qu'on n'irait pas plus loin; le préfet du Loiret, prévenu de l'arrivée des transportés, s'inquiétait de savoir si ces hommes devaient séjourner à son chef-lieu, et, dans ce cas, « qui paierait leur subsistance<sup>11</sup> ». A la préfecture de Police on n'en savait pas davantage et le chef du bureau des prisons s'informait, le 1<sup>er</sup> pluviôse (21 janvier) « si le convoi restait à Orléans ou si le capitaine de gendarmerie qui le conduisait était

10. Arch. de la préfecture de Police, A/A 280, pièce 178.

11. Arch. de la préfecture de Police, A/A 280, pièce 210.

porteur d'instructions pour aller ailleurs<sup>12</sup> ». Enfin on apprit que Courbeville « avait donné de ses nouvelles à son épouse » ; il lui annonçait que, n'ayant reçu aucun nouvel ordre, il quittait Orléans avec ses prisonniers et poursuivait sa route vers Nantes.

C'était, en effet, dans le grand port de la Loire que les déportés étaient attendus, et Bonaparte s'occupait d'eux activement. Il semble qu'il examina personnellement le dossier de chacun de ces individus, et prit connaissance des sollicitations et suppliques de grâce qui y étaient jointes, car beaucoup de ces pièces portent cette apostille : *le Consul a décidé qu'il n'y a pas lieu à délibérer*. En outre, il faisait adresser au préfet maritime de Lorient des recommandations si précises et si minutieuses qu'on croit bien y reconnaître sa manière : il règle jusque dans les détails, la vie que devront mener les déportés à bord de *la Flèche* et de *la Chiffonne*. Certaines de ces injonctions sont bien singulières : elles témoignent d'une sorte de pitié ; on croirait qu'il déplore les mesures de sévérité que l'intérêt de l'Etat l'oblige à prendre contre ces fauteurs de désordre ; en même temps il les redoute et s'applique à prévenir toute chance d'évasion. « Les prisonniers, ordonne-t-il, seront logés dans l'entrepont des navires et séparés de l'équipage par une cloison ; une sentinelle veillera jour et nuit sur la porte de ce logement et nul ne pourra en sortir ni converser avec qui que ce soit sans la permission du capitaine. » Cependant les proscrits auront la faculté de monter sur le pont « de façon à ce qu'il y ait toujours le plus grand nombre possible à prendre l'air » ; mais défense leur est faite d'adresser la parole

12. Arch. de la préfecture de Police, pièce 247.



LE PORT DE NANTES OÙ S'EMBARQUÈRENT LES DÉPORTÉS.  
(Gravure d'Y. Le Gouaz, d'après N. Ozanne.)

aux hommes de l'équipage; il est, d'autre part, absolument interdit à ceux-ci d'insulter les prisonniers, « sous peine d'une punition prompte et exemplaire ».

Voilà pour la discipline; ensuite les prévenances : celle dont on s'étonne le plus est l'autorisation accordée aux transportés « d'embarquer avec eux leur femme et leurs enfants, ainsi que les effets de tout genre qui leur appartiennent ». Pas un ne mettra à profit cette allégeance : ils s'illusionnèrent jusqu'au dernier moment sur leur situation; les moins optimistes, mettant les choses au pis, estimaient que, si le lieu de leur exil devait être Cayenne, il serait toujours temps d'inviter leur famille à les rejoindre, en cas, peu probable, d'une déportation prolongée. La question de la nourriture était longuement et libéralement exposée : les prisonniers devaient, en principe, recevoir la même ration que les hommes de l'équipage, avec, en plus, une demi-ration de vin ou d'eau-de-vie; mais ils seraient maîtres de s'approvisionner à leur compte de comestibles d'une qualité supérieure qui seront emmagasinés dans la cale du bâtiment; il est recommandé d'embarquer à leur intention « de l'oseille confite, de la choucroute, des pommes de terre, du vinaigre, de la moutarde », et autres « douceurs » qui leur seront distribuées. Ils auront « une marmite particulière », seront divisés « par plats de sept » et mangeront dans un lieu spécialement désigné à cet effet.

L'hygiène, maintenant : le médecin du bord « visitera tous les jours les transportés; les malades seront conduits au poste d'infirmerie : il sera tenu un journal de leur maladie; les soins les plus assidus leur seront prodigués ». Quant aux valides, pour entretenir leur santé, ils devront tous les jours « faire branle-bas » et nettoyer

à fond leur logement. En cas de rencontre avec un navire ennemi, ils resteront à l'abri dans l'entrepont pendant toute la durée du combat. Enfin cette prescription suprême : « Le capitaine et l'officier spécialement préposés à la garde des détenus ne perdront jamais de vue les égards auxquels des malheureux sont en droit de prétendre » ; ils se rappelleront que, « s'il faut surveiller les prisonniers, on doit aussi éviter toutes mesures, non seulement de rigueur, mais même la sévérité » qui empirerait inutilement leur position.

Le point essentiel, celui sur lequel les instructions insistent davantage, c'est le secret absolu du lieu où seront déposés les bannis : nul ne doit en être informé ; pas même les commandants des deux navires en partance. Il leur sera remis un paquet scellé de trois cachets et portant l'estampille du Ministre ; ils l'ouvriront seulement après avoir franchi le cap Finisterre et, quand ils sauront vers quel océan se diriger, ils ne mettront aucun de leurs officiers dans la confidence et demeureront à ce sujet impénétrables jusqu'à leur destination. En conséquence, le commissaire de la Marine fournira à chacun des commandants un exemplaire de l'*Hydrographie française*, le *Neptune* de Daprès et les cartes particulières de la côte d'Afrique, de la Guyane, de Madagascar, etc., de façon à ce qu'ils puissent s'aventurer jusque dans l'Océan Indien si telle est la destination que leur prescrit le pli secret du Ministre.

Tandis que se poursuivaient à Nantes ces préparatifs, le premier convoi, parti de Bicêtre le 22 nivôse, continuait sa route à petites journées. Il était suivi, à quatre étapes de distance par un second transport de trente-

deux proscrits. Le gouvernement eût souhaité ne laisser qu'un jour d'intervalle entre ces deux départs ; mais la difficulté de se procurer des voitures, le temps nécessaire à rassembler les individus désignés et qui étaient répartis entre plusieurs prisons, occupèrent les journées du 23, du 24 et du 25 nivôse et c'est seulement le 26 (16 janvier) que le second convoi fut mis en route. Les partants, réunis à Sainte-Pélagie, étaient d'abord au nombre de trente-quatre ; mais l'examen minutieux de l'identité de chacun d'eux par un inspecteur adjoint des prisons, dans la journée du 25, eut pour résultat la radiation d'un citoyen Legros et d'un citoyen Colette. Celui-ci prouva qu'il se prénomait *Nicolas* et non point Claude, ainsi qu'il était désigné sur l'état fourni par la Préfecture ; quant au prétendu Legros, il fut constaté que son nom était Aimé Gros : on l'avait confondu avec un certain *Legros aîné*, habitant dans le même quartier. Aimé Gros, après enquête, fut mis en liberté<sup>13</sup>.

L'ordre était de hâter les opérations de façon que le convoi pût sortir de Paris « à la pointe du jour afin d'éviter la foule<sup>14</sup> ». Le détachement d'escorte fut même commandé « pour quatre heures du matin » : il se composait de six gendarmes et de trente-huit dragons dont deux officiers<sup>15</sup>. Il ne fut rendu à Sainte-Pélagie qu'à sept heures ; d'ailleurs l'opération de la levée d'écrou, un dernier appel nominal traînèrent en longueur et c'est seulement vers dix heures que ces formalités furent terminées. L'inspecteur des prisons, présent au départ des condamnés, a noté l'attitude et les impres-

13. Arch. de la préfecture de Police, A/A 280, pièce 222.

14. Arch. de la préfecture de Police, A/A 280, pièce 101.

15. *Idem*, pièce 111.

sions de quelques-uns. Le « farouche » Taillefer, arrêté comme septembriseur, et qui avait véhémentement protesté contre cette inculpation, maugréa en montant en voiture : « je n'étais pas le seul ! » mot qui valait un aveu. L'ébéniste Moreau, autre massacreur et, depuis, babouviste, « affectait un air audacieux » et prit place dans la diligence « en ricanant et en chantant ». Guilhémat, l'ancien terroriste de la section Marat, protesta que « depuis quelques années, sa conscience était pure et qu'il n'avait aucun reproche à se faire ». Le lyonnais Richardet déclara que « son seul regret était de se trouver confondu avec des assassins et des scélérats » ; espérant un sursis, il n'emportait ni linge, ni argent. Le cordonnier Brébant, ex-inspecteur de police, a demandé qu'on lui permit d'emporter les outils de sa profession : on les lui remit et il parut satisfait. Dupont, ex-domestique, terroriste redouté, enrichi par la révolution et propriétaire d'un couvent, rue Cassette, proclama qu'il chérissait le gouvernement et que son dernier vœu serait pour le bonheur de la République. L'ex-officier de paix, Jacot-Villeneuve, ci-devant agent d'exécution du comité de Sûreté générale, gémit : « Volla donc la récompense de huit ans de services et de dévouement. » Le gardien de prison Sonnois paraissait « tranquille » et se plaignait seulement de n'avoir pu embrasser sa femme. L'ex-compagnon orfèvre, Rossignol, général en chef des armées de la République, chantait « depuis le très grand matin, le *Réveil du Peuple* ; il emportait sa flûte<sup>17</sup> pour se distraire des ennuis de l'exil. A dix heures et demie le lieutenant de gendarmerie Gillet prit le commandement du

16. DESTREM, 108.

convoi<sup>17</sup> qui, par les rues étroites et tortueuses du faubourg Saint-Marceau, gagna la barrière d'Arcueil et la route d'Arpajon, où l'on fut à cinq heures du soir<sup>18</sup>.

Les deux groupes de déportés vont désormais se suivre, effectuant, à quatre jours d'intervalle, les mêmes parcours, s'arrêtant aux mêmes localités ; deux journées de repos à Orléans, puis Beaugency, Blois, Amboise, Tours, Langeais, La Chapelle-sur-Loire, — qu'on nommait alors la *Chapelle blanche*, — gros bourg au bord du fleuve, dans la région des bons vins. Ensuite, Saumur, Saint-Mathurin, Ingrandes : les déportés donnèrent-ils une pensée au grand drame de la Vendée qui, sept ans auparavant, s'est joué là ? Ancenis, enfin, où fut la dernière couchée. Le voyage s'était effectué, dans sa première partie, sans incidents notables ; les habitants des bourgs et villages, aux abords de la capitale, en avaient vu passer tant de ces convois amenant par charretées des lointaines provinces les suspects réclamés par l'échafaud, ou conduisant, vers les Hautes cours d'Orléans ou de Vendôme, les inculpés de complot contre la sûreté de l'Etat, qu'ils ne s'émouvaient plus de ce va-et-vient continuel et ne s'inquiétaient même plus de savoir à quel parti appartenaient les transportés. Les anarchistes que conduisait le capitaine Gillet faisaient, d'ailleurs, preuve d'une docilité exemplaire : chacun des rapports quotidiens que les gendarmes adressaient à leurs chefs, se termine invariablement par la constatation que « l'ordre et la discipline règnent parmi la troupe et les détenus ». Quelques-uns, cependant, « montrent des exi-

17. Arch. nationales, F7 6271.

18. *Idem.*

gences<sup>19</sup> »; mais cette mauvaise humeur, assez excusable, n'a point le caractère d'une révolte. A Amboise, l'un des détenus du premier convoi a tenté de s'évader; il n'y a gagné que d'être plus étroitement surveillé; en somme, les seuls embarras du voyage proviennent du mauvais état des chemins et du délabrement des voitures : l'administration des Messageries n'a pas fourni, pour cette expédition, ses meilleurs cochers et, par deux fois, on a dû faire halte pour cause de soupentes brisées<sup>20</sup>.

A mesure qu'on avançait vers l'Ouest, le cortège des déportés suscitait plus d'émotion : dès Saumur il s'engageait dans cette région, officiellement pacifiée depuis peu, mais où les rancunes des terribles répressions exercées par la Convention étaient encore vivaces. Pas un village où ne restât quelque soldat de Lescure ou de La Rochejaquelein; pas une bourgade qui n'eût gardé l'horreur des Bleus et des commissaires à écharpe. Rosignol et Millière se retrouvaient là sur le terrain où ils avaient régné en satrapes; aussi, quand était annoncé le passage des scélérats que le gouvernement lui-même traitait « d'enragés », les paysans s'ameutaient pour voir défiler ces suppôts de guillotine, assassins des prisons, tueurs de prêtres, massacreurs de femmes et d'enfants, espions des comités révolutionnaires qui, pendant deux années avaient terrorisé le pays et soulevé des haines non éteintes. Quelles huées, quelles invectives; que de poings tendus; que de cris de joie à l'aspect de ces monstres, causes de tant de deuils, et proscrits maintenant. On ne distinguait pas grand'chose, car, terrifiés à leur

19. Arch. nationales, F7 6271.

20. Arch. nationales, même dossier.

tour par l'explosion de ces colères, les déportés se tenaient cois au fond de leurs voitures que serraient de près, afin de les protéger, les dragons de l'escorte; mais, pour les villageois à l'âme simple, c'était la Terreur, enfin vaincue et enchaînée qui s'acheminait vers le châtiement et ils ne lui ménageaient pas les malédictions.

Le parcours des faubourgs de Nantes dut être particulièrement tumultueux; certes, dans toute la France, les jacobins étaient honnis; mais, ici, le cauchemar des noyades en masse, de l'échafaud permanent, l'humiliation harcelante d'avoir subi, durant des mois, le joug d'une horde de cinquante à soixante bandits, exaspéraient les ressentiments. Au dire du Préfet, soucieux de faire valoir les heureux résultats de son administration, « le peuple se porta en foule à l'arrivée du premier convoi, mais, grâce aux sages précautions de l'autorité, observa le plus grand silence<sup>21</sup> ». La version de Rovigo, témoin oculaire, est fort différente. La ville, encore sous l'impression des scènes révolutionnaires qui l'avaient inondée de sang, eut, dit-il, « mis en pièces les bannis si on n'avait fait prendre les armes à la garnison; encore il s'en fallut de peu, malgré cet appui, qu'ils ne fussent jetés à la rivière<sup>22</sup> ». De l'aveu même des déportés, du seul, tout au moins, dont on possède une relation, l'accueil des Bretons, et particulièrement des Nantais, fut des plus orageux : « la police, écrit-il, avait dépeint ces individus comme des monstres furieux... et plusieurs proscrits faillirent bien terminer là leur voyage<sup>23</sup> ».

21. Arch. nationales, F7 6271.

22. *Mémoires*, de Rovigo, édition Garnier, I, 260.

23. FESCOURT, *Histoire de la double conspiration de 1800 contre le gouvernement consulaire et de la déportation qui eut lieu...*, p. 40.

## SUR LA « CAYENNE ».

Parvenus à Nantes le 11 pluviôse (31 janvier 1801), les trente-neuf du premier convoi furent conduits par leur escorte de gendarmes et de dragons, jusqu'à *la Cayenne* du port<sup>24</sup>. On nommait ainsi le bâtiment ancré en Loire où étaient logés et nourris les équipages des navires en armement. Le capitaine Courbeville remit ses prisonniers au commissaire de la Marine, Touffait, qui lui en donna décharge<sup>25</sup> après avoir fait l'appel, les passa en revue et leur fit lecture des consignes de *la Cayenne* : « Quatre sentinelles de jour et de nuit sur le pont, armes chargées; — une autre en permanence dans l'entrepont, à la porte de la grande cabine où les détenus sont logés. — La plus grande propreté est exigée; les bailles seront vidées tous les matins. — Défense absolue d'adresser la parole aux soldats de garde, sous peine d'un châtement immédiat. — Si le règlement est strictement observé, les prisonniers seront autorisés à monter, à tour de rôle, dix par dix, sur le pont, entre midi et deux heures. En ce cas, la garde sera sur deux haies, armes chargées. — L'appel aura lieu matin et soir. — Des rondes fréquentes seront faites chaque jour par le commandant du poste. — La nuit, aucune embarcation ne pourra approcher de *la Cayenne* à plus d'une demi-portée de fusil : en cas d'infraction, on repoussera la force par la force<sup>26</sup>. » Les déportés se sentaient bridés; ces indisciplinables agitateurs, factieux de profession,

24. Arch. nationales, Marine BB<sup>4</sup> 158, f<sup>o</sup> 72.

25. Arch. coloniales, Déportations.

26. Arch. nationales, Marine BB<sup>4</sup> 158, f<sup>o</sup> 72.

jusqu'alors réfractaires à toute loi, n'eurent pas un mot de protestation contre cette rigoureuse ordonnance : quatre soldats armés réduisaient au silence ces pourfendeurs dont les rodomontades avaient fait trembler tant d'honnêtes gens. Et lorsque, quatre jours plus tard, la seconde bande eut rejoint la première sur *la Cayenne* nantaise, le commissaire de la Marine n'eut pas à signaler la moindre résistance ni la plus timide rebuffade au règlement coercitif qu'il avait imposé. Ce dut être, pour l'équipage du bâtiment, un spectacle inattendu de voir soumis et filant doux des hommes réputés indomptables, tels que l'ex-général Rossignol qui naguère ne parlait que d'étripper les bourgeois, Millière qui s'était vanté d'avoir guillotiné en quinze jours quatre cents « brigands<sup>27</sup> », les anciens Tape-dur de Maillard ou les policiers des comités, si arrogants jadis de leurs pouvoirs illimités.

Ce n'est point qu'ils fissent déjà contrition de leur passé; mais ils espéraient encore la fin prochaine de la présente épreuve. Ils avaient appris en cours de route, que la Police consulaire tenait les vrais coupables de l'attentat du 3 nivôse; l'un d'eux, *le petit François*, était arrêté le 17 janvier; son complice, Saint-Régent, avait été pris le 29; en outre on avait exécuté, le 30, Aréna et ses trois complices, tous quatre ardents jacobins. Bonaparte ne pousserait pas plus loin la répression : d'ailleurs, les déportés avaient laissé dans la capitale des amis, des parents qui, certainement, intercédieraient pour eux, et des partisans nombreux sur lesquels ils comptaient plus encore : « Le Premier Consul pouvait tomber

27. UZUREAU, *Histoire du Champ des martyrs*.

sous les coups d'un républicain dévoué à leur cause et la chute du tyran eût brisé leurs fers<sup>28</sup>. » Cet espoir, dont l'un d'eux fit l'aveu, justifie les sévérités de Bonaparte.

Le 9 février, grand mouvement à bord de *la Cayenne* : les trente-neuf du premier convoi sont extraits de cette prison provisoire, transbordés sur une canonnière commandée par un officier d'artillerie assisté « d'un fort piquet de gendarmerie », et conduits à la corvette *la Flèche*, mouillée en Loire à la hauteur de Mindin<sup>29</sup>. Voyage rapide, mais dont on augure mal. Pourtant, un incident singulier survenu au cours de cette navigation, autorisait encore les illusions. Comme la canonnière faisait escale à Paimbœuf, un courrier monta à bord, porteur d'un ordre du ministre de la Police et réclama l'un des déportés, le citoyen Julien Leroy. Celui-ci, naguère ardent hébertiste, on se le rappelle, se flattait d'avoir organisé et présidé les massacres de la prison de l'Abbaye en septembre 1792; protégé par Ronsin, auquel il devait son surnom d'*Eglator*, il était de ces énergumènes qui réclamaient trois cent mille têtes. Avait-il surpris, au cours de sa carrière, quelque gros secret politique, ou hérité de ses amis, Hébert, Chaumette et Ronsin, d'une confiance compromettante pour quelque compère devenu, par les hasards de la révolution, un important personnage du gouvernement consulaire? C'est vraisemblable, car, le 18 nivôse, quatre jours avant le départ de Bicêtre, il obtint de sortir de prison et, muni d'une recommandation « fort obligeante » du préfet Dubois, il fut reçu chez le ministre de l'Intérieur, — c'était Lucien

28. FESCOURT, 48.

29. FESCOURT, 47, et Arch. coloniales. Déportations.

Bonaparte, — « qui l'accueillit avec bonté », ce qui paraît bien extraordinaire car, à ce moment-là, on ne prodiguait pas les égards aux terroristes avérés. Le lendemain, réintégré dans son cachot, Leroy écrivait au Préfet : « J'ai à vous parler particulièrement. Veuillez m'accorder cette faveur *sans que cela puisse tirer à conséquence*. Salut, respect et *confiance*. » On n'en sait pas plus; mais ce petit billet, inaperçu dans les archives par les « nettoyeurs » de dossiers, semble en dire d'autant plus long, que Leroy obtint ce qu'il désirait, et c'est l'ordre de le mettre en liberté qu'apportait, en hâte, à Paimbœuf, le courrier du Ministre. Leroy-Eglator quitta sans regrets ses vieux compagnons de lutte, Boniface, Millière, Mamin, Chrétien, Pépin-Desgrouhette et autres. Eux restaient sur la canonnière qui, poursuivant sa navigation accosta bientôt *la Flèche* où ils furent remis au lieutenant de vaisseau Bonamy, investi du commandement de la corvette.

Elle était armée de dix-huit canons et son équipage devait en principe se composer de cent soixante-dix hommes; en raison de la longue traversée qu'elle allait entreprendre, et du grand espace réservé aux déportés et aux approvisionnements du bord, le commandant Bonamy réduisit son équipage à quatre-vingt-cinq matelots et descendit à fond de cale dix de ses pièces d'artillerie. Les trente-huit déportés prirent possession d'une vaste cabine aménagée dans l'entrepont et où chacun d'eux disposait d'un hamac et d'une couverture. Grâce à la sévère discipline du bord, l'installation s'effectua sans trouble, non sans gémissements ni murmures. Six jours plus tard, *la Flèche* appareillait et gagnait le large.

A *la Cayenne* de Nantes, les trente-deux du second convoi se berçaient encore de l'espoir d'échapper à la déportation. Le départ de leurs camarades affermissait cette conviction. Les jours passaient, et rien ne faisait prévoir un embarquement prochain; aussi adressaient-ils force lettres à Paris, conjurant leurs femmes, leurs enfants ou d'anciens amis auxquels ils supposaient quelque crédit, d'intercéder en leur faveur auprès du Consul, faisant appel à sa pitié, à sa justice, « à sa grande âme ». Plusieurs de ces lettres ne parvinrent pas aux destinataires; on les retrouve dans les dossiers; mais la plupart provoquèrent une quantité de suppliques singulières qui, si on n'en suspectait la sincérité, prouveraient que ces hommes tenaient soigneusement caché leur sanglant passé, au point que leur plus intime entourage l'ignorait totalement. De telles protestations ne pouvaient influencer Fouché qui possédait les secrets de tous, et tous ces recours en grâce se heurtaient à l'opinion déterminée du Ministre, bien renseigné par ses dossiers et plus encore par sa connaissance personnelle du monde révolutionnaire; c'est pourquoi, sur chacune de ces requêtes retrouve-t-on l'impitoyable *pas lieu*, souvent suivi de la mention *il est parti*.

Pourtant, puisque, depuis six semaines, aucune modification n'était apportée à la situation des prisonniers restants à *la Cayenne*; puisque rien n'annonçait leur embarquement, ils envisageaient avec confiance l'avenir. On a une lettre de l'un d'eux, Gerbeault, dérouleur de tonneaux à la Halle aux vins; il écrit à sa femme, le 27 mars; il la remercie du paquet qu'elle lui a envoyé; il l'exhorte à poursuivre ses démarches: « Persiste toujours à aller chez le Ministre; il a ouvert ses audiences;

c'est en persévérant à le voir qu'il se déterminera à faire un rapport sur notre situation et notre innocence; il en est convaincu<sup>30</sup>... » Ces optimistes ne savaient pas que, depuis près de deux mois, la frégate *la Chiffonne*, amarrée dans le port, était prête à les recevoir. L'administration de la Marine pressait le capitaine de mettre à la voile; lui-même « en sentait toute la nécessité<sup>31</sup> »; mais les vents contraires l'immobilisaient; en outre, « les marées ne s'élevant pas en proportion de son tirant d'eau », *la Chiffonne* dut attendre jusqu'au 30 mars que la hauteur du fleuve lui permit de gagner Mindin où elle compléta son armement. Le 5 avril on faisait en hâte l'appel des trente-deux détenus de *la Cayenne*; on les embarquait sur une canonnière qui descendit aussitôt le cours du fleuve; le jour même ils étaient transbordés sur la frégate et remis à la responsabilité du capitaine Guieysse, commandant le navire<sup>32</sup>.

*La Chiffonne* était un vaisseau « tout neuf et allait entreprendre son premier voyage<sup>33</sup> ». Ce navire était aménagé pour recevoir les cent trente anarchistes ou suspectés tels, mentionnés au senatus-consulte du 14 nivôse; mais soixante et onze seulement devaient être immédiatement déportés; les autres furent envoyés provisoirement à l'île d'Oleron ou incarcérés dans les prisons d'Etat. Comme trente-huit étaient déjà partis sur *la Flèche*, comme Leroy-Eglator avait été gracié, *la Chiffonne* ne recevait donc que les trente-deux du second convoi<sup>34</sup>; ils allaient s'y trouver à l'aise; on avait dis-

30. Arch. nationales, F7 6273.

31. Arch. nationales, Marine BB4 158, f° 77.

32. Arch. coloniales, Déportations.

33. Arch. nationales, Marine BB4 158, f° 82.

34. FESCOURT, 45-46.

posé pour eux dans l'entrepont, en arrière du grand mât, « des petites cabanes à deux étages <sup>35</sup> ». Dans les jours qui suivirent leur installation à bord, le navire resta ancré à l'embouchure de la Loire. La France était en guerre avec l'Angleterre et le Portugal et trois frégates anglaises, qui croisaient en vue des côtes, vinrent bloquer l'estuaire du fleuve. Bien que *la Chiffonne* fût armée de trente-six canons, le commandant Guieysse ne pouvait engager le combat avec un ennemi supérieur en forces et que ses instructions lui recommandaient d'éviter; il dut se résoudre à attendre et il mit à profit ce nouveau retard pour parachever ses approvisionnements. C'était un officier sensible et charitable; il fut touché du dénuement de ses détenus, dont la plupart « étaient, écrit-il, dans le plus grand besoin de hardes et autres objets pour entreprendre la mer, et ce n'était pas le moment de s'en procurer. Le plus grand nombre était sans moyens et je fis distribuer quelques vêtements aux plus nécessiteux <sup>36</sup>... » En même temps, des chaloupes apportaient incessamment de Paimbœuf des munitions, de la poudre, des vivres et « des rafraîchissements <sup>37</sup> » de tous genres.

Et soudain, le 23 germinal (13 avril), le vent tourne; une forte bise du Nord-Est balaie l'embouchure de la Loire; les trois frégates ennemies, chassées par cette rafale, ont disparu. Il faut saisir cette saute imprévue et appareiller en hâte; mais l'un des officiers, le comptable et neuf hommes de l'équipage sont à terre; le mas-

35. Arch. nationales, Marine BB<sup>4</sup> 158, f<sup>o</sup> 77.

36. Arch. nationales, Marine BB<sup>4</sup> 158. Rapport au ministre par le capitaine de frégate Guieysse, commandant *la Chiffonne*.

37. FESCOURT, 55.

caret rend difficile le démarrage; n'importe; sacrifiant ses ancres et ses câbles, le commandant Guieysse ordonne de déferler et, toutes voiles dehors, gagne le large. A peine en mer on fit l'appel : outre les trente-deux prisonniers, *la Chiffonne* portait deux cent soixante-neuf hommes d'équipage, y compris le détachement de la 68<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, spécialement chargé de la garde et de la surveillance des déportés. Personne à bord, pas même le commandant, ne savait vers quelle partie du monde se dirigeait le navire : les ordres du Ministre, on l'a dit déjà, étaient de naviguer vers le cap Finisterre, pointe extrême de la péninsule espagnole; là, le commandant prendrait connaissance de ses instructions secrètes et n'en ferait communication à aucun de ses officiers. En attendant, il se montrait plein d'égards pour ses déportés et rien ne fut ménagé « pour que leur logement reçût le plus d'air possible ». Chaque jour, « les parfums furent employés à le renouveler <sup>38</sup> », et, dès qu'on fut en pleine mer, les prisonniers furent autorisés à monter sur le pont; « ceux dont l'âge ou les infirmités exigeaient quelque dérogation au régime commun, reçurent des douceurs particulières ». De leur part, ils se pliaient, sans une plainte, à la consigne affichée dans leur cabine et le commandant n'eut pas l'occasion d'en réprimander un seul. Mais c'est lorsqu'ils étaient entre eux, dans leur cambuse, hublots fermés, qu'il eût été curieux de les observer : la promiscuité de ces hommes d'éducation si distante, unis cependant par l'exagération de leur démagogie et le souvenir des jours de trouble et des clubs populaires où ils s'étaient naguère rencontrés, devait être

38. Arch. nationales, Marine BB<sup>4</sup> 158, f<sup>o</sup> 77.

une cause incessante de rappels gênants et d'acrimonieuses discussions; il y avait des bourgeois aisés tels que le riche Vanheck ou l'architecte Lefranc; des pauvres hères comme l'ouvrier du port au vin, Gerbeault, le gagne-denier Soulier, le fripier Pachon; des fanatiques comme Millière, Chevalier, frère de l'artificier guillotiné, le fabricant de bas Vacret, l'ébéniste Moreau; des profiteurs de révolution comme le marchand de vins Dupont, les cafetiers Chrétien et Cardinaux; des loustics coléreux comme l'ex-général Rossignol, ou cyniques comme l'aide de camp Laurent-Derville; des sots moutonniers qui, pour paraître « à la hauteur », et ne pas contredire qui payait chopines, avaient manifesté l'opinion que la mort du Premier Consul était indispensable; des mouchards surtout : Brébant, Vitra, Lefebvre, Saint-Amand, Jacot-Villeneuve, ayant vécu de dénonciations et servi toutes les polices, sans parler de cinq ou six qualifiés ou reconnus septembriseurs, les plus brutes, mais non peut-être les plus coupables.

Lefranc qui devait écrire le récit de cette traversée est moins indulgent pour ses compagnons que l'ont été, depuis lors, les panégyristes du bloc. Il les divise en trois classes : « ceux qui avaient acquis une exécration célébrité durant les temps les plus affreux de la révolution; — ceux qui, toujours mécontents, inspiraient des craintes au gouvernement et étaient surtout connus par les ridicules et les travers dont ces malheureuses époques fournissent tant d'exemples; — enfin les hommes qui croyaient posséder toutes les vertus héroïques des anciens Romains, lorsqu'ils prononçaient avec enthousiasme les mots de république et de liberté; toujours séduits par l'espoir trompeur de voir renaître en France

les beaux jours d'Athènes et de Rome, ils creusèrent eux-mêmes l'abîme qui devait les engloutir. » Lefranc, bien entendu, se place parmi ces derniers, bien que, ami de Rossignol, il eût été affilié à toute la racaille anarchiste qui réclamait comme première garantie la mise en vigueur de la Constitution de 1793.

## EN MER. — OU VA-T-ON?

Ce qui préoccupait les passagers de *la Chiffonne*, c'était de savoir où on les conduisait. Le navire cinglait, par un très beau temps et poussé par un vent favorable, vers le Sud-Ouest; en quatre jours il atteignait la pointe extrême de l'Espagne : c'est là que le commandant Guieysse devait prendre connaissance du but de sa navigation. Comme le secret lui était recommandé, rien n'en fut connu, ni des officiers du bord, ni de l'équipage, et la frégate poursuivit sa route, filant ses quatre-vingts lieues par vingt-quatre heures. Le 24 avril, elle passait en vue de Madère sans y faire escale, se réservant de se ravitailler aux îles Canaries s'il en était besoin. Mais après examen de ses approvisionnements, constatant que, sauf quelques caisses de biscuits avariées par l'eau, sa cargaison était intacte, il continua sa marche, passant à l'Ouest du Cap Vert, et, cette fois, l'indécision des déportés prit fin; on les conduisait à Cayenne. Ils le prévoyaient depuis quelques jours. Comme, « en raison de leur nombre peu considérable », le commandant leur laissait la liberté de s'établir sur le pont depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, ils s'étaient suffisamment initiés à la manœuvre et à la relève du point, pour juger approximativement de la direction du navire. Or il cin-

glait droit sur la Guyane et cette nouvelle aussitôt colportée et commentée fut accueillie avec faveur. Cayenne n'avait point, certes, bonne réputation; c'est là qu'on avait déporté les Collot d'Herbois, les Billaud-Varenne, les Bourdon de l'Oise et aussi les anti-révolutionnaires exilés en fructidor. On savait que le climat de cette colonie était insalubre; mais, du moins, elle n'était pas au bout du monde et on en sortait : témoins Pichegru, Barthélemy et leurs compagnons évadés dans une frêle pirogue et parvenant à gagner la terre hollandaise. Et puis les relations sont fréquentes entre Cayenne et la France et l'on n'y serait pas sans nouvelles des êtres chers laissés en Europe. Ces illusions furent de courte durée; bientôt il fut évident que la marche de *la Chiffonne* inclinait vers le Sud. Le 6 mai, le navire passait la ligne équinoxiale et le mystère continuait, absolu, sur sa destination.

« L'ignorance du but semblait leur annoncer quelque chose de sinistre », et quoique le voyage s'effectuât dans d'heureuses conditions, « le moral des déportés n'en était pas moins affecté ». Quelles terres lointaines possédait donc la République au delà de l'équateur? La Réunion, l'Île de France? Mais elles sont situées dans l'Océan Indien, au bout du monde, et ce serait la proscription sans fin, sans espoir de revoir jamais la France. Déjà on a appris, en passant la Ligne, qu'on se trouvait à 1.300 lieues du pays natal. Que sera-ce quand sera triplée ou quadruplée la durée de l'interminable voyage? Si courtes que soient les notions des passagers de *la Chiffonne* sur les terres françaises situées au delà du cap de Bonne-Espérance, plusieurs ont lu *Paul et Virginie* et savent, d'après cette idylle charmante, que l'Île

de France est un lieu de délices. Mais comment y vivre? Comment n'y être pas oubliés? Comment en revenir surtout?

Voilà que *la Chiffonne*, au lieu de prendre sa route vers l'Est, est entraînée par les courants brésiliens vers les côtes de l'Amérique. Nouvelles perplexités, et quel déchirement de sentir à chaque minute s'augmenter irrésistiblement l'éloignement de tout ce que l'on connaît, des choses que la vie a rendues familières! Quelle harassante monotonie dans le spectacle ininterrompu de l'Océan! Une distraction pourtant : dans la seconde décade de mai, — on navigue depuis plus d'un mois, — *la Chiffonne* rencontre une goélette portugaise sortant de Rio-Grande et allant à la Martinique. Après un engagement d'une heure à peine<sup>39</sup>, la goélette, vaincue, vient se ranger près de *la Chiffonne*; le commandant Guieysse ordonne aux Portugais de jeter leurs canons à la mer; il leur impose l'engagement de ne pas servir contre la République française et confisque quelques caisses de toiles, indiennes, mouchoirs qu'il fait distribuer à ses matelots; plusieurs déportés « qui n'avaient pu se munir de linge durant leur détention à Paris, reçurent également une part de cette prise<sup>40</sup> ».

Le 19 mai, toujours dans les eaux brésiliennes, les déportés sont les témoins et les figurants d'un combat naval : on aperçoit un bâtiment qui cingle à toutes voiles vers les côtes du Brésil; *la Chiffonne* lui donne la chasse durant plusieurs heures et lorsque les vigies signalent que ce bâtiment est une corvette portugaise, l'*Andorinha*, (l'Hirondelle), Guieysse commande le branle-bas de com-

39. Arch. nationales, Marine BB<sup>4</sup> 158, f<sup>o</sup> 77.

40. FESCOURT, 62.

bat. Aussitôt les déportés sont enfermés dans l'entrepont, avec défense absolue d'en sortir. Pourtant l'un d'eux, Rossignol, le comique général en chef, si souvent battu par les Vendéens, ayant à soutenir sa réputation de matamore, demeure sur le pont et offre au commandant le concours de sa compétence militaire et de l'intrépidité de ses compagnons. Il est claquemuré avec les autres et, comme eux, doit se contenter de contempler par les hublots le spectacle nouveau qui se prépare. L'*Andorinha* est armée de dix-huit canons; *la Chiffonne* en porte un nombre double et, en une heure de feu soutenu, elle a raison de son adversaire<sup>41</sup>. La corvette portugaise, démâtée, amène son pavillon et se rend à merci. Guieysse lui prit deux fortes ancrs « pour remplacer celles qu'il avait dû abandonner à son départ de France, des câbles, des cordages, des voiles de rechange, les armes, la poudre; fit jeter à la mer l'artillerie des vaincus et, comme il ne se souciait pas de prendre à son bord cent cinquante matelots de l'équipage ennemi, il leur fit signer la promesse de ne plus servir, jusqu'à ce qu'ils fussent compris dans quelque échange de prisonniers; puis il abandonna, à deux cents lieues des côtes, le navire désemparé, muni seulement de vivres pour quinze jours ».

*La Chiffonne* se trouvait alors dans les parages de l'immense Empire péruvien et les courants la portaient vers l'extrême Sud de l'Amérique, quand un vent favorable la repoussa dans la direction de l'Est et lui permit de reprendre sa route. C'était tout l'Atlantique à traverser une seconde fois, sous le ciel flambant des tropiques, près d'un mois de navigation contrariée souvent par des

41. Arch. nationales, Marine BB<sup>4</sup> 158, f<sup>o</sup> 77. Rapport du commandant de *la Chiffonne* au ministre de la Marine.

calmes plats. L'équipage employa ces longues heures « à réparer diverses avaries que le gréement de la frégate avait éprouvées pendant le combat ». Les déportés, accablés de leur oisiveté, luttèrent contre l'insupportable lassitude en travaillant à ravauder et à compléter leur garde-robe; ils s'étaient partagé des coupons d'étoffe saisis sur la goélette portugaise; on leur procura le fil, les aiguilles, les fournitures nécessaires et, durant des semaines, on put voir ces hommes aux pensées farouches, ces insociables dont la mémoire fermentait encore de haines et de colères inapaisées, s'appliquer sagement à coudre, le dé aux doigts, comptant les points, échappant ainsi à l'obsession du mystère qui leur cachait l'avenir.

Le 12 juin, — deux mois après son départ de Nantes, — *la Chiffonne* eut connaissance du cap des Aiguilles, qui est la pointe méridionale de l'Afrique. Quatre jours plus tard il rencontra l'entrée du canal de Mozambique, large détroit qui sépare l'île de Madagascar du continent africain. Ayant la liberté de circuler sur le pont du navire, les déportés ne sont pas sans avoir consulté quelques cartes : ils savent que, pour gagner la Réunion ou l'Île de France, seules possessions françaises situées à l'Est de l'Afrique, il eût fallu passer au Sud de Madagascar. Quel est donc le but de cette navigation de cauchemar? L'Inde, peut-être? Mais que reste-t-il des territoires que la France a possédés en Asie? L'Angleterre ne s'en est-elle pas emparée? Et toujours se posait la question sans réponse : Où va-t-on?

Il s'en fallut de peu que le voyage se terminât dans le canal de Mozambique. *La Chiffonne* venait à peine de s'y engager quand, le 16 juin, elle rencontra un vaisseau anglais, *la Bellone*, qui, au premier coup de canon tiré

par la frégate française, amena son pavillon et manœuvra de façon à venir élonger *la Chiffonne*; « la mer était furieusement agitée et le vent soufflait avec violence; les deux bâtiments étaient déjà à portée de la voix et *la Bellone* allait mettre en panne, lorsque ce navire fut lancé sur la frégate avec une telle impétuosité qu'on ne put éviter l'abordage ». Le choc endommagea gravement le vaisseau français : ses mâts se brisèrent avec fracas et l'anglais, déployant toutes ses voiles, prit le large et s'éloigna. En trois heures le commandant Guieysse improvise une mâture de fortune et il se met à la poursuite de l'ennemi; avant la fin du jour il le rejoint, et, de nouveau, s'en rend maître. La prise était d'importance : *la Bellone* venait de Calcutta et allait à Londres; sa cargaison comprenait « outre les riches produits de l'Inde, un envoi d'espèces qui se montait à près de quatre millions de francs ». Des quatre-vingts hommes composant son équipage, Guieysse en prit quarante à son bord, fit passer sur le navire anglais vingt-cinq de ses matelots et l'un de ses officiers en leur enjoignant de le conduire directement à l'île de France, tandis que *la Chiffonne* poursuivrait sa route vers sa destination secrète.

#### A 3.800 LIEUES DE FRANCE.

Le 11 juillet enfin, après quatre-vingt-neuf jours de traversée, on vit, à l'horizon, une tache sombre qui émergeait des flots. Bientôt elle apparut comme une île très montagneuse et très boisée. *La Chiffonne* cinglait vers cette terre perdue dans l'immensité de l'Océan Indien, et qu'avoisinait un archipel d'autres îles, tout aussi ro-

cheuses et escarpées. En deux heures le navire atteignit cette île qui apparaissait entièrement déserte et même inhabitable, tant ses flancs étaient abrupts et recouverts de végétations impénétrables. *La Chiffonne* en longea la côte occidentale, doubla la pointe Nord et, suivant les falaises de l'Est, moins anfractueuses, pénétra dans un grand port naturel, protégé par un alignement de gros rochers et de petits îlots. Là, elle jeta l'ancre.

On est arrivé. — Où est-on? — A Mahé. — Mahé? — Oui, Mahé, la plus grande des îles Seychelles, à 280 lieues de Madagascar, à 416 lieues de la Réunion, à 3.800 lieues de France. Le commandant Guieysse avait, dans sa chaloupe, gagné la terre; défense était faite aux déportés de se montrer hors de leur cabine; un seul fut débarqué : Pierre Richon, malade depuis deux mois et dont l'état inquiétait. Les autres, le visage collé aux hublots, regardaient, consternés, cette île où ils allaient vivre. Rien n'annonçait une ville, ni même un pays civilisé : un petit appontement de pilotis, planté sur l'eau morte; quelques baraques de bois dans le repli d'une gorge sauvage, et, tout de suite, la sourcilleuse muraille de la montagne, presque verticale, assombrie par un enchevêtrement indéfrichable d'arbres énormes et inconnus. Sur l'appontement, deux misérables hangars de planches, à demi ruinés, et c'est là qu'était reçu, par quelques blancs, le commandant Guieysse. Il semblait que l'arrivée de la frégate mettait en émoi les insulaires, des nègres pour le plus grand nombre, qui se groupèrent sur la petite plage et considéraient avec une sorte d'inquiétude le navire ancré dans la rade.

L'absence de Guieysse se prolongea; quand il revint à bord, il avait l'air préoccupé, et bientôt les déportés

apprirent que leur camarade Richon était mort. Porté à l'hôpital de l'île, il avait expiré presque aussitôt : c'était un lyonnais, fabricant de soie, installé à Paris; il avait quarante et un ans; arrêté comme complice de Chevalier *explosion*<sup>42</sup>, on l'avait relâché par ordre du Ministre, puis repris après l'attentat de la machine infernale. Pourquoi? On ne peut le dire, car le dossier de ce déporté est l'un des plus laconiques; on suppose que Fouché, bien renseigné sur les anarchistes lyonnais, puisqu'il avait été leur idole et leur entraîneur, gardait contre celui-ci quelque ressentiment. Richon fut peu pleuré et des soucis d'un autre genre assombrissaient le commandant de *la Chiffonne*. Il se trouvait, en effet, dans une situation difficile : à peine débarqué, comme on l'a vu, il s'était abouché avec le gouverneur de l'île, le sieur Quéau-Quinssy; il lui avait communiqué ses dépêches, le texte du sénatus-consulte et les instructions particulières adressées par le Premier Consul aux autorités de l'île. Ces instructions portaient que Quinssy, dès l'arrivée des déportés, devait « leur procurer les moyens de pourvoir à leur existence par le travail, en leur assignant des terrains qu'ils pourraient cultiver et en leur fournissant les instruments aratoires et les objets de première nécessité... pour commencer leur établissement ». Il était bien recommandé de les traiter avec égards et bienveillance, tant qu'ils ne troubleraient pas la tranquillité des colons; de les punir sévèrement dans le cas contraire, de les empêcher de quitter Mahé sans un ordre formel du gouvernement de la Métropole; d'interdire entre eux et les équipages des navires, faisant escale dans l'île, toute

42. Arch. de la préfecture de Police, A/A 276, pièce 148.

communication; et de rendre compte au Ministre « de leur conduite, de leurs occupations, de l'accroissement de leur famille, des succès qu'ils pourraient obtenir dans leurs opérations<sup>43</sup>... ». Le Premier Consul ordonnait, en outre, expressément, d'assurer à ces individus « une existence tranquille qui leur fit oublier leurs principes et les engageât à réparer leur conduite passée ».

Lorsqu'il a pris connaissance de ces prescriptions, Quéau-Quinssy demeure pantois. Certes, il admire, comme il convient, le Premier Consul; il professe le plus grand respect pour le ministre de la Marine; mais il est bien obligé de reconnaître — sans toutefois se permettre de formuler cette irrévérencieuse opinion — que l'un et l'autre ignorent complètement ce qu'est la vie des colons de Mahé. Assigner des terrains aux déportés, c'est chose facile, l'île étant, pour les trois quarts au moins, couverte de forêts millénaires qui n'appartiennent à personne et dont le défrichement serait un inestimable bienfait; mais, à moins d'une longue acclimatation, aucun européen n'est de taille à entreprendre un tel travail : il y faut des nègres esclaves; cela s'achète, et cher. D'ailleurs une autre question se pose dont la solution est plus urgente : les habitants de Mahé, convoqués par Quinssy, ont pris connaissance des dépêches apportées par le commandant de *la Chiffonne*; ils y ont lu que les hôtes dont on prétend les gratifier, sont des criminels « qui menacent, à chaque instant, tous les Français de les livrer aux fureurs de l'anarchie... ». Comment! Le gouvernement consulaire, disposant d'une police organisée, d'une armée considérable, de toutes les ressources d'une an-

43. Arch. coloniales. Déportations aux Seychelles. DESTREM, 67 à 69.

cienne et puissante civilisation, n'a pu venir à bout de tels enragés, et c'est au profit de Mahé qu'il s'en débarrasse, de Mahé où ne se trouve ni un gendarme, ni même un juge de paix! Ces « monstres » vont former la majorité dans cette population paisible, dans cette île dont les habitations sont disséminées à de grandes distances l'une de l'autre, par conséquent sans possibilité de recours à des voisins en cas d'agression nocturne. Plusieurs notables de l'île corroborent l'argumentation de Quinssy : deux d'entre eux, le géographe Malavoix et le capitaine marchand Hodoul, protestent qu'ils abandonneront leurs possessions et quitteront Mahé si des hommes de rapine et de sang, exécution et dégoût du monde entier, doivent être les maîtres de la colonie.

Voilà pourquoi, en revenant à sa frégate, Guieysse avait sombre mine. Qu'allait-il faire de ses trente et un prisonniers? Comment découvrir sur le globe un lieu perdu où leur sinistre renom ne soit point en horreur? Son premier soin fut de les consigner à bord et les captifs impatients que, depuis trois mois, torturait le besoin de quitter leur geôle flottante, se résignèrent humblement. Ils ne tardèrent pas à savoir qu'on ne voulait pas d'eux, et, pour la première fois, ils connurent l'impression d'être des pestiférés, en dehors de l'humanité, et sur qui se concentrait l'abomination de toute la terre pour les atrocités révolutionnaires. Ce qu'ils allaient expier, ce n'était pas des crimes individuels, mais ceux de l'effroyable régime dont ils avaient été les agents subalternes. On ignorait leurs noms et leur passé; mais, à quatre mille lieues de la France, le retentissement des massacres de prêtres, des noyades de femmes et d'enfants, du petit roi martyrisé, des colonnes infernales, des

sanglants tribunaux de Paris, de Lyon, d'Arras, d'Angers, s'était répercuté à travers les océans, et, de ces faits odieux, ces parias transportaient l'épouvante. Il faut croire que cette intuition tardive de leur situation accabla quelques-uns des proscrits, car l'ex-compagnon orfèvre Rossignol, qui, pour avoir souvent conduit à la défaite les armées du Comité de Salut public, se flattait de savoir comment on remonte le moral des hommes, adressa une concise proclamation à ses compagnons, leur faisant miroiter l'agréable perspective d'un assassinat auquel ils devraient leur liberté : « Amis, dit-il, ne vous alarmez point! Nous reverrons encore le sol de la patrie; le monstre qui nous a fait jeter sur cette terre ne peut avoir qu'une fin violente. Nouveau Néron, il achèvera sa carrière plus tôt que vous ne l'espérez... Il périra... et la nouvelle de sa mort sera celle de notre délivrance<sup>44</sup>... » Si les colons de Mahé avaient entendu cette harangue, elle n'aurait pas modifié leur idée peu rassurante de la mansuétude des déportés. Le danger dont ces colons se sentaient menacés n'était pas, d'ailleurs, imaginaire : la population de l'île comprenait environ soixante-sept blancs dont plusieurs étaient pères de famille, et près de trois mille noirs<sup>45</sup>, esclaves pour le plus grand nombre. On sait que la révolution avait proclamé l'abolition de l'esclavage; cette résolution humanitaire qui avait mis à feu et à sang certaines colonies, restait sans effet aux Seychelles. Il était à craindre que les déportés, s'érigeant en apôtres de la liberté, soulevassent la population noire et se rendissent maîtres de l'île. Le

44. FESCOURT, 120.

45. Chiffres de DESTREM, 81.

tragique exemple de Saint-Domingue autorisait toutes les méfiances.

Aussi, lorsque, le 12 juillet, Guieysse se représenta devant les notables assemblés, il les trouva plus aheurtés encore que la veille, contre le débarquement des anarchistes. Que d'arguments! La disette imminente; l'île manque de vivres et ne peut nourrir, outre les déportés, les deux cent soixante matelots de *la Chiffonne* et les prisonniers anglais qui sont à bord. Veut-on rendre Mahé inhabitable? Ruiner de vieux colons en les forçant à s'expatrier? Exposer aux pires calamités et peut-être à un massacre général ceux qui ne se résigneront pas à quitter l'île et à abandonner le fruit de toute une vie de travail?

Comment Guieysse, assisté de Quinssy, le gouverneur, parvint-il à vaincre cette opposition? Il reconnaît lui-même qu'il dut faire appel à toute sa diplomatie<sup>46</sup>. Les colons consentirent d'abord au séjour des jacobins dans l'une des îles désertes de l'archipel, l'île Praslin, par exemple; puis, sur l'objection qu'une telle barbarie équivaldrait à un assassinat en masse, ils composèrent enfin, à la condition que les déportés seraient logés à l'*Etablissement*, sous la surveillance du détachement de la trentehuitième demi-brigade que Guieysse avait à son bord. L'*Etablissement* était une vieille construction de bois, appartenant à l'Etat, et située non loin du port, près de l'habitation du gouverneur.

Le débarquement s'effectua le 14 juillet 1801<sup>47</sup>, — 25 messidor an IX, — et ceux qui s'attendaient à un défilé de bravaches, à l'attitude insolente, à la mine fé-

46. Arch. nationales, Marine BB<sup>4</sup> 158, f<sup>o</sup> 78.

47. Arch. coloniales, Rapport de Quéau-Quinssy du 5 ventôse X.

roce des meneurs de clubs et des beaux parleurs de comités révolutionnaires, furent étrangement surpris. Les déportés passèrent silencieux, en loques pour la plupart, conduits par Quéau-Quinssy, escortés par les soldats. Cet Etablissement où ils allaient vivre n'était autre qu'une caserne de vingt-six mètres de long, de dix mètres de large, divisée en plusieurs pièces<sup>48</sup>; un pavillon comportant une petite chambre « destinée à loger les étrangers s'élevait non loin de là » une prison et un cachot en maçonnerie « formaient le soubassement de la caserne<sup>49</sup> ». Le gouverneur adressa aux arrivants un beau discours, « les engageant à se conduire avec sagesse et tranquillité ». Ils répondirent d'une seule voix que « leur tenue serait irréprochable ». Puis il promit d'employer tous les moyens d'adoucir leur sort : « ils auront en lui un protecteur et un consolateur ». Quelques-uns ayant témoigné combien ils étaient malheureux d'être séparés de leur femme et de leurs enfants, Quinssy, bien résolu à les amadouer, assura qu'il allait, sans tarder, écrire au Ministre afin d'obtenir pour les familles qui en marqueraient le désir, le passage jusqu'à l'île de France, où elles trouveraient facilement le moyen de se rendre à Mahé, distant à peine de trois cents lieues. Pour achever de les conquérir, le gouverneur, constatant l'état misérable et la pénurie absolue de ses nouveaux administrés, fit délivrer à chacun d'eux « une veste, cinq mouchoirs, deux chemises et un grand caleçon ». Ils lui témoignèrent « beaucoup de reconnaissance ». Enfin on distribua les

48. Arch. coloniales. Iles Seychelles, Correspondance générale, 1788, chemise 20.

49. Arch. coloniales. Iles Seychelles, Correspondance générale, 1785, chemise 17.

vivres : patates, viande de tortue, légumes frais et secs, poisson frais et salé, graisse, sel et *un peu de pain pour les malades*. Ainsi fut composé leur premier repas de Robinsons qu'ils durent préparer eux-mêmes. Il leur fut bien recommandé de ne point circuler dans l'île, « afin de ne pas inquiéter les habitants ».

Les déportés s'attendaient, en arrivant au lieu de leur exil, à y retrouver les trente-huit détenus du premier convoi, embarqués sur *la Flèche* qui avait pris la mer deux mois avant *la Chiffonne*. Or *la Flèche* n'a point fait escale à Mahé et il semble bien qu'elle a dû recevoir une autre destination. Que sont devenus ces trente-huit camarades? Sur quelle terre lointaine vivent-ils maintenant? Leur navire a-t-il sombré en pleine mer, perdu corps et biens, ou, capturé par les ennemis, a-t-il dû rallier un port d'Angleterre? Là, considérés comme des victimes de Bonaparte, les déportés seraient traités avec égards, sinon avec honneur. C'est là l'hypothèse la plus plausible; elle explique la disparition de *la Flèche* et on envie le sort des compagnons de lutte et de proscription qui ont échappé ainsi aux misères d'une longue captivité. Ils pourront même, au moyen de faux passeports, regagner facilement la France et se cacher dans Paris; tandis qu'ici, quelle désolation! Quel espoir de quitter jamais cette île maudite, ce repaire de sauvages, d'où la terre la plus proche est éloignée de trois cents lieues?

De toutes les choses imprévues qui ébahirent ces déportés sur ce rocher de l'Océan Indien, celle qui les frappa davantage fut d'apprendre qu'ils n'étaient plus prisonniers, par le seul fait d'avoir atterri à Mahé. L'île, en effet, depuis six ans déjà, n'appartenait plus à la

France; maîtres des mers, les Anglais s'en étaient emparés et avaient signé, avec le gouverneur et les notables, une capitulation aux termes de laquelle l'archipel des Seychelles était déclaré neutre, et le port de Mahé, reconnu comme « port franc », ouvert indistinctement aux navires de toutes les nations. Soit que cet événement ne fût pas connu à Paris, soit qu'on affectât de n'en pas tenir compte, il n'en était pas moins certain que, conformément à ce traité, l'île Mahé appartenant, en fait, au premier occupant, n'en était pas moins sous la domination anglaise, et les déportés se gaudirent à la pensée réjouissante que Bonaparte les avait, à grands frais, expédiés si loin, dans la conviction qu'il n'entendrait plus parler d'eux; or, dès leur arrivée au lieu de leur perpétuelle détention, ils se trouvaient libres de retourner en Europe sans qu'aucune autorité pût s'opposer à leur dessein.

*La Chiffonne* n'avait pas quitté le port de Mahé et y réparait ses avaries; il était évident qu'on eût fait une démarche vaine en réclamant du commandant Guieysse la complaisance de ramener en Espagne ou en Italie les passagers dont il s'était, non sans peine, débarrassé; il était sur le point de reprendre la mer, sa mission accomplie, quand, le 20 août, à huit heures du matin<sup>50</sup>, la frégate anglaise *la Sybille*, armée de cinquante canons, vint évoluer à une portée de pistolet du navire français et ouvrit sur lui un feu foudroyant. Guieysse, après une courageuse riposte, comprenant que sa frégate, en partie désarmée, ne pouvait soutenir la lutte, essaya de l'échouer à la côte : sans succès; trente-cinq de ses

50. FESCOURT, 80.

hommes étaient tués, cinquante blessés; il amena son pavillon; le combat n'avait pas duré une demi-heure; trois jours plus tard, *la Sybille*, victorieuse, s'éloignait vers la haute mer, remorquant *la Chiffonne* capturée et emmenant prisonnier l'équipage français.

L'île était encore sous le coup de ces émotions quand les déportés, confinés à l'Établissement, apprirent que *la Flèche*, qu'ils croyaient depuis longtemps perdue, venait d'entrer en rade; plusieurs coururent à l'appontement afin d'accueillir les nouveaux internés qu'on mit à terre en pleine nuit pour éviter les manifestations hostiles des habitants. La corvette *la Flèche*, partie de France le 16 février, est, en effet, arrivée après une traversée de plus de six mois : elle a, on s'en souvient, reçu à son bord, en Loire, les quarante condamnés du premier convoi; il en manque deux, Leroy-Eglator, mis en liberté au moment du départ, et l'imprimeur du pamphlétaire Metge, Delrue, mort en mer. Les débarqués « ressemblent à des squelettes<sup>51</sup> » et plusieurs ont peine à se traîner. Quel voyage! Ils en racontent les péripéties. A peine hors des eaux françaises, *la Flèche* est prise en chasse par deux navires anglais; le capitaine Bonamy, qui la commande, a ordre d'éviter la rencontre de tout vaisseau ennemi; il fait force de voiles; il échappe; mais son mât de misaine est brisé : escale de trente-six jours dans un port espagnol. L'un des déportés s'évade et tombe à l'eau; on le repêche à demi noyé; un autre, le jacobin babouviste Bouin, tête exaltée, caractère indomptable, parvient à déjouer la surveillance, gagne le rivage, puis la montagne, où il est repris; admonesté par le

51. FESCOURT, 84.



« LE MUIRON », FRÉGATE DU TYPE DE « LA CHIFFONNE »,  
QUI T ANSPORTA LES DÉPORTÉS.  
Musée de la Marine.

commandant Bonamy, il se déclare « victime de l'ambition d'un nouveau Sylla », et se compare à « Marius dans les marais de Minturnes ». *La Flèche* poursuit sa route; nouvelle avarie; nouvelle escale, d'un mois, celle-ci, au cours de laquelle on apprend, enfin! que Bonaparte a été assassiné. Joie suffocante des déportés; requête, injonctions menaçantes au commandant : le tyran n'est plus; ses victimes sont libres, il doit les ramener en France, sous peine de félonie. Bonamy fait la sourde oreille; les proscrits s'adressent aux autorités espagnoles, sans meilleur effet. On repart; le trouble est à bord : l'affreux Pépin-Desgrouhette, l'ancien mouton des prisons de la Terreur, excite ses compagnons à la révolte : on tuera le commandant, on subornera les matelots, on s'emparera de la corvette et on naviguera vers la Hollande ou l'Allemagne. Mais Delrue dénonce le complot; Bonamy réunit ses officiers, fait enfermer les proscrits, prendre les armes à son équipage et comparaître Desgrouhette qui, fort penaud, balbutie des excuses et implore grâce sous une méprisante et verte semonce du commandant. En raison de ces retards, *la Flèche* va manquer de vivres; elle fait escale à Saint-Denis de la Réunion; les déportés, exténués par deux cents jours de traversée, aspirent ardemment à quelques heures de repos; plusieurs sont atteints du scorbut et Bonamy sollicite l'autorisation de les mettre à terre. Les autorités de Saint-Denis s'y refusent : aucun de ces maudits ne souillera le sol de l'île. Le commandant insiste; son devoir est de fournir à ses passagers tous les secours exigés par leur situation; il offre « de les faire garder par une partie de sa troupe »; mais la population menace : tout jacobin qui aura l'impudence de descendre à terre sera

immédiatement mis à mort; et si le commandant de *la Flèche* partage les principes et les opinions de ces misérables, il doit être lui-même « considéré comme un homme dangereux ». Ainsi se manifestait, là encore, l'indignation du monde entier pour ces hommes dont les forfaits avaient souillé une révolution saluée à son aurore par l'enthousiasme de tous les peuples de la terre.

*La Flèche* avait quitté la Réunion le 14 août; dans la nuit du 25 elle débarquait ses passagers à Mahé, et, dès le lendemain matin, canonnée par une frégate anglaise, *le Victor*, qui la suivait depuis deux jours, elle coulait à pic dans la rade même de l'île. Bonamy avait combattu héroïquement; quand, vaincu sans avoir baissé pavillon, il quitta le dernier son navire, les proscrits qui, de la rive suivaient les péripéties du combat, le portèrent en triomphe et « lui prodiguèrent les marques du plus touchant intérêt <sup>52</sup> ». Le capitaine du vaisseau anglais vint, de son côté, « lui faire des offres de service et l'invita à lui faire l'honneur de vivre à son bord ».

Les proscrits étaient maintenant au nombre de soixante-huit et les habitants de Mahé s'effrayaient du renfort que les nouveaux venus fournissaient à la troupe de ces dangereux intrus. Ceux-ci, pourtant, se tenaient fort tranquilles et paraissaient résolus à gagner la confiance des plus méfiants. Soit curiosité pour ces spécimens d'une engeance universellement honnie, soit plutôt, désir de faire pièce à Bonaparte, les officiers des navires anglais, *la Sybille* et *le Victor* se portèrent à l'Etablissement, afin de visiter la ménagerie des sans-culottes; ils compatirent aux misères de « ces victimes de la tyrannie

52. FESCOURT, 116.

consulaire », leur offrirent de l'argent, proposèrent de « les emmener dans l'Inde ». Les internés refusèrent, « par respect, assuraient-ils, pour les ordres de leur gouvernement ». Au vrai, c'est vers la France qu'ils voulaient revenir, et la suite de ce récit permettra de suspecter cette soumission inattendue. Il n'en reste pas moins que les premières avances faites aux déportés, les seules condoléances qu'ils eussent reçues depuis leur arrestation, émanaient d'étrangers alors en guerre avec notre pays et qui, de ce fait, étaient en droit de souhaiter à la France tout le mal possible. Dure leçon qui ne fut pas comprise : il fallait que ces réprouvés subissent des catastrophes inouïes avant qu'ils mesurassent combien était unanime et irréductible la répugnance inspirée par tout ce qui avait tenu un rôle, même celui de comparse sans renom, dans les sanglants épisodes de la tragédie révolutionnaire.

### III.

#### PARIAS.

##### LES ÎLES SEYCHELLES.

La plus grande de ces îles fut découverte le 19 novembre 1742, par le sieur Lazare Picault qui avait reçu de M. Mahé de la Bourdonnais, commandant pour le roi à l'Île de France, la mission d'explorer ces parages de l'Océan Indien<sup>1</sup>. Picault pénétra dans l'île : les oiseaux de toutes sortes y abondaient, poules bleues, tourterelles, aigrettes, merles, perroquets noirs ou verts; on y rencontrait des tortues de terre en très grand nombre et, gibier moins pacifique, des légions d'énormes caïmans et de crocodiles « monstrueux » embusqués, non seulement dans les vases de la plage, mais aussi dans l'intérieur des terres « et jusque sur le sommet des crêtes les plus escarpées ». Les compagnons de Picault en tuèrent plusieurs qui mesuraient douze et même quatorze pieds de longueur. Ces montagnes apparaissent couvertes d'arbres magnifiques, palmiers, lataniers, cocotiers, ébéniers, bois d'olive et de nattes, et de tatamacas géants; les gorges sont arrosées par des ruisseaux limpides mais

1. Arch. coloniales. Seychelles, Correspondance générale, 1762, 1756, chemise 1.

peu poissonneux en raison des ravages qu'y exercent les caïmans. Bref, le rapport de Picault concluait qu'on ne pouvait songer à créer sur cette île un établissement, en raison de la nature du terrain et de la difficulté de communications rendues impraticables par la hauteur des montagnes. Le seul avantage de cette terre consistait, affirmait-il, en la beauté de sa rade, port naturel, « où l'on pouvait mettre en sûreté plus de deux cents vaisseaux ». Picault quitta l'île après l'avoir baptisée du nom patronymique de son chef, *Mahé* de la Bourdonnais. Il y revint deux ans plus tard et en dressa le plan, fort imparfait, comme bien on pense; mais c'est seulement en 1746 que Magon, successeur de la Bourdonnais au gouvernement de l'Île de France, chargea le capitaine Morphy, commandant la frégate *le Cerf*, de prendre, au nom du roi, possession de l'île Mahé et de l'archipel qui l'avoisine. Sur un rocher en forme d'éventail dominant le port, on posa une pierre gravée des trois fleurs de lys, on dressa un mât de pavillon haut de cinquante-cinq pieds et on y arbora le drapeau blanc de France.

Durant les années suivantes, les explorations de l'archipel se poursuivirent : en 1768, avec un navire à fond plat et la goélette *la Curieuse*, qu'il commandait, le capitaine Duchemin annexait une autre île, moins importante que Mahé et distante de huit lieues, à laquelle il donna le nom de Praslin, par hommage au ministre de la Marine. Il décrivait cette nouvelle conquête de façon peu séduisante : « un rocher énorme qu'une explosion a brisé en morceaux gros comme des maisons; dans les intervalles croissent en abondance les cocos de mer; les feuilles des arbres, longues et larges de plusieurs toises, servent de ponts pour passer d'un rocher à l'autre... Nul homme ne

pourrait vivre dans ce chaos ». On y éleva néanmoins un petit massif de maçonnerie, sous lequel fut déposée une lame de tôle portant une inscription établissant les droits du roi de France sur cette terre désolée. A la fin du règne de Louis XV, tout l'archipel des Seychelles était possession française; les noms que portaient alors et que portent sans doute encore ses nombreuses îles, datent, en quelque sorte, de l'année de leur découverte, car ce sont ceux des navires qui les ont avant d'autres abordées : *la Digue, la Curieuse, Hélène, Marianne, Elisabeth, Sainte-Anne, le Cerf*, etc...

Le téméraire qui, le premier, résolut de mettre ces terres en valeur, fut un armateur nommé Brayer du Barré<sup>2</sup>. Sous la conduite du sieur Delaunay, il envoya aux Seychelles quelques colons de bonne volonté qui devaient y cultiver le café. L'administrateur des îles de France et Bourbon, M. Poivre, — un nom prédestiné, — fervent apôtre et propagateur des épices, remit à ces pionniers des plants de muscadiers, de girofliers et douze « nègres du roi » pour cultiver et multiplier ces arbustes. Le premier établissement, créé à l'îlot Sainte-Anne, prit d'abord quelque faveur; les récoltes en riz et maïs furent abondantes; le café était « aussi bon qu'à Moka ». Brayer du Barré put expédier à l'Île de France « 3.700 tortues, 200 volailles et beaucoup d'huile de poisson<sup>3</sup> ». Il disposait de trente hommes « bien munis d'armes, d'outils et de munitions ». Ce succès eut un résultat funeste : du Barré vit trop grand et fit passer à Mahé des bœufs,

2. Arch. coloniales. Îles Seychelles, Correspondance générale, chemise 7.

3. Arch. coloniales. Dépôt des Fortifications, Côte d'Afrique, n° 174 à 186.

vaches « et autres bestiaux qui n'y prospérèrent point ». Entraîné dans des spéculations trop lourdes, il dut abandonner son œuvre et quand, en 1773, La Pérouse visita l'île, « l'établissement était dans le plus grand désordre, les colons mouraient de faim et, pour se nourrir, détruisaient les tortues, véritable richesse de l'île ». En vain du Barré s'obstinait à tracer d'idylliques tableaux de sa colonie et de ses cultures qu'il décorait ambitieusement du titre de *Jardin du roi*<sup>4</sup>. Il réclamait, pour doter la France coloniale d'un nouvel Eden, « 2 goélettes, un bâtiment de transport, 60 noirs, des charpentiers, 30 soldats et 150.000 livres ». On jugea que « son imagination ardente lui faisait embrasser trop de choses sans moyens<sup>5</sup> »; il fut remercié, partit pour les Indes et y mourut.

On le remplaça, en 1778, par un officier du nom de Romainville qui, atteint d'une maladie de foie, fut rappelé au bout de trois ans. En 1785 il n'y avait plus, aux îles Seychelles que six colons : le chevalier d'Orsay, ancien officier du bataillon de l'Inde, qui, avec 10 esclaves, cultivait 4 arpents; — un lieutenant de frégate, M. Samy, retiré là en philosophe, car il est noté comme ne possédant aucun esclave et cultivant lui-même un arpent de terrain; — le sieur Quienet, officier de marine, qu'un naufrage avait jeté à la côte et qui y était resté : 30 esclaves, 24 arpents; — le nommé Angard, ancien soldat de la compagnie des Indes : 65 esclaves, 60 arpents; — un noir libre, Laurence, vivant avec son fils : il s'était offert un esclave et possédait un arpent de terrain; —

4. Arch. coloniales. Îles Seychelles, Correspondance générale, chemise 7.

5. *Idem*, chemise 10.

enfin un ancien capitaine marchand, épris de solitude, s'était fixé à l'île Praslin, réputée inhabitable; il y commandait à 13 esclaves qui cultivaient 30 arpents.

Si misérable que fût cette chétive colonie, l'Angleterre la convoitait. Depuis 1756 elle n'avait cessé de contester la prise de possession par la France et, chaque année, elle envoyait des navires à l'île Praslin pour y charger des cocos de mer, très recherchés par les établissements de l'Inde. Ce fruit atteint une grosseur phénoménale, deux ou trois pieds de diamètre. Avant l'exploration de l'île Praslin on le rencontrait, en grand nombre, entraîné par les courants, flottant sur les côtes occidentales des Maldives, — à cinq cents lieues des Seychelles, — mais on ignorait d'où il était originaire. Or l'île Praslin est le seul endroit du monde qui le produise : l'arbre dont son poids le détache est couronné de palmes longues de vingt pieds; la coque de ce fruit singulier était employée comme vase où l'eau conservait une parfaite fraîcheur, et sa chair, considérée comme un contre-poison infaillible, se vendait au poids de l'or<sup>6</sup>.

Les Anglais ne se contentaient pas de s'approprier cet important commerce; ils venaient, à Mahé même, provoquer les paisibles colons, c'est ainsi qu'un déserteur de la marine britannique enleva la pierre aux armes de France et remplaça les fleurs de lys par le nom de son bâtiment. Mahé était sans moyen de défense et sa garnison, en 1785, se composait de douze fusiliers du régiment de Pondichéry<sup>7</sup>; aussi, dans l'Inde anglaise, pu-

6. FESCOURT, 76, et Arch. coloniales, Dépôt des Fortifications, Côte d'Afrique, n<sup>os</sup> 174 à 186.

7. Arch. coloniales. Iles Seychelles, Correspondance générale, chemise 17.

bliait-on indiscrètement l'intention d'envoyer une petite colonie aux Seychelles. La question était donc posée quand la révolution de Paris amena la rupture des relations entre la France et le gouvernement britannique; depuis plus d'un an le drapeau tricolore avait remplacé le drapeau blanc sur le rocher du port de Mahé, quand, le 16 mai 1794, à cinq heures du matin, quatre vaisseaux de guerre pénétrèrent dans la rade : ils portent pavillon français, mais à leur structure, on ne peut douter qu'ils ne soient anglais. Le gouverneur de l'île, Quéau-Quinssy, distribue des armes à ses colons, lorsqu'une chaloupe, se détachant de la flottille, aborde à l'appontement; un officier de la marine anglaise en descend, se présente au gouverneur comme porte-parole du commodore Newcome, commandant la division navale formée de l'*Orpheus*, 36 canons; de *Princesse royale*, 36 canons; de *Centurion*, 50 canons et de *la Résistance*, 44 canons<sup>8</sup>. Ils ont à bord un grand nombre de blessés français pris lors d'un combat contre *le Duguay-Trouin* et le commodore réclame des secours et des vivres : tel est le prétexte de la relâche. Quinssy expose qu'il lui est impossible de satisfaire à cette requête : les vivres manquent à Mahé et l'île est sans ressources. Sur quoi le commodore Newcome, à qui cette réponse est rapportée, déclare qu'il va s'emparer de l'île et qu'il la prendra par la force si elle ne lui est livrée dans une heure.

Cent soixante-six canons, prêts à cracher la mitraille... On ne peut songer à résister et « l'avis unanime des colons est qu'il faut céder ». La garnison anglaise dé-

8. Arch. coloniales. Iles Seychelles, Correspondance générale. Rapport de Quéau-Quinssy au président de la Chaumière, en date du 14 juillet 1794.

barque à neuf heures du matin; le pavillon tricolore est amené aussitôt, salué par trois décharges d'artillerie; le drapeau anglais est arboré à sa place et l'acte de capitulation fut signé le lendemain<sup>9</sup>. Toutes les personnes et les propriétés de l'île étaient respectées : « le vainqueur » ne prenait possession ni des armes, ni des bâtiments, munitions ou papiers appartenant à la République, et rien n'était changé au régime de l'île, sinon que les Anglais s'y comporteraient désormais comme étant chez eux. Ils partirent le 1<sup>er</sup> juin, laissant à Mahé une quarantaine de malades que Quéau-Quinssy expédia à l'île de France, à bord d'un bateau appartenant à l'un des colons, et qui promena pour la première fois sur les mers le pavillon de l'île neutre : bleu avec, en lettres blanches, l'inscription : *Seychelles-capitulation*.

Cette neutralité fut profitable à Mahé, port franc, ouvert aux navires de toutes les nations, l'île devint bientôt l'escale obligée des vaisseaux allant aux Indes ou en revenant; ils y apportaient « une véritable prospérité<sup>10</sup> » et telle était, depuis six ans, la situation lorsqu'y furent déposés les soixante-huit déportés de nivôse. Il est vrai que leur arrivée permit de connaître combien les Anglais eux-mêmes jugeaient précaire cette capitulation, puisqu'ils l'avaient outrageusement violée en capturant et en détruisant dans la rade de Mahé *la Chiffonne* puis *la Flèche*. Mais, tout en restant Français de cœur, les colons et le gouverneur Quéau-Quinssy comprenaient qu'il fallait ménager les Anglais tant que la paix entre la France et le cabinet britannique ne serait pas signée. La position de Quinssy surtout était singu-

9. Arch. coloniales. Correspondance générale, chemise 25.

10. Henri PRENTOUT, *L'île de France sous Dejean*, p. 324.

lière, il continuait à correspondre avec le ministre français, ou, tout au moins, avec l'administration française de l'île de France; c'est de la France aussi qu'il recevait son traitement, tout en gouvernant une colonie que les Anglais considéraient comme leur. Même le conseil colonial de l'île de France, en lui recommandant de rétablir le pavillon national, l'autorisait tacitement à l'abattre si quelque vaisseau de guerre anglais entraînait en rade, et à prendre avec l'ennemi « toutes les mesures convenables pour garantir ses administrés d'un désastre<sup>11</sup> ».

Dans ces conditions, les Seychelles apparaissaient comme le pays rêvé par les ingouvernables dont la Métropole s'était débarrassée; où pouvaient-ils en effet, trouver mieux? Pas de tyran, pas même un gouvernement véritable; pas un gendarme, pas de police; la fraternité universelle, la neutralité absolue, l'égalité parfaite; une liberté complète d'opinions et de croyances; rien à respecter; personne à traiter en maître. Nulle part ils n'auraient eu occasion pareille d'exercer toutes les vertus républicaines dont ils se flattaient d'être doués. Et pourtant ils n'étaient pas satisfaits.

On a la lettre qu'adressait à sa femme le déporté Laporte, un écrivain public de la rue du Vieux-Colombier, âgé de cinquante ans, père de sept enfants dont deux servaient à l'armée. « L'île Mahé, écrit-il, est un endroit sinistre; il n'y a que cinquante habitants;... on a concédé aux internés cent huit arpents de terre impossible à défricher et qui ne valent pas quatre arpents de la bonne terre de France. » Il se gardera de mettre à profit

11. Henri PRENTOUT, *L'île de France sous Dejean*, loc. cit.

l'autorisation de faire venir sa famille : « le pays est trop stérile et la traversée trop périlleuse ». D'ailleurs les Anglais offrent de rapatrier les proscrits; et Laporte raconte la visite à l'Etablissement des capitaines de *la Sybille* et du *Victor* « qui se sont livrés à beaucoup de plaisanteries contre le Premier Consul<sup>12</sup> »; néanmoins il ne dissimule pas que l'ennui les tue. Ce qui leur manque, c'est la turbulence de la vie agitée; le club où l'on péroré, le comité de quartier où l'on imagine être un personnage, le café surtout où l'on échange des bagous que l'on prend pour des idées.

Dans l'impossibilité de pénétrer l'arrière-pensée de chacun de ces hommes, il est seulement permis de conjecturer l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes : ils ont, pour la plupart, vécu dès 1789, dans le tourbillon révolutionnaire; ils ont participé, ou, tout au moins, assisté à tous les mouvements populaires, partagé les passions et les haines des grands meneurs. Plusieurs ont été témoins ou acteurs des exécrables boucheries des prisons; quelques-uns ont siégé comme juges ou comme jurés aux côtés de Fouquier-Tinville et fréquenté dans les coulisses des sanglants tribunaux; d'autres, agents de la Sûreté générale, ont perquisitionné chez les suspects et approvisionné l'échafaud. Quand on a joué dans de tels drames, peut-on oublier? Peut-on oublier les pleurs, les supplications des enfants dont on emmène le père, la mine éperdue du malheureux qui se débat sous les coups de sabre, ou la sainte résignation d'une victime dont on vient de prononcer l'arrêt de mort? Ceux qui ont vu ces choses doivent redouter de se souvenir; c'est, sans doute,

12. AULARD, *Consulat*, III, 148.



pour cela qu'il leur faut l'excitation des coups de main, les trames des complots, et qu'ils recherchent leurs pareils, se coalisent et s'affilient pour lutter contre toute réorganisation sociale dont ils se sentent exclus à jamais. Alors dans cette solitude de Mahé, dans le silence, dans l'inaction déprimante, sous ce ciel brûlant d'où tombe une assoupissante torpeur, les spectres qu'on a crus repoussés apparaissent et on voudrait s'agiter toujours pour chasser les rappels du passé qui menacent de tourner aux remords.

Les colons voyaient avec une préoccupation justifiée circuler librement dans l'île ces révolutionnaires en non activité qui, semblait-il, chômaient dans l'attente de quelque événement. On savait qu'ils avaient refusé les terrains que leur concédait le gouvernement, et cela ne rassurait pas; on savait aussi qu'ils témoignaient « le désir de retourner promptement sur le territoire français » et ce désir irréalisable cachait, supposait-on, quelque projet ténébreux, car, à moins qu'ils n'y allassent dans l'intention d'assassiner Bonaparte, ils ne pouvaient raisonnablement ignorer que la France était le seul pays au monde qui leur fût interdit. Ils n'avaient donc pas abdiqué; or, ce que l'on craignait surtout, c'était leur influence éventuelle sur les nègres : ces purs égaux, on n'en pouvait douter, avaient applaudi le décret de la Convention proclamant l'abolition de l'esclavage. Ce décret, rendu par des législateurs siégeant à deux mille lieues des colonies, avait été accueilli bien différemment par les blancs obligés de vivre outre-mer en contact perpétuel avec les esclaves : en bon nombre de possessions ces derniers avaient, par des crimes et des massacres, inauguré leur indépendance. Ceux de Mahé, soigneuse-

ment tenus dans l'ignorance de la loi qui les libérait, demeureraient soumis et fidèles. Si quelqu'un des déportés leur prêchait l'insurrection, qu'advierait-il des soixante et quelques blancs en lutte contre deux mille nègres excités par les anarchistes, qui eux, n'avaient rien à perdre et pourraient, par ce moyen, s'emparer de toute la colonie?

Les déportés n'étaient pas installés depuis un mois à Mahé que déjà leur présence soulevait un concert de plaintes et de récriminations. Le général Magallon, commandant en chef de l'île de France, adressait directement au Premier Consul un long rapport, insistant sur le danger dont étaient menacées les colonies françaises de l'Océan Indien. Sans ménagements, il traite les déportés de « monstres réclamés par les déserts ». La liste des cent trente proscrits désignés par le Premier Consul comprend un nom qui l'a bouleversé, « le nom du misérable qui a dénoncé mon père », écrit-il; il est indigné de l'indulgence du Ministre qui recommande de traiter ces scélérats « avec bonté<sup>13</sup> », et aussi du sans-gêne avec lequel on agit envers l'île de France. C'est la première fois, depuis des années, que le gouvernement pense à elle, et pour envoyer dans ses parages une bande de malfaiteurs, de coupe-têtes, de bourreaux, chargés de forfaits et de malédictions! D'ailleurs, il considère Mahé comme perdu, car bientôt ces assassins y règneront en maîtres.

Cette attitude du général Magallon ne contribua pas à calmer les inquiétudes des colons de Mahé : si ce militaire avait peur des déportés, bien qu'ils fussent à trois

13. DESTREM, 74.

cent lieues de lui, combien devaient trembler les habitants des Seychelles, réduits à cohabiter avec eux? Plusieurs, pour disperser les forces de ces perturbateurs, en logeaient un chez eux et l'employaient aux plantations, ce qui permettait de le surveiller de près. D'autres préférèrent quitter l'île et tout abandonner plutôt que risquer l'égorgeement qu'ils jugent imminent. Une troupe de tigres et de jaguars aurait été débarquée à Mahé que la terreur n'y eût pas été plus vive. Les lettres que les colons adressent au Conseil général de l'île de France sont éplorées<sup>14</sup> : le géographe Malavois annonce sa résolution de fuir cette île qu'il habite depuis treize ans et où il n'a cherché qu'à faire le bien; il emmène avec lui sa famille pour la soustraire à la promiscuité « d'êtres signalés à toute l'Europe comme ennemis déclarés de tout ordre social, aides de meurtres, et dont le seul aspect met en fuite l'honneur et l'innocence ». Les frères Savy, tous deux époux et pères de famille, fixés à Mahé depuis 1786, écrivent : « Nous nous trouvons confondus avec des hommes que la métropole a jugés coupables; notre cœur répugne à vivre parmi eux et, voulant inspirer à nos enfants des sentiments honnêtes, nous désirons sortir d'un lieu où nous avons tout à craindre<sup>15</sup>. » La veuve Josse, soucieuse de sauver sa famille, « abandonne les trente noirs qui sont toute sa fortune et réclame son passage à l'île de France<sup>16</sup> ». Un groupe de cultivateurs envie ceux qui ont pris le parti de désertir « une colonie

14. Arch. coloniales. Déportation aux Seychelles, Extrait d'une note remise au gouvernement général de l'île de France par un habitant de Mahé, 15 pluviôse, an X.

15. *Idem*, n° 13.

16. *Idem*, n° 14.

proscrite où les agitateurs trouvent protection »; mais « ils n'ont pour eux et leurs enfants que le terrain qu'ils possèdent; ils ont bien de la peine à en faire le sacrifice<sup>17</sup> »; et ils terminent leurs doléances par ce post-scriptum qui a son prix : « Les déportés eux-mêmes conviennent que, parmi eux, il y en a une vingtaine qui sont capables de tout. »

Telle était, en effet, l'opinion qu'ils avaient les uns des autres et les historiens de parti pris, proclamant avec une indignation factice, que Bonaparte a choisi pour victimes les plus recommandables des patriotes, seraient assez gênés s'il leur fallait citer, à l'appui de leur thèse, ces lignes écrites par les proscrits eux-mêmes : « Dans le nombre des individus mis en surveillance hors du territoire européen de la République, il en est plusieurs qui ont expié leurs fautes passées et quelques-uns que l'esprit de parti s'est complu à désigner précipitamment comme complices du 3 nivôse; il en est aussi dont le nom seul commande une exécution éternelle... il est juste de les abandonner à leurs remords<sup>18</sup>. »

#### EXPULSION DES PROSCRITS.

Un incident assez grave sonna l'alarme décisive. L'un des internés était signalé, depuis quelque temps par « sa mauvaise conduite » et son « manque de respect aux personnes et aux propriétés ». C'était l'un des passagers de la *Flèche*, Louis-François Serpolet. Trois mois avant l'explosion de la machine infernale, une femme Duclos,

17. *Idem*, n° 10.

18. Arch. de la préfecture de Police, A/A 273.

gantière, se présentait, très émue, à la préfecture de Police et dénonçait un homme « qui la courtisait »; ouvrier bonnetier sans travail, il vivait dans un taudis de la rue de la Calandre et se cachait sous le sobriquet de *Lyonnais*; il s'était annoncé à la femme Duclos comme étant « le Brutus de la France », et lui avait révélé qu'il s'était chargé d'assassiner le Premier Consul moyennant trois cents louis. On le reconnaîtra à ce signe particulier « qu'il ne sort pas dans les rues sans porter sous son bras un petit chien carlin aux oreilles courtes ».

Aussitôt une note secrète du Préfet ordonne de surveiller et d'arrêter ce Lyonnais : les agents courent rue de la Calandre, en visitent toutes les maisons et ne trouvent personne répondant au signalement indiqué. « On en conclut que Lyonnais se dispose à se mettre en campagne pour exécuter son criminel projet. » La femme Duclos, interrogée de nouveau, reconnaît qu'elle s'est trompée : ce n'est pas rue de la Calandre, mais rue Galande, qu'habite Lyonnais; il est ordinairement vêtu d'une carmagnole faite d'une étoffe dont elle dépose l'échantillon : qu'on se hâte, c'est dans trois jours que ce fanatique doit tuer le chef du gouvernement. Lyonnais est arrêté, conduit à la Préfecture : c'est un garçon de trente-sept ans aux cheveux bruns, aux yeux gris roux, nez gros, joues creuses, visage grêlé; il proteste de « son amour et de sa reconnaissance pour Bonaparte »; il est victime d'une femme de débauche qui, irritée de son refus de vivre avec elle, l'a dénoncé. Peut-être se serait-il tiré d'affaire s'il s'en était tenu à cette déclaration; mais il parla trop : il dénonça pour son compte, un policier louche, arrêté pour concussion; on apprit qu'il était en relations suivies avec des anarchistes surveillés, et

quand, en nivôse, fut établie la liste des « mauvais sujets » dont on épurerait Paris, Serpolet dit *Lyonnais* sembla posséder tous les titres à y figurer. Depuis son arrivée à Mahé, étant célibataire et sans métier bien défini, il supportait allègrement son exil : ses compagnons Laurent-Derville, officier réformé, arrêté dans des circonstances presque identiques, et le marseillais Magnian, étaient les bambocheurs de la bande.

Laurent-Derville passait pour « bel homme » ; on croit comprendre que, à Paris, cet avantage constituait sa principale profession. A Mahé, pour ne point changer de métier, il se logea dans la maison d'une négresse libre, nommée Vola-Malaëfa chez qui se donnaient des bals sans prétention au décorum<sup>19</sup>. Laurent-Derville invita Magnian à l'une de ces petites fêtes et, de retour à l'Établissement, celui-ci, « très facétieux de son naturel », contrefit si grotesquement les figures et les pas de la danse nègre, qu'il fit naître, dans le cœur de ses compagnons, le désir d'être initiés à cette « chorégraphie<sup>20</sup> » réjouissante. De ce nombre était Serpolet ; il ne connaissait pas la route de l'habitation qu'occupait la joyeuse Vola-Malaëfa et il s'y fit conduire par un nègre qui trouva chez la dame plusieurs de ses camarades<sup>21</sup> ; on dansa, on soupa, on but et là se borna, au dire des déportés, cet innocent délassement. La version des colons est bien différente : ils ont, eux, le « préjugé de la couleur » ; se commettre avec un nègre est, à leurs yeux, la plus infamante des vilenies. Sur la rumeur provoquée par ce scandale, Quéau-Quinssy convoqua les notables

19. Arch. coloniales. Déportations, pièce jointe E.

20. DESTREM, 87. Mémoire pour les 28 malheureux...

21. DESTREM, 88.

de l'île et quelques-uns des déportés ; il fut avéré que la conduite de Serpolet « portait atteinte à la tranquillité et à la sûreté des habitants, aux mœurs, aux usages et à la subordination établie dans l'île » ; on apprit que, au cours de cette « orgie », il s'était tenu des propos incendiaires tendant à la perte de la colonie. En conséquence Serpolet et les nègres Germain et Jolicœur, appartenant à la femme Vola-Malaëfa, ainsi que Fernando, esclave de Quinssy, seront provisoirement emprisonnés puis transportés à l'île aux Frégates, pour y être déposés jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. L'île aux Frégates est un rocher aride et inhabité, perdu en mer, à huit lieues de Mahé. L'arrêt fut rendu à *l'unanimité des voix*, et ceci étonne, car neuf des déportés, Vanheck, Dufour, Corchant, Lefèvre, Lacombe, Monneuse, Magnian, Thirion et Pépin-Desgrouhette, signèrent ce jugement sommaire, sans pitié pour leur compagnon d'exil. Il était donc bien coupable, puisqu'aucun d'eux n'intercéda en sa faveur.

Quand les pièces de cette procédure d'exception parvinrent à l'île de France, elles y produisirent une sensation profonde. Elles étaient appuyées de plusieurs lettres émanées de colons implorant qu'on vint à leur secours : « Nous l'avons échappé belle, disait l'un d'eux ; un de ces déportés avait formé le projet de bouleverser cette malheureuse colonie : deux de ses camarades l'ont dénoncé et, dans la confrontation, il n'a pas osé les démentir<sup>22</sup>. » « Les déportés que l'on a vomis sur notre île... nous donnent bien des inquiétudes, écrivait un

22. Arch. coloniales, Déportation. Le gouverneur des Îles de France et de la Réunion au ministre de la Marine et des Colonies, pièce jointe n° 10.

autre; nous avons été obligés d'en déporter un avec des noirs dont il était le complice et nous ne supposons pas de meilleures intentions à beaucoup d'autres<sup>23</sup>. » En présence d'un péril si menaçant, l'assemblée coloniale de l'île de France prit « un arrêté portant peine de mort contre ceux des proscrits qui chercheraient à s'introduire dans cette île<sup>24</sup> ». Puis elle décida, en principe, que ces hommes insociables seraient expulsés de Mahé et « transférés en d'autres lieux ».

C'était ce que souhaitaient la plupart des déportés : depuis la fin de 1801, ils n'étaient plus à Mahé que soixante-six; l'un d'eux étant mort, Fougéon, ancien perquier devenu concierge à Paris et noté comme « démagogue forcené », et Serpolet vivant en Robinson sur son rocher lointain. La situation devenait intenable : d'une part, les colons s'attendaient chaque nuit à être massacrés; de l'autre les proscrits, traités en bêtes féroces, n'obtenaient plus de quoi se nourrir; une solution s'imposait, mais laquelle? Le gouverneur Quinssy s'opposait au départ des internés<sup>25</sup>; l'assemblée coloniale de l'île de France, seule autorité dont il dépendait quelque peu, décrétait leur renvoi; le problème paraissait insoluble. Les colons de Mahé entreprirent de le résoudre; l'un d'eux, nommé Planot, avait sur chantier un navire de 70 tonneaux. Il consentait à le vendre, moyennant 60.000 francs. Un autre s'offrait à prendre le commandement de ce bâtiment et s'engageait à conduire les déportés dans un port de France, à la condition que

23. *Idem*, pièce jointe n° 11.

24. FESCOURT, 122.

25. Arch. coloniales. Le gouverneur des Iles de France..., pièce jointe n° 11.

ceux-ci lui abandonneraient, dès l'arrivée, la propriété du bateau qui, construit entièrement en bois de tatomaca, sorte d'acajou très précieux, devait lui procurer un gros bénéfice.

Les proscrits se cotisèrent; quoiqu'ils fussent à peu près sans ressources, plusieurs possédaient des biens en France; le riche Vanheck souscrivit une lettre de change de 36.000 francs; de leur côté, les colons, dans leur hâte d'être débarrassés de leurs hôtes malfaisants, s'imposèrent une cotisation de trois piastres — environ quinze francs — par tête de nègres; mais ils exigeaient que tous les internés s'embarquassent, qu'aucun ne restât dans l'île, et cette obligation impérative rencontrait des opposants : quelques-uns, en effet, traitaient de folie l'équipée projetée; se risquer, pour une traversée de quatre mille lieues sur un bâtiment construit et gréé par des ouvriers inexpérimentés, dirigé par un marin d'occasion, c'était, selon eux, courir à la mort. Et puis, espérait-on, en abordant en France, échapper à la police de Bonaparte? A quoi bon tenter une telle aventure pour être pris au débarqué, réexpédié dans quelque autre colonie ou, tout au moins, jeté dans une oubliette d'où l'on ne sortira jamais? Quelques-uns enfin, plus rares, s'étaient vite acclimatés, ne se déplaisaient pas à Mahé, témoin l'ébéniste Moreau, babouviste et anarchiste furibond : il s'était mis à fabriquer des meubles en tatomaca et jugeait ce bois admirable, aussi agréable à travailler que les plus beaux acajous d'Amérique<sup>26</sup>.

L'accord n'était donc pas fait; on n'en pressait pas moins la construction du navire sauveur; plusieurs déportés s'y employaient même activement : l'ex-général

26. FESCOURT, 126 n.

Rossignol qui, d'ordinaire, se retirait à l'île Praslin, regagna Mahé pour surveiller les derniers préparatifs du départ; le bateau était construit, il ne restait qu'à le gréer quand, le 22 ventôse (13 mars 1802), dans l'après-midi, une corvette de la République, battant pavillon tricolore, apparaît au large de Mahé et signale son approche par cinq coups de canon<sup>27</sup>. Bientôt on voit une chaloupe se détacher du navire et se diriger vers la terre : elle porte un officier qui se rend chez Quéau-Quinssy et l'invite à venir à bord. Le gouverneur prend place dans la chaloupe qui s'éloigne aussitôt, ralliant la corvette ancrée en rade. Quinssy y est reçu par le capitaine d'artillerie Laffitte, ayant qualité de commissaire du gouvernement pour une mission confidentielle<sup>28</sup> : il exhibe ses pouvoirs qui lui confèrent droit absolu de réquisition sur le capitaine Hulot, commandant la corvette *le Bélial*, sur le gouverneur des Seychelles et sur tous les habitants de cet archipel. Le but de l'expédition est de rétablir l'ordre et la tranquillité publics, gravement menacés, et d'instruire contre des hommes reconnus dangereux.

Quinssy s'incline et assure de son plus dévoué concours le capitaine Laffitte qui se retire avec lui dans sa cabine afin d'arrêter les dispositions à prendre pour satisfaire aux intentions du gouvernement<sup>29</sup>. Au vrai, le gouvernement n'est en tout ceci pour rien : seuls le Conseil colonial de l'île de France et le général Magallon ont assumé la responsabilité d'une mesure décisive qui

27. Arch. coloniales. Îles Seychelles, Correspondance générale.

28. Arch. coloniales. Instructions pour le capitaine d'artillerie Laffitte, 27 pluviôse, an X.

29. Arch. coloniales. Rapport de Quéau-Quinssy au général Magallon, 27 ventôse, an X.

purgera de leurs pervers intrus les îles françaises de l'Océan Indien. L'entretien se prolongea bien avant dans la nuit; à dix heures du soir seulement, Quinssy rentrait à Mahé, se rendait chez le colon Savy, et lui révélait que, le lendemain, au point du jour, tous les déportés seraient arrêtés et embarqués sur la corvette *le Bélial*, stationnée en rade : il faut, très secrètement, aviser les habitants de l'île du coup de force qui se prépare; ils devront s'armer et, avec cent nègres de confiance, se rendre chez le citoyen Mondon où aura lieu le rassemblement. Tout ainsi combiné, Quinssy retourne au *Bélial* et passe la nuit à bord. Dès l'aube, la corvette met sous voile, entre dans le port, ses canons tonnent : c'est le signal. Sur le champ l'Établissement est envahi par les colons et leurs noirs armés; les proscrits qui l'occupent sont arrêtés; les pirogues de l'île et les chaloupes de la corvette amènent ceux qui logent dans les habitations les plus éloignées; les voilà tous réunis sur l'appontement et Quinssy leur fait lecture d'une proclamation annonçant la signature des préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre : en conséquence de ce grand événement, la situation des îles Seychelles va être complètement modifiée et le Conseil colonial de l'île de France a décidé que les proscrits seront conduits à l'île d'Anjouan, « terre peuplée, abondante en vivres, voisine de comptoirs où s'opère un commerce actif; les ressources de cette île sont telles qu'un équipage assez nombreux ne l'a quittée, après un long séjour, qu'avec regret<sup>30</sup> ».

30. Arch. coloniales. Déportation aux îles Seychelles. La commission intermédiaire du gouverneur général, signé Descombes, président.

Grand émoi! — Qu'est-ce à dire? — Dans quelle mer est située cette île d'Anjouan? — Pourquoi le secret gardé sur une telle mesure? — « Si les déportés avaient prévu cette nouvelle catastrophe, ils se seraient emparés par violence ou par ruse, de toutes les armes des habitants, auraient choisi une position avantageuse et Mahé serait devenu le théâtre d'un combat sanglant <sup>31</sup>. » « Voilà un coup de temps bien adroit », ricane Rossignol qui, partout, s'érige en porte-parole de ses compagnons et passe pour être « leur chef ». C'est la révolte : ils ne partiront pas... Mais ils ne sont pas en force; les plus violents sont empoignés, conduits à la corvette, mis au pas; les autres protestent qu'ils obéiront et l'embarquement s'effectue sans plus de résistance.

Le *Bélier* n'est pas aménagé de façon à les recevoir tous; d'ailleurs, « le but de l'expédition est de reléguer les plus coupables » et une sorte de tribunal s'improvise, composé de trente notables colons convoqués et présidés par le gouverneur Quinssy. Chacun écrit son opinion : trente-deux sont déclarés dangereux; on leur adjoint Serpolet ramené de l'île aux Frégates avec les trois nègres qui avaient pris part, en sa société, à la bombance chez Vola-Malaëfa. Les trente-quatre autres, ramenés à terre, furent reconduits à l'Établissement en attendant qu'on décidât de leur sort. Pour les tenir en respect, le capitaine Lafitte laissait à Mahé onze hommes de la garnison embarquée sur *le Bélier*; joint aux neuf soldats dont disposait le gouverneur, ce détachement composait une force armée suffisante à garantir la tranquillité de l'île.

31. FESCOURT, 131.

La nouvelle de la paix prochaine et aussi l'embarquement des « mauvais sujets », mettaient en liesse les colons de Mahé; avant le départ de la corvette qui allait emporter leur cauchemar vers d'autres rives, ils allèrent, en corps, remercier les officiers de l'équipage et féliciter le capitaine Lafitte de la façon dont s'était opéré l'enlèvement des démagogues. Si ceux-ci s'attardaient à imaginer que leur réputation de Brutus sans-culottes et de tyrannicides exerçait encore un prestige sur les populations coloniales, les témoignages de joie délirante suscitée par leur migration étaient de nature à entamer cette illusion.

#### L'ÎLE D'ANJOUAN.

Le *Bélier* mit à la voile le 27 ventôse an X (18 mars 1802). Les trente-trois proscrits qu'il emportait, considérés, on l'a vu, comme les plus dangereux de la bande, étaient, à bord, l'objet d'une surveillance incessante. Le Conseil colonial de l'Île de France avait imposé des consignes sévères au commandant de la corvette, Hulot, et au capitaine Lafitte, chargé de mener à bien l'expédition, et il était interdit aux passagers de quitter l'entrepont exigü où on les avait encaqués. La corvette naviguait dans la zone torride et l'air qui pénétrait par d'étroits sabords dans cette sentine était de feu. Trente-trois hommes reclus dans un espace de dix-huit pieds sur douze — six mètres de long, quatre de large! La chaleur les accablait; ils souffraient d'une soif inextinguible et

32. DESTREM, 112.

l'un d'eux a noté qu'on leur distribuait l'eau avec plus de parcimonie qu'aux hommes de l'équipage. « Ils étaient tellement serrés, écrit-il, que le moindre roulis les entassait les uns sur les autres, et l'excessive chaleur les força de se dépouiller de leurs vêtements; mais nonobstant cet état de nudité, l'eau s'échappait en quelque sorte de leurs pores comme d'une éponge pleine qu'on presse dans la main <sup>33</sup>. » Ils patientaient cependant : Quinssy leur avait décrit l'île d'Anjouan, où ils allaient vivre, sous un aspect si enchanteur, qu'ils semblaient d'abord résolus à supporter toutes les humiliations et toutes les souffrances dans l'expectative de cette terre promise.

Mais, soit en raison des vents contraires, soit que la corvette fût « mauvaise marcheuse », la traversée s'éternisait : trois cent cinquante lieues séparent Mahé de l'île d'Anjouan et huit jours après avoir levé l'ancre, le navire n'était pas à moitié de la route. Les transportés agonisaient : le capitaine Hulot, rigoureux observateur des ordres reçus, restait insensible aux gémissements, aux cris de désespoir, aux imprécations dont retentissait la cabine de bois surchauffé qui leur servait de cage. Rossignol, le plus impétueux, le plus combatif de tous, obtient de parler au capitaine : « Faites-nous fusiller tout de suite, dit-il; cette mort sera bien plus douce que le supplice auquel vous nous condamnez ! » Hulot répond sèchement qu'il n'a pas le droit de les mettre à mort. « Eh bien, puisque vous ne consentez pas à nous ôter une existence qui nous est odieuse, laissez-nous respirer. L'air anime tous les êtres et nous en sommes privés dans l'étroite prison où vous nous tenez enfermés comme d'in-

33. FESCOURT, 135.

fâmes scélérats <sup>34</sup>. » Ainsi l'un d'eux rapporte-t-il ce discours : Rossignol, bien qu'il fût sans instruction, avait gagné à son commandement en chef et à la fréquentation des grands hâbleurs révolutionnaires, une sorte de faconde et un ton d'autorité qu'il prenait volontiers pour de l'éloquence. Le capitaine du *Bélier* eut pitié : ses passagers reçurent la permission de séjourner chaque jour, « six par six, durant une heure, sur le pont ». L'avantage était minime, car le ciel était de braise et quand il fallait affronter, après ce court répit, la suffocante touffeur de la cabine, le séjour en devait paraître plus intolérable. Combien on regrette de ne point savoir ce qu'étaient les soirées dans cet étouffoir, alors que l'écouille fermée, ces parias se trouvaient face à face. Se faisaient-ils des confidences, se rappelaient-ils les malheureux que, au temps de leur influence, ils avaient dénoncés et molestés ? Imagine-t-on une causerie entre Millière évoquant ses deux mille fusillés d'Angers et Corchant étalant ses seize cent quatre-vingt-quatre morts de Lyon ? Et quelle effarante chronique devait être un entretien entre Bouin, Rossignol et Mamin échangeant leurs souvenirs et leurs impressions du massacre de la Force ! Mais peut-être n'en parlaient-ils pas ; peut-être évitaient-ils même de se regarder par crainte de lire dans les yeux fixés sur eux des choses affreuses qu'ils croyaient secrètes et qu'ils auraient voulu pouvoir oublier. Peut-être aussi n'y pensaient-ils plus. Tous sentaient bien que la réprobation qui pesait sur eux ne leur était point personnelle : la Terreur, personnifiée en leur petit groupe, les rendait également odieux à toute la terre ; ils ne purent en douter

34. FESCOURT, 136.

quand, en approchant de l'île d'Anjouan, le capitaine Lafitte leur adressa ses dernières intructions : « Il va les remettre au roi d'Anjouan, un souverain ami des Français » auquel il les présentera comme de précieux colons « dont plusieurs lui seront utiles et agréables par leurs connaissances des arts et métiers dans lesquels ils excellent <sup>35</sup> ». Tous les frais occasionnés à ce prince par leur subsistance et leur entretien lui seront fidèlement remboursés. Mais le capitaine leur recommande bien « de cacher soigneusement la cause de leur exil <sup>36</sup> » ; leur intérêt même est de taire ce qu'ils sont en réalité, sans quoi le roi les repousserait certainement ; suprême avertissement qui dut abattre le peu de fierté qui leur restait de leurs exploits révolutionnaires et les détourner définitivement de se croire d'intéressantes victimes.

Le long voyage se termina enfin et, le 31 mars 1802 <sup>37</sup>, le *Bélier* abordait à Anjouan. Les déportés furent gardés à bord ; seuls le commandant Hulot et le capitaine Lafitte se rendirent à terre afin de se présenter au roi du pays en ambassadeurs du Conseil colonial de l'île de France.

Anjouan, l'une des îles Comores, quoique peu étendue, — vingt lieues de tour, — était alors partagée entre deux souverains perpétuellement en guerre : celui auquel le gouverneur de l'île de France faisait cadeau des déportés s'intitulait sultan et se nommait Seïed Abdalla. Ainsi que

35. Arch. coloniales. Îles Seychelles, Correspondance générale. Le gouverneur de l'île de France au Ministre, 12 prairial, an X.

36. Arch. coloniales. Îles Seychelles, Correspondance générale. Le gouverneur de l'île de France au Ministre, 12 prairial, an X.

37. Rapport Lafitte, cité par DESTREM.

ses principaux sujets, il était de race arabe et professait le mahométisme ; le gros de la population se composait de nègres. La capitale, entourée de murailles, comptait quatre à cinq mille habitants.

Lafitte fut admis par le sultan, le 1<sup>er</sup> avril, à sept heures du matin. Après les salamalecs d'étiquette, il remit « au très sublime prince » les dépêches dont il était chargé. Il exposa que, d'après leur contenu, « la très souveraine République française, connaissant l'obligance et l'humanité de sa magnifique personne, lui adressait quelques Français que le gouvernement avait envoyés aux Seychelles. L'impossibilité de les faire subsister convenablement à Mahé oblige la colonie à les déposer momentanément sur une autre terre »... Et Lafitte s'empresse d'ajouter que le séjour de ses compatriotes à Anjouan sera court ; « des vaisseaux viendront bientôt les chercher ». En attendant, les nombreuses aptitudes et connaissances de ces hommes remarquables seront d'une grande utilité au souverain d'Anjouan, tant dans ses démêlés avec ses belliqueux voisins que pour l'assister dans sa défense contre les Malgaches de Madagascar qui ont pour fâcheuse habitude d'envahir le territoire de Seïed-Abdalla et de le ravager sans ménagement.

Le magnifique prince, très soupçonneux, d'esprit lent, et, pour tout dire, passablement abruti, ne formule pas d'abord sa réponse : à une dernière entrevue qui a lieu le même jour, il avoue sa méfiance : il craint que ces hommes, si capables, lui prennent son pays. Rassuré par les protestations du capitaine Lafitte, il consent à recevoir les trente-trois Français et les trois nègres qui les servent ; ces trois nègres étaient, on le rappelle, les dan-

seurs de chez Vola-Malaëfa, — Germain, Jolicœur et Fernando, — relégués avec Serpolet à l'île aux Frégates. Afin d'éviter que le sublime sultan ne revînt sur sa parole, Lafitte le pria de signer sur le champ l'engagement de bien traiter les Français, de les loger dans la partie la plus saine de son royaume et de leur payer convenablement tous les services qu'il exigera d'eux. En reconnaissance de ces bonnes dispositions, la République offrait à Seïed-Abdalla de magnifiques cadeaux que Lafitte s'empressa d'énumérer : deux canons, cent boulets de calibre, douze barils de poudre, quarante fusils neufs, mille balles de plomb et seize aunes de drap rouge. Le sultan réclama un canon de plus qui lui fut accordé sans difficulté.

Le lendemain, 2 avril, nouvelle conférence; le roi a réfléchi : il a peur que ces Français ne respectent pas les mœurs et portent le trouble parmi les ménages de ses sujets. Lafitte promet, au nom de ses compatriotes, qu'ils seront, sur ce point, irréprochables, et, rentré à bord de la corvette, il fait comparaître Rossignol; il l'invite à user de l'influence manifeste qu'il exerce sur les déportés pour leur recommander de se conformer aux usages du pays où ils sont appelés à vivre. Il lui conseille de prendre le commandement de ses compagnons et, pour l'assister dans cette mission de confiance, il lui en adjoint quatre qui lui paraissent « par leur éducation » se distinguer des autres proscrits : Lefèvre, l'ancien commandant de la légion de Police, de sinistre mémoire, le babouviste Lefranc, Corchant, le bourreau de Lyon et Vanheck qui, au 12 germinal de l'an III a conduit les bandes anarchistes à l'assaut de la Convention. Si l'honnête Lafitte avait connu leur passé, — qu'il ignorait cer-

tainement, — il lui eût répugné de les désigner au roi d'Anjouan comme la fleur du peloton des compatriotes qu'il recommandait à sa bienveillance. Rossignol ne refusa pas d'exhorter ses camarades à la continence et à la résignation; mais il tint à voir le roi pour s'en expliquer avec lui et Lafitte décida de l'introduire, dès le lendemain, à la cour de Seïed-Abdalla.

Notre histoire abonde en épisodes incohérents et antithétiques; pourtant il y en a peu qui égalent en bizarrerie l'existence de ce Rossignol, enfant de Paris, ouvrier illettré, soldat indiscipliné, bambocheur, contrebandier à l'occasion, batailleur à tout propos. Il était, comme l'a dit son biographe, « un de ces hommes sans lesquels il n'y aurait pas de révolutions ». Aussi l'a-t-on vu dans toutes les « affaires » : à la prise de la Bastille, à l'attaque de Versailles, à celle des Tuileries, aux massacres des prisons; puis il est gendarme, lieutenant-colonel, adjudant-général en juillet 1793 et général en chef sept jours plus tard, en remplacement d'Armand-Louis de Gontaut-Biron, duc de Lauzun. Le voilà proscrit mais indompté, toujours tapageur, emporté et suffisant. Il a quarante-deux ans : c'est un homme de belle taille, aux cheveux grisonnants, au front bombé, aux yeux gris, au visage plein<sup>38</sup>. Sa carrière a été si extravagante qu'il ne s'étonne plus de rien. Ce devait être néanmoins, un spectacle peu banal, de voir ce galopin du faubourg Antoine, ce tyranicide obstiné, en présence d'un roi et le capitaine Lafitte, quand il le conduisit, le 3 avril au matin, chez Sa Majesté anjouanaise, n'était pas sans inquiétude sur la façon dont l'ex-babouviste allait se comporter;

38. Arch. de la préfecture de Police, A/A 280, pièce 238.

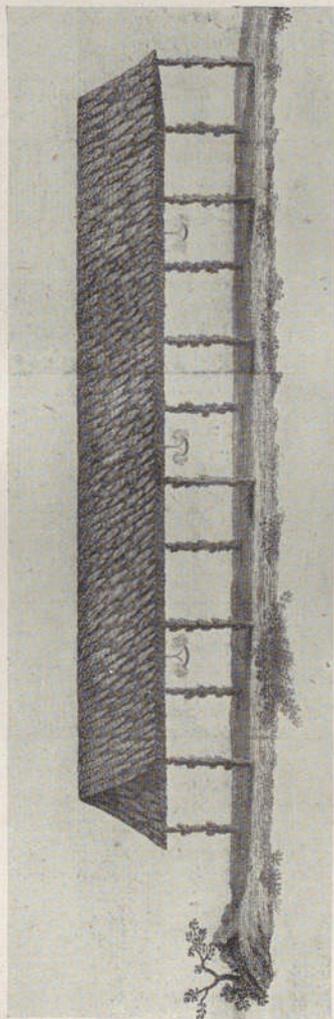
il lui fit la leçon<sup>39</sup>, lui conseilla de mettre une sourdine à ses manières égalitaires qui risqueraient de tout compromettre; le roi ignore que les Français dont on le gratifie on été bannis de leur pays par mesure de sûreté; que, pour le même motif on les a expulsés de Mahé; ses bonnes dispositions ne résisteraient pas à de telles révélations.

Rossignol fut très courtisan; on ne sait pas s'il se prosterna, suivant l'usage, en abordant le tyran anjouanais; mais il joua parfaitement la déférence et l'impénitent sans-culotte qu'il était resté dut frémir en s'entendant jurer obéissance à ce despote ridicule et s'engager à mettre sa grande expérience des choses militaires au service de Sa Majesté dans ses démêlés avec les Malgaches<sup>40</sup>. Quant à Seïed-Abdalla, si, comme il est probable, l'aplomb de Rossignol le fascina, il ne parvenait pas assurément à comprendre pourquoi la France se départissait à son profit d'hommes si sages et si éloquents.

Tandis que se prolongeait l'audience royale, on débarquait sur la plage les trente-trois bannis et les trois nègres complétant le groupe des relégués. Il était convenu qu'on leur bâtirait là un abri provisoire; mais le temps avait manqué pour exécuter cette clause du traité et l'abri ne consistait qu'en quelques piquets fichés dans le sable et que recouvraient, en manière de toiture, des feuilles de cocotiers. Sous ce rudimentaire hangar, on déposa les objets fournis par le Conseil colonial de l'île de France pour les premiers besoins des proscrits : vingt sacs de biscuits, une barrique d'eau-de-vie, six gamelles, six bidons et une hache, douze cent soixante-quinze au-

39. Rapport de Lafitte, DESTREM, 115.

40. Rapport de Lafitte, DESTREM, 115.



HANGAR EN FEUILLES DE COCOTIER  
OÙ COUCHAIENT LES DÉPORTÉS A L'ÎLE D'ANJOUAN.  
D'après FESCOURT, *Histoire de la double conspiration de 1800...*

nes de toile blanche, deux cent quatre-vingts aunes de toile bleue et trois cent-vingt mouchoirs à fond gris. Les officiers de la corvette ajoutèrent libéralement à ces fournitures divers ustensiles : deux chaudières en fer-blanc, une en cuivre, un baril de bœuf salé, un gril et une poêle à frir, « remis à la surveillance » des citoyens Rossignol, Vanheck, Corchant, Lefèvre et Lefranc, formant, en quelque sorte, le Conseil de la petite colonie.

*Le Béliet* était sur le point de lever l'ancre quand arriva un officier de Seïed-Abdalla, apportant une lettre adressée au général Magallon, commandant de l'Île de France et par laquelle le roi témoignait dans son idiome sa reconnaissance pour la faveur dont il était l'objet : « Il nous est impossible de vous exprimer notre joie à l'arrivée des présents dus à votre générosité et surtout des troupes que vous eu la bonté de nous expédier. Nous les avons reçues à bras ouverts et les considérerons comme nos frères et amis... Nous les garderons auprès de nous, selon vos ordres, le mieux qu'il nous sera possible et soyez persuadé que nous vous les remettrons à votre première sommation. »

.. *Le Béliet* appareillait; il gagna la haute mer et disparut bientôt, naviguant vers l'Île de France où il ne parvint que quarante-deux jours plus tard. La patience était en ce temps-là une vertu de pratique générale et constante. Magallon dut alors rendre compte au ministre de la Marine de la détermination qu'il avait prise de sa propre autorité, et, sans doute, n'était-il pas très rassuré sur la façon dont son rapport serait accueilli. Vers le milieu de l'an XI il reçut de la métropole une réponse approuvant le transfèrement des déportés hors des îles françaises de l'Océan Indien. Le Ministre ajoutait de sa

main : — « l'essentiel est qu'ils ne reviennent pas en France et que vous les teniez sous une étroite surveillance. » Recommandation tardive et devenue, depuis de longs mois, inutile, ainsi qu'on va le voir.

## FATUM.

Les trente-trois déportés et les trois nègres attachés à leur service, restés sur la plage d'Anjouan, rangeaient sous l'abri rustique qui leur avait été aménagé, les caisses et les barils laissés par la corvette <sup>41</sup>. L'endroit où ils se trouvaient était une terre basse, arrosée par des sources abondantes. L'île paraissait fertile et, en se dirigeant vers la ville où ils comptaient résider, les relégués traversèrent des plantations de maïs et de cannes à sucre; les orangers, citronniers, bananiers et autres arbres à fruits composaient un décor attrayant et les indigènes, portant un costume assez semblable à celui des Turcs, ne semblaient pas manquer d'une certaine affabilité. Les rares femmes qu'on rencontrait, complètement voilées, ne laissaient rien voir de leur visage; leurs bras et leurs jambes étaient cerclés d'anneaux de métal brillant. A en juger par cette première impression, le pays n'avait donc rien de rebutant : on pourrait vivre là, dans l'attente de jours meilleurs.

Mais en arrivant à la ville dominée par un fort et entourée de remparts garnis de quelques canons, les déportés en trouvèrent les portes fermées; tandis qu'ils s'occupaient à se les faire ouvrir, on leur intima, de la part

41. Arch. coloniales. Rapport de Lafitte, DESTREM, 114.

du roi, l'ordre de ne point pénétrer dans sa capitale : ils seront logés hors des murs, en pleine campagne. Aussi stupéfaits qu'indignés de cette flagrante violation du traité, ils retournèrent à leur hutte de feuilles et, pour la première nuit, dormirent sur la terre nue. Le lendemain, ils tinrent conseil, adressèrent à Seïed-Abdalla une plainte respectueuse, et celui-ci leur fit connaître qu'il interdisait aux Français l'approche de sa résidence : pour les faire valoir, le capitaine Lafitte les avait dépeints « comme des hommes intrépides, et le roi redoutait qu'ils employassent contre lui-même leur courage et leur habileté dans le maniement des armes <sup>42</sup> ». Pourtant il les autorisait à séjourner dans l'île et à se construire une habitation; il leur fournirait même le bois et les outils indispensables.

Aussitôt leur parti est pris : ils se bâtiront une maison dont Lefranc, l'architecte, dirigera la construction; il se met aussitôt à l'œuvre et trace le plan d'une cabane de trente mètres de long, divisée en trois chambres devant contenir chacune neuf lits : deux ailes en avant-corps étaient réservées, l'une au réfectoire, l'autre à la cuisine et à une petite pièce isolée et garnie de trois lits. Le plan de Lefranc a été conservé, et on ne s'explique pas pourquoi, — puisque le terrain et les matériaux ne lui manquaient point, — il n'a pas aménagé la case de façon à y loger, sous un même toit, tous ses compagnons. Une scission s'était-elle produite parmi les déportés? Il serait surprenant que ces trente-trois hommes, violents pour la plupart et taquinés par le regret de vieilles complicités, eussent pu vivre fraternellement, sans récrimi-

42. FESCOURT, 148.

nations réciproques et sans brouille dans une promiscuité fertile à la fermentation des rancunes. Sur ce point on ignore tout, car, pour les suivre, à dater du séjour à Anjouan, on a, comme seuls guides, le récit de l'un d'eux et les notes éparses laissées par un autre, relations forcément suspectes mais où leur échappe parfois certains traits, indices d'un profond mépris pour des criminels tels que Bonin ou Mamin, par exemple, « si horriblement fameux dans les annales révolutionnaires ». Mais sitôt ce sévère jugement prononcé, le narrateur se ravise et prêche l'oubli des « erreurs ». « Détournons, dit-il, les souvenirs des jours affreux pour nous livrer entièrement à la pitié qu'inspire l'excès du malheur. » Dans la bouche des victimes de la révolution cette maxime était sublime; dans celle des terroristes bridés elle apparaît plus intéressée et, par contre, moins évangélique.

D'ailleurs ils n'en étaient plus à se jouer pour eux-mêmes la comédie des inébranlables convictions égalitaires et ils acceptaient, sans en être offusqués, les services de leurs trois esclaves. Le roi d'Anjouan mit aussi leurs principes à l'épreuve : toujours obsédé par la peur, il leur fit demander si, en cas d'une incursion des Malgaches, les Français, si habiles dans l'art de tuer, consentiraient à prendre le commandement de ses troupes; « il promettait de leur laisser en toute propriété, pour prix de leur concours, la moitié des prisonniers qui tomberaient en son pouvoir<sup>43</sup> ». Grave problème de conscience et longue discussion : « cette offre impie fut d'abord rejetée par la plupart des proscrits : des républicains, des hommes dévoués à la liberté, ne devaient, en aucune

43. FESCOURT, 149.

circonstance, contribuer à augmenter le nombre des esclaves » et profiter de l'horrible commerce de chair humaine solennellement anathématisé par la Convention nationale. Cependant, « après avoir mûrement réfléchi sur leur propre situation, ils finirent par mettre de côté tous ces beaux sentiments » et annoncèrent au roi qu'il pouvait compter sur eux. Ils jugeaient inopportun de s'aliéner le tyran Seïed-Abdalla qu'ils soupçonnaient renseigné, par quelque indiscret de l'équipage du *Bélier*, sur les causes de leur séjour à Anjouan<sup>44</sup>; de fait la présence de fameux révolutionnaires dans les archipels de l'Océan Indien, l'interdit jeté sur eux par les autorités de l'Île de France, leur expulsion de Mahé, avaient causé trop d'émotions pour être longtemps restés secrets et, jusque sur les côtes d'Afrique, on n'ignorait plus que, chassée de partout, errait dans ces parages une bande des redoutables démons qui avaient mis la belle France à feu et à sang et tué leur roi et leur reine. D'où la méfiance sournoise du timide souverain d'Anjouan et sa répugnance à recevoir dans sa capitale ces hommes dangereux. Aussi les déportés professaient-ils, à l'égard de ce demi-sauvage une docilité aussi marquée que l'avait été leur menaçante opposition envers le gouvernement de leur pays. Sans plus gémir ni protester, ils se promettaient de vivre bien sagement, et travaillaient avec ardeur à la construction de leur baraque. Les supports étant dressés dans un mortier fabriqué de corail blanc calciné, on fit les murs en bois de cocotier et la toiture en feuilles du même arbre. En vingt jours le gros-œuvre était à peu près terminé; la case manquait encore de

44. BARRUCAND, *Rossignol*, 372.

portes et de fenêtres, mais on pouvait, du moins, s'y tenir à l'abri des chaleurs suffocantes de la journée, de l'humidité des nuits et des déluges subits qui tombaient en nappes du ciel subitement obscurci. On avait déjà placé dans les dortoirs des lits de feuillage et on projetait d'élever « un obélisque composé de trente-trois colonnes portant chacune le nom de l'un des déportés <sup>45</sup> », et commémorant, « si loin de la capitale du tyran, ses fureurs et les infortunes de ses victimes », quand l'un des trente-trois mourut. C'était Gerbeaut, âgé de quarante-six ans, le « dérouleur de tonneaux du port au vin », et que les notes de police signalaient comme septembriseur. Le mal dont il était atteint depuis peu de jours, s'était manifesté par « des douleurs excessivement aiguës, qui se répandaient dans tous ses membres... et arrachaient au patient d'effroyables cris ». Gerbeaut décéda le 26 avril 1802 et ses compagnons inhumèrent son corps à quelques pas de leur nouveau logis.

Deux autres relégués souffraient de semblables crises : le cordonnier Nicolas Paris, qualifié aussi septembriseur; il mourut le 28 et Rossignol trépassa le même jour, en furieux et maudissant jusqu'à son dernier souffle « l'oppresseur de sa patrie et l'auteur de tous ses maux ». « Je mourrais content, criait-il, en se tordant de douleur sur sa couche de feuilles, je mourrais content si je savais que Bonaparte endure les mêmes peines et les mêmes souffrances »... Son décès consterna les déportés qui voyaient en l'ex-général disparaître un soutien et un réconfort. Le 29 mourait Jean-Louis Gosset, l'un des deux frères qui figuraient également sur la liste

45. BARRUCAND, *Rossignol*, 374.

des tueurs de septembre; le 30 décéda Jean Dupont, l'ancien domestique enrichi, qui, suivant une note anonyme était, à Paris, « la terreur de son quartier ».

Quatre morts en cinq jours; et, sur la plupart des lits, des agonisants geignaient ou hurlaient! Pas un secours à espérer; pas un médecin; l'affolement gagne les rares valides, avec l'affreux soupçon d'un empoisonnement mystérieux et sans remède auquel tous vont successivement succomber. Qui accuser? Vers qui crier grâce? Et après deux jours de répit, le 3 mai, la mort frappe en un matin trois des déportés : Louis Moreau, l'ébéniste habouviste, J.-B. François Georget, encore un septembriseur, et Jacques Brabant, ancien policier de la Terreur. Le 4, meurt Bouin, jacobin notoire, intime de Carrier, le noyeur de Nantes <sup>46</sup>; le 5, deux décès : Ambroise Marconnet, ancien concierge de prison, « exclusif de la grande sorte », et le bordelais Alexandre Petit Mamin, « le trop fameux septembriseur et assassin <sup>47</sup> ». Il avait eu, disait-on, pour maîtresse, « une des plus célèbres actrices de Paris ». Le 7 on enterre le tailleur de la rue Saint-Nicaise, Bertrand Lacombe, ex-membre de la Commune robespierriste, Saint-Amant, comédien et guillotiné émérite : il écrivait de Lyon à Collot d'Herbois, autre histrion sinistre : « Tu peux venir jouer ici la comédie, j'ai fait couper tous les sifflets », et Pierre Lefèvre, l'ancien commandant de la légion de Police.

Le surlendemain, — 9 mai, — cinq de ceux que la contagion n'avait pas atteints, fous d'épouvante, quittèrent la baraque et s'enfuirent : c'étaient Pachon, Lagerald, Vauversin, Magnian et Jean-Marie Gosset, le frère

46. *Biographie universelle et portative des contemporains*.

47. *Dictionnaire des jacobins vivants*, an VIII.

du mort. Le 10 meurent le « garçon de chantier » Frenière et François Millière, le fusilleur d'Angers, l'élève et l'émule de Carrier. Le 14 trépassé, et toujours du même mal qui brûle les entrailles et tord les membres, Jacques Taillefer, dénoncé comme septembriseur; le 16 mort de Serpolet, dit *Lyonnais*, dont on a plus haut esquissé le portrait; le 18 mort de Charles Tiro, le 19 mort de Nicolas Soulier, le 20 mort de Thirion. Des trente-trois débarqués par *le Bélier*, six semaines auparavant, sept restaient, sept seulement, consternés, abattus, stupides d'horreur; et, de ce nombre, quatre étaient aux prises avec le mal inconnu auquel vingt et un de leurs camarades avaient succombé. Le surlendemain du jour où mourut Thirion, les quatre malades se trouvèrent seuls dans la cabane; leurs trois compagnons épargnés par la maladie, avaient disparu, chassés par la peur hors de ce lieu maudit dont la mort semblait faire son domaine, et abandonnant les quatre moribonds : l'architecte Lefranc, le cafetier Chrétien, le gardien de prison Sonnois, et Joly, le septembriseur, exténués par la souffrance, gisants sur leurs couches de feuilles, dans la case sans portes ni fenêtres, et torturés par l'angoissante incertitude de leur sort. Lequel des quatre mourra le dernier?....

D'un mot tracé par le rédacteur de la relation écrite par Lefranc, on croit discerner qu'une lueur pointait dans l'esprit de celui-ci et qu'il apercevait une certaine corrélation entre le passé lourd de fautes et l'épreuve affreuse qu'il subissait : essayait-il de se persuader que les plus frappés étaient les plus coupables et que le sort vengeur se satisferait de leur châtement? On ne peut guère douter que l'idée de l'expiation germaît alors dans

ses cauchemars fiévreux car voici la réflexion que l'éditeur de son mémoire insère dans sa narration : « Quelles erreurs, quels torts,... nous allons dire quels crimes, ne seraient pas rachetés par de si grandes infortunes? Lefranc et Sonnois n'étaient certainement pas des plus coupables; et Joly avait surtout cédé à une haine implacable contre les chefs du gouvernement. Chrétien seul... » Ces points de suspension, cette allusion à « la haine implacable » de Joly contre Bonaparte, — accusation dont on ne trouve pas mention dans son dossier, — établissent, semble-t-il, que ces lignes sont de Lefranc lui-même, bien renseigné sur les hommes au sort duquel il allait se trouver lié.

Car il ne mourut pas à Anjouan et ses trois derniers compagnons se rétablirent également; mais quelle convalescence! Les chaleurs du jour étaient écrasantes, les brumes de la nuit fraîches et meurtrières; les vingt et un cadavres, « à peine enterrés » à quelques pas de la case, « attiraient des nuées d'oiseaux de proie » qui remplissaient l'air de leurs cris lugubres. Les trois esclaves, amenés de Mahé, n'abandonnaient pas les malades; l'un d'eux, Fernando, intelligent et empressé, paraissait leur être très attaché. Et puis ils recevaient la visite « d'un ami », un naturel du pays, Bombejack, sorte de nain qui « les avait pris en affection et compatissait à leurs tribulations <sup>48</sup> ». Par lui ils apprirent que leurs cinq camarades, enfuis le 9 mai, s'étaient procuré une barque dans l'intention de gagner l'île Comore; les trois autres, partis plus récemment, avaient dû s'embarquer avec l'espoir d'atteindre Zanzibar, comptoir important de la côte

48. FESCOURT, 159.

d'Afrique où font escale des navires de toutes les nations. C'est bien probablement encore l'insulaire Bombejack qui conseilla aux quatre convalescents d'obtenir du roi d'Anjouan l'autorisation de quitter la plage et de s'établir dans la ville. Seïed-Abdalla ne devait plus craindre que ces moribonds le déposassent de son trône. Lefranc se traîna jusqu'au palais royal; « son corps décharné son teint livide, ses yeux éteints par la souffrance, offrirent l'image d'un fantôme sortant du tombeau<sup>49</sup> ». Son aspect parut attendrir le roi et il permit au solliciteur et à ses trois compagnons de prendre un logement dans sa capitale.

L'état de leur santé s'y améliora; mais, sous le pernicieux climat d'Anjouan, tout espoir de guérison était illusoire : les déportés rêvaient de Mozambique, la grande colonie portugaise dont on disait merveille : commerce actif, nombreux comptoirs européens et proximité du cap de Bonne Espérance, nom attirant, lieu fatidique qui, dans l'esprit des voyageurs de ce temps-là, apparaissait comme la première borne du chemin de France. Aussi, profitant des bonnes dispositions de Seïed-Abdalla qui, fréquemment, daignait s'informer avec intérêt des progrès de leur rétablissement, ils le priaient de leur faciliter le passage à cette terre heureuse où s'offriraient des occasions fréquentes de rentrer dans leur pays. Ce projet n'est pas approuvé par le roi : il allègue, pour en détourner ses hôtes épuisés, que la France les lui a confiés et qu'il ne peut s'en dessaisir; d'ailleurs il n'a ni les bateaux ni les ressources nécessaires à la longue traversée d'Anjouan à Mozambique; comme il s'in-

49. FESCOURT, 157.

génie cependant à leur être agréable, il les engage à gagner la grande Comore, l'île voisine, où règne son frère, Monié-Backar-Amadi; il leur donnera pour celui-ci une chaude et amicale lettre de recommandation et ce souverain charitable leur fournira les moyens d'entreprendre le voyage tant désiré. Il leur remit, en même temps, une note de quinze cents piastres, montant des frais que lui a occasionnés le séjour des Français dans ses Etats; la signature des quatre survivants lui permettra d'obtenir, du gouvernement de l'Île de France, le remboursement de cette somme.

Ils signèrent, malgré les conseils de Bombejack, le nain généreux qui les avait pris sous sa protection; il voulut avoir connaissance de la lettre royale de *recommandation*; elle était écrite en arabe et, bien entendu, aucun des déportés n'avait pu en déchiffrer un mot. Bombejack la leur traduisit : voici ce que Seïed-Abdalla mandait à son frère :

Je vous envoie les quatre Français qui me sont restés; vous vous en débarrasserez de telle manière que vous croirez convenable. Ces hommes ne possèdent plus rien et j'ignore si l'assemblée coloniale de l'Île de France remplira ses engagements envers moi. Ainsi défaites-vous de ces Français le plus tôt que vous pourrez. Ils veulent aller à Mozambique; mais il ne vous convient pas de faire aucune dépense pour ce voyage.

Cette perfide missive réveillait d'affreux soupçons : le roi, si empressé à « se défaire » de ces expatriés sans argent, n'avait-il pas provoqué le mal mystérieux auquel vingt et un d'entre eux succombèrent? Il était temps de quitter Anjouan et les quatre parias, munis, pour tout passeport, d'une lettre de Bombejack à l'un de ses amis de Comore, pourvus de vivres que le nain et le gouver-

neur de l'île, à l'insu du roi, leur procurèrent, s'embarquèrent sur une chelingue amarinée par seize noirs esclaves, pris au hasard, et tout aussi ignorants de l'art nautique que le capitaine qui les commandait. Mais avant de quitter Seïed-Abdalla, les fugitifs, à sa demande expresse, durent lui témoigner leur reconnaissance de ses bons offices. Si la lettre qu'ils lui adressèrent ne leur fut pas dictée et arrachée par la contrainte, elle est véritablement inexplicable de la part de fiers démocrates qui se flattaient de n'avoir jamais courbé le front devant aucun tyran : en voici le texte :

Nous soussignés, Jean-Baptiste-Antoine Lefranc, Pierre-Nicolas Chrétien, Charles Sonnois, René Joly, tous restants des trente-trois Français déposés dans ce pays, certifions que Sa Majesté le roi d'Anjouan nous a reçus avec bonté et humanité, que pendant l'espace de près de trois mois..., il a eu égard à toutes les demandes que nous lui avons faites, qu'il a eu tous les soins, tous les égards dûs au malheur; de plus, qu'étant malades, Sa Majesté nous a fait délivrer tout ce qui était en son pouvoir et tout ce que nous demandions et désirions pour le rétablissement de notre santé... Le roi d'Anjouan est un homme probe, humain, en qui l'on peut se fier, il nous a traités en bon père. C'est pourquoi nous lui avons délivré le présent certificat et avons signé.

Lefranc, Joly, lieut. de la 34<sup>e</sup> div. milit., Chrétien, Sonnois.

Que des hommes abandonnés de tous, repoussés de partout, se résignent à de telles platitudes, cela s'explique; mais comment assortir cette servilité envers un despote poltron, hypocrite et rapace, avec l'irréductible rébellion contre le héros victorieux dont ils se sont refusés à subir la glorieuse domination? Haine de toute suprématie, basse envie du succès d'autrui ou regret des gâchis profitables? Le mal révolutionnaire les tient encore et l'idée qu'ils se forgent du Bonaparte abhorré en est un

symptôme certain. Le journal de Lefranc est truffé d'invectives contre « l'oppressé » qui, tandis que ses victimes souffrent « vit au sein de toutes les voluptés, s'enivre de tous les plaisirs que la mollesse parisienne peut offrir, et repose paisiblement sous les lambris dorés<sup>50</sup> ». On reste confondu que ces inepties frelatées aient pu — et peuvent encore sans doute — enivrer des hommes ayant des prétentions à la politique.

Seul des quatre, Chrétien, le cafetier de la place Favart, qui a servi tant de chopines aux matamores de l'armée révolutionnaire, Chrétien — alors que malade parmi les mourants dans la case de la plage d'Anjouan, il a vu lui apparaître le *Vindex* des tragédies antiques — demeure, depuis lors, sombre et hanté de lugubres images. Il s'embarque pour Comore avec ses trois compagnons, dans la dernière semaine d'août 1802; la traversée est dure, car la chelingue tient mal la mer et l'équipage est inexpérimenté. Après cinq jours de navigation, on atteint l'île Comore; mais l'endroit où l'on aborde est très éloigné de la ville capitale de Monié-Backar-Amadi, l'un des rois du pays. Pour y arriver, il faudrait traverser toute l'île sous un ciel de feu, par des montagnes sans routes ni sentiers. On préféra donc jeter l'ancre dans une baie solitaire et attendre les vents favorables. Relâche de trente-six jours dans l'atmosphère brûlante de la zone équatoriale. Chrétien gémit, se lamente; ses visions l'obsèdent; durant deux semaines ses compagnons croient qu'il devient fou. Il n'est pas fou : il se rappelle; se retrouve-t-il en pensée dans son café, rempli des soldats de Ronsin, alors qu'on ne parle que

50. BARRUCAND, *Rossignol*, p. 373.

de meurtres, de pillages, de guillotine, et que lui, pour exciter les clients à boire, entonne les couplets persuasifs : *Massacrons! massacrons!* Ou bien entend-il la voix de Cambon du Gard, l'accusateur public du tribunal réparateur d'après Thermidor, disant, lors du procès de Fouquier-Tinville : « Chrétien est un homme de sang, le fléau de sa section, n'ayant jamais, en sa qualité de juré, voté que la mort, exécuteur des mandats d'arrêt qu'il discernait lui-même <sup>51</sup>. » Ou encore se voit-il, au banc du jury, ayant en face de lui la reine de France qu'il va condamner, toute pâle dans sa robe de veuve, les traits flétris, les cheveux blancs... Ces fantômes le harcèlent; il délire, il craint la mort : « Non que je regrette la vie, criait-il <sup>52</sup>; mais mourir sans avoir pu réparer par un peu de bien une partie du mal que l'on a fait! Cette pensée est affreuse... »

Au moyen d'un renfort de nègres enrôlés par Fernando et ses deux acolytes, envoyés dans l'île en reconnaissance, on put enfin reprendre la mer et poursuivre le voyage à la rame, sans perdre de vue la côte. Après un jour de navigation lente et pénible, on vit s'élever à l'horizon un nuage noir qui, chassé par une violente rafale, creva bientôt en torrents d'eau. La chelingue, poussée hors de sa route, vers la haute mer, claquée par les vagues furieuses, a perdu toute direction. En vain les déportés crient à l'équipage d'amener la voile; les nègres, immobiles d'épouvante, ont cessé toute manœuvre. Et, soudain, une trombe tourbillonnante s'abat sur le frêle navire qui se retourne, se vidant de tout son équipage et de ses passagers. Chrétien et Joly s'engloutissent; les

51. CAMPARDON, *Tribunal*, II, 324.

52. FESCOURT, 163.

nègres, après un profond plongeon se raccrochent au bateau qui surnage, la quille en l'air et parviennent à s'y hisser. L'un d'eux repêche Lefranc à demi asphyxié; Sonnois est également sauvé et, sur les flots tumultueux, sous les coups brutaux du vent et le cinglement des catacactes célestes, l'épave erre, à six lieues des côtes, chevauchée par vingt-sept naufragés sans cesse fouettés par les vagues et qui, pour maintenir le bateau en équilibre, aux brusques balancements que lui imprime le ressac, se penchent précipitamment du côté opposé, crainte qu'il se retourne de nouveau et coule à pic en les entraînant dans l'abîme.

IV.

LES VAGABONDS DES MERS.

L'ÎLE COMORE.

Le typhon dura plusieurs heures; sur la quille de la chelingue, les naufragés haletants, privés de tout aliment qui eût ranimé leurs forces, attendaient à chaque instant la mort. L'orage, en se calmant, leur rendit quelque espoir; les courants ramenaient l'épave vers la côte; mais elle était encore éloignée de trois lieues et, sur cette mer peu fréquentée, aussi loin que portait la vue, nul secours n'apparaissait. « Les nègres poussaient des cris lamentables : la frayeur qui répand une couleur verte sur leurs visages, était empreinte dans tous leurs traits. Fernando seul, l'esclave dévoué des déportés, conservait quelque énergie. » Le premier, il découvrit dans le lointain trois petites pirogues de pêcheurs qui se dirigeaient vers la chelingue. Il appelle, il fait des signes de détresse; les pirogues s'approchent; mais « dès que les noirs qui les conduisent aperçoivent que deux blancs se trouvent parmi les naufragés, ils poussent des cris d'effroi et se retirent à quelque distance, n'osant avancer davantage. »

On l'a dit déjà, un seul document nous renseigne sur les aventures des proscrits, depuis leur séjour à An-

jouan : c'est la relation de Lefranc, relation par lui confiée, plus tard, à un écrivain qui la contrôla soigneusement au moyen de documents authentiques, s'assura de la véracité du narrateur, et publia ce récit en y ajoutant certains détails dont l'instruisirent les capitaines Guieysse et Bonamy. Le volume parut en 1819 sous ce titre : *Histoire de la double conspiration de 1800 contre le gouvernement consulaire et de la déportation qui eut lieu dans la deuxième année du Consulat...* par M. Fescourt. Sur la conspiration proprement dite, l'auteur est très laconique; son livre n'est autre que le récit de Lefranc, mis au net et augmenté de nombreux incidents racontés de vive voix à Fescourt par le déporté avec lequel le hasard d'une cohabitation l'avait lié.

Bien que Fescourt se fût abstenu de conserver dans son texte les boutades, brocards et anathèmes contre Bonaparte dont Lefranc, dans sa rancune, avait émaillé son journal, on doit accepter ce document avec quelque réserve. Les déportés, sauf quelques-uns des plus tristement fameux, y sont présentés, et Lefranc particulièrement, comme d'irréprochables démocrates sacrifiés à l'ambition méfiante d'un cruel despote et qui, partout où ils passent, excitent par leurs malheurs et leur dignité l'intérêt des rares honnêtes gens. Il dissimule autant qu'il le peut les colères ou les terreurs soulevées, jusque dans les mers lointaines, par la présence des agents et comparses de la Terreur. Ainsi, lorsque les pêcheurs de Comore, se portant au secours des naufragés, s'arrêtent, pris de peur, à l'aspect des deux blancs, il explique que ces insulaires « n'avaient jamais vu d'européens ». C'est bien invraisemblable : les habitants des îles Comores situées sur la route des Indes, à proximité des colonies

portugaises de Mozambique et de Madagascar où, longtemps, fut établi un comptoir français, ne pouvaient ignorer l'existence d'une race blanche. Du récit même de Lefranc il ressort que ces indigènes, d'origine arabe et de religion mahométane, n'étaient pas des sauvages, qu'ils avaient, sur leur territoire même, déjà rencontré des blancs et se montraient, au contraire, très empressés à les fréquenter en raison des profits qu'ils tiraient d'eux. Si les pêcheurs reculent en apercevant Lefranc et Sonnois parmi les nègres cramponnés à la quille du bateau chaviré, n'est-ce pas plutôt parce qu'ils savent que ces européens, circulant depuis plusieurs mois d'île en île, sont des pestiférés, qu'ils portent avec eux le malheur et qu'on les expulse de partout?

Quoi qu'il en soit, ils annoncent à leurs congénères naufragés que, s'ils veulent être secourus, il leur faut jeter à la mer ces deux hommes redoutables et déjà ceux-ci sont arrachés de l'épave et vont être précipités, quand Fernando, le bon esclave, s'interpose; s'il ne prononce pas le discours à la Tite-Live rapporté par Lefranc, il brandit le couteau détaché de sa ceinture et menace d'en frapper quiconque lèvera la main sur ses maîtres. Lefranc, de son côté, se débarrasse de son gilet trempé d'eau et fait comprendre par gestes qu'il le donnera à celui qui lui prêtera assistance. Aussitôt « l'antipathie et la méfiance des pêcheurs se dissipent » et le sauvetage s'opère, non sans bousculades et discussions de primauté, car les pirogues sont étroites et ne peuvent recevoir chacune plus de deux naufragés. Il fallut donc plusieurs voyages pour les amener tous à la côte d'où une foule d'insulaire suivait avec anxiété ce va-et-vient insolite.

Plusieurs de ces curieux étaient armés de sabres et de

sagaies; l'un d'eux s'approcha des deux blancs, les examina longuement et leur fit entendre, au moyen d'une mimique expressive, qu'on ne voulait pas d'eux : le choix entre la mer ou la tête tranchée. Imagine-t-on le déconfort de ces Français en présence de ce nouveau péril, leur mine humiliée et suppliante, leur délaissement parmi cette cohue hostile, l'affolement d'avoir à défendre leur vie par le seul truchement du geste... Angoisse désespérée que naguère durent éprouver tant de malheureux comparissant devant les jurés narquois du Tribunal révolutionnaire où la parole était refusée aux accusés. Mais les indigènes de Comore, moins cruels que les juges de Fouquier-Tinville, permirent à Lefranc et à Sonnois de plaider leur cause. A leur instante prière, le capitaine de la chelingue s'en chargea. « Il dit que ces blancs étaient envoyés par le roi d'Anjouan à Monié-Backar-Amady, son frère; ils n'avaient pas l'intention de rester dans l'île; si on les maltraitait, le roi, qui était leur ami, ne manquerait pas d'en tirer vengeance, ainsi que d'autres blancs, très redoutables et très entreprenants... » Les nègres se consultèrent et décidèrent de faire escorte aux deux étrangers jusqu'à la résidence du roi Backar. Remis de leurs transes, mais encore tremblants de fièvre et de peur, Lefranc et Sonnois, torturés par la soif, imploraient la grâce d'un peu d'eau; des cocos qu'on leur apporta les rafraîchirent et ils purent se mettre en route, escortés de douze noirs armés.

Les deux Français étaient presque nus; Sonnois conservait de mauvais souliers; mais Lefranc était sans chaussures et n'avait sur lui que sa chemise et son pantalon; « leurs chapeaux avaient été emportés par les vagues » et, sous l'éblouissement du ciel embrasé des tro-

piques, ils allaient, frappés de vertiges, obligés à suivre en clopinant, la leste allure de leur escorte. Pour se préserver de l'éclat foudroyant du jour, ils s'enveloppaient la tête au moyen de leurs chemises ramenées en manière de cache-nuque, et bientôt leur dos, n'étant plus protégé contre les morsures du soleil, se couvrit de cloques et de plaies cuisantes. A la nuit, on fit halte en un lieu désert; une vieille case abandonnée servit d'abri aux blancs; Fernando, Jolicœur et Germain qui ne les avaient pas quittés, campèrent à quelque distance avec les douze nègres.

Harassés de fatigue, Lefranc et Sonnois ne pouvaient cependant reposer; l'inquiétude et la faim les tenaient éveillés; sans nourriture depuis vingt-quatre heures, ils étaient dans l'impossibilité de s'en procurer. Sonnois n'avait rien; Lefranc ne possédait plus qu'un petit étui contenant des aiguilles, retiré de la poche de son gilet lorsqu'il s'était séparé de ce vêtement sur la quille du bateau naufragé. Leur esclave, Fernando, aussi sagace que dévoué, leur persuada pourtant qu'il leur restait quelque chose à vendre. « Les nègres, leur dit-il, convoient comme des objets précieux le moindre chiffon d'étoffe dont ils se font des sachets à serrer le bétel; que Lefranc et Sonnois déchirent le bas de leurs pantalons et il se fait fort d'obtenir, en échange de ce cadeau, quelques fruits dont ils composeront leur souper. » Les déportés suivirent son conseil et reçurent, par ce moyen, « une petite provision de patates ».

Pour la nuit, les douze nègres s'enfermèrent dans la case avec leurs prisonniers et, à l'aube, ne parurent pas disposés à poursuivre le voyage; la journée s'écoula dans l'inaction et Lefranc, très désireux d'atteindre la capi-

tale de l'île où il serait en sûreté sous la protection du roi, n'osa s'informer des causes de cette halte. Tout était pour lui sujet d'inquiétude; son compagnon Sonnois, l'ex porte-clefs de la Force, supportait l'adversité avec une apathie de subalterne et ne lui était moralement d'aucun secours. Quoiqu'ils eussent figuré tous les deux sur les listes de Babeuf<sup>1</sup> à titre de brise-tout « bons à être employés », ils ne sympathisaient guère et Lefranc, se jugeant très supérieur à ce garçon sans idées, en était réduit à remâcher ses haineuses rancunes contre l'auteur responsable de sa détresse, et la singulière succession d'événements qui l'avaient amené dans cette île inhospitalière.

Si, dans ses longues heures de rêveries solitaires, sous la hutte délabrée, amolli par la température de chaudière et la buée ardente qui montait de la terre brûlée, il tournait vers les choses d'autrefois les regards de sa pensée, quel déchirement! Son logement de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, ce quartier des Tuileries dont le moindre détour lui était familier, le bonjour des voisins qu'il connaissait tous, le *Café du Thyrsé* où il allait ordinairement « faire un piquet », toutes ces minuties du tran-tran de la vie qui paraissent médiocres tant qu'on en jouit, et si désirables lorsqu'on en est privé!... « Le malheur, disait une femme d'esprit, est fait de souvenirs, de contrastes et d'habitudes rompues. » Il se voyait aussi, aux premiers temps de la Révolution, ardent et ambitieux, fréquentant au club des Cordeliers, ameutant les femmes aux environs du Manège, les excitant à attaquer la garde et criant :

1. Pièces saisies chez Babeuf. Sonnois, III, 195. Lefranc, I, 13-17. IV, 131.

*A bas les baïonnettes! Plus de roi*<sup>2</sup>! Il avait même eu l'audace de s'introduire à l'Assemblée nationale et de rabrouer vertement le Président qui jugeait ses motions subversives. Un peu plus tard, dans cette journée du 10 août où le peuple, savamment chauffé, s'empara du château royal et en chassa les occupants, Lefranc est à sa section des Tuileries, qu'il préside; on y a conduit une dizaine « d'amis du château », entre autres quatre gardes du corps, dont le beau Vigier, fameux par sa noble pres-tance, et, avec eux, l'abbé Bouyou, d'une énorme corpulence, et le journaliste Suleau, marié, deux mois auparavant, « à la fille du peintre Hal ». La foule ameutée les hue; la folle Théroigne, en habit d'amazone, le sabre en baudrier, réclame ces « scélérats » au nom du peuple souverain et Lefranc les lui livre... Un seul s'échappa, les neuf autres furent écharpés<sup>3</sup>; les assassins fichèrent sur des piques les têtes sanglantes qu'ils promenèrent dans Paris. Lefranc dirigeait l'attaque du château, où il entra, des premiers, en vainqueur; que fit-il le reste de la journée? Un petit officier qui traversa vers le soir le jardin des Tuileries « fut si frappé à l'aspect de tant d'hommes renversés les uns sur les autres par la mort, que, depuis, aucune de ses meurtrières batailles ne lui donna l'idée d'un pareil entassement de cadavres<sup>4</sup> »; cet officier se nommait Napoléon Bonaparte.

Alors, pour Lefranc, étaient venus les jours de triomphe : la mort du tyran, l'apothéose de l'ami Marat, l'apogée de la Terreur, l'éclatant été de l'an II; puis l'effondrement. Il est emprisonné comme robespierriste;

2. MATHIEZ, *Le club des Cordeliers*, 364.

3. Louis BLANC, *Révolution*, Livre VII, chap. XV.

4. *Idem*.

mais bientôt c'est l'ère « héroïque » du complot de Ba-beuf, les réunions chez Drouet, le bonheur de conspirer, l'espoir de la grande liesse projetée et dont il sera. Enfin, la fuite, les caches, l'éteignoir, en attendant un nouveau branle-bas. Voilà les choses auxquelles il peut rêver dans la hutte étouffante où il rumine son fiel, gardé par des nègres, de par le caprice de l'homme qui a confisqué à son profit la révolution.

... Il sent une main sur sa poitrine; une voix lui dit à l'oreille : « Pas un bruit ou vous êtes mort. » C'est la voix de Fernando; l'esclave s'allonge auprès de son maître et lui confie qu'il a surpris un complot : les nègres ont résolu d'assassiner les deux blancs; il faut fuir. « Hâtez-vous; vous êtes accablé de fatigue; nous avons à franchir des mornes escarpés; mais, de temps à autre, je vous porterai... » Sonnois est également avisé; avec mille précautions, on enjambe les corps des gardiens endormis; on sort de la hutte; Germain et Jolicœur attendent au dehors et, dans la nuit noire, les déportés, guidés par leurs trois esclaves, s'engagent sur un terrain raboteux, semé de pierres coupantes qui roulent sous leurs pieds; on escalade des rochers à pic, on descend dans des fonds anfractueux; depuis deux jours les fugitifs n'ont mangé que quelques patates; ils sont excédés de faiblesse et Lefranc a les pieds nus.

On marcha toute la nuit, et elles sont longues les nuits des tropiques; au lever brusque du jour on dut pourtant s'arrêter : les deux Français ne pouvaient aller plus loin sans reprendre des forces; mais le moyen de se procurer des aliments? Ils rencontrent bien, parfois, des cases isolées, habitées par des insulaires, mais, sans argent, comment obtenir d'eux quelque secours et quelque nourri-

ture? Par bonheur, Lefranc a encore, dans l'une des poches de son pantalon, son étui à aiguilles qui vaut une fortune; pour quelques-unes de ces aiguilles, il reçoit des cocos, des patates et on peut enfin se rafraîchir et se restaurer.

Le jour suivant, tandis que, exténués par la chaleur et la fatigue, Lefranc et Sonnois se reposaient à l'ombre de quelques arbres, Germain, l'un de leurs noirs, monta sur un morne élevé afin d'explorer le pays. Il redescendit tout courant : il venait d'apercevoir « une troupe de nègres armés de sagaies et de sabres, qui s'avancait à grands pas ». Vite on se blottit dans un creux de rocher; Fernando se dissimule derrière un buisson, afin d'observer la marche de l'ennemi. Les nègres, au nombre de seize, passent à vingt pas de lui, et il reconnaît parmi eux, ceux de l'escorte avec lesquels on a vécu durant deux jours dans la case de la côte. Ils gravissent le morne rapidement, s'arrêtent au sommet durant quelques minutes et disparaissent, redescendant du côté opposé. Les déportés ne se remirent en marche qu'une heure plus tard; mais le pays s'annonçait plus accidenté et plus abrupt encore que dans la région jusqu'alors parcourue : plus un sentier, le sol brûlant, hérissé de broussailles dont les épines déchiraient les jambes des marcheurs. Lefranc « avait les pieds fendus... Ses ongles étaient brisés ou arrachés »; il succombait, voulait mourir, suppliait ses compagnons de le laisser là. Fernando, tout en larmes, essaya de le porter; au bout de quelques pas il fléchit sous le poids : « ses plaintes et ses gémissements retentissaient dans cet effroyable désert ».

Un insulaire errant dans ce pays désolé, attiré par ces cris, s'approche avec confiance du groupe de fugitifs. Par

chance, c'est un bon nègre, un nègre excellent, philanthrope et charitable. Touché des souffrances de Lefranc, il le soigne avec compassion, taille ses ongles brisés, dénoue ses propres sandales et en chausse le blessé; puis, l'aidant à se relever, il l'exhorte à poursuivre sa marche, s'offrant à le conduire jusqu'à sa maison; mais, pour s'y rendre, il faut traverser une vallée large environ d'une demi-lieue et que les naturels du pays nomment *la barre de soleil*. L'atmosphère concentrée y est de feu; l'air, qu'aucun souffle n'agite, y tremble comme au-dessus d'une fournaise et le sol est formé « de roches pointues dont l'excessive chaleur a fait une sorte de charbon de terre ». Le passage de ce terrible vallon fut un affreux supplice : « Les jambes de Lefranc s'enflèrent; les cordons de ses sandales pénétraient dans ses chairs; son sang ruisselait de tous côtés. » Le bon nègre choisit des simples qu'il mâcha longuement et qu'il posa en compresses sur les plaies béantes; il déchira en bandes le linge qui lui servait de ceinture et enveloppa les jambes du blessé. Enfin on atteignit sa cabane; il présenta aux étrangers sa femme et son enfant et servit « une énorme gamelle pleine de riz, des bananes, des cocos et des cannes à sucre ».

A suivre le récit de Lefranc, — qu'on abrège ici de façon à en donner seulement la substance, — on discerne que, même à l'égard du nègre charitable, Lefranc ne se refusait pas de se poser en philosophe vertueux arraché à sa studieuse retraite par la tyrannie d'un cruel ennemi. Ce nègre témoigna pour les deux Français d'une sollicitude attendrissante; après une journée de repos, il accompagna, il porta presque Lefranc jusqu'à la ville où résidait le roi de la contrée; ce n'était point Monié-

Backar-Amadi, frère du roi d'Anjouan, car plusieurs monarques se partageaient la souveraineté de l'île Comore; celui sur le territoire duquel arrivaient les deux proscrits était le *Grand roi* et les Français, bientôt admis en sa présence, jugèrent que ce titre lui convenait sans conteste; c'était, en effet, un superbe noir, d'une taille gigantesque et d'une grosseur proportionnée : assis, tout nu, dans un fauteuil, il reçut les étrangers introduits par le bon nègre et accompagnés de leurs trois esclaves : Germain, l'un d'eux, originaire de Madagascar, servit d'interprète.

Le grand roi, tout en fumant sa pipe, écouta patiemment l'émouvant récit des circonstances tragiques auxquelles les deux blancs devaient l'honneur de lui être présentés. Quand ce fut fini, il prononça qu'il ne voulait pas de ces individus dans son empire; ils devaient en déguerpir au plus tôt. Par égard pour son confrère le roi d'Anjouan dont ils se disaient les protégés, il leur permettait de se reposer jusqu'au lendemain; mais il fallait que, à l'aube, ils eussent disparu. L'un de ses navires était en partance pour Mascate et il les autorisait à profiter de cette occasion. Lefranc et Sonnois refusèrent; Mascate est un port de l'Arabie, situé à l'entrée du golfe Persique : un tel voyage les eût trop éloignés de l'Europe, but convoité de leurs longues pérégrinations.

Le jour suivant, on les conduisit jusqu'à la mer où deux pirogues les attendaient. On passe sur les adieux larmoyants du bon nègre et sur les implicites allusions à ce sauvage au cœur d'or comparé à l'homme au cœur de tigre qui régnait sur la France. En quelques heures de navigation, Lefranc, Sonnois et leurs trois fidèles es-

claves, atteignaient la résidence de Backar-Amadi dont ils allaient réclamer la protection et obtenir, sans nul doute, un bateau pour Mozambique. Backar les reçut comme il aurait reçu la peste; il les confina dans une sorte de cachot humide, « garni de lits de corde, sans matelas ni couverture », et où ils demeurèrent durant deux mois pleins, uniquement nourris d'ignames, « sorte de patates qui a un goût de châtaigne ». Constatant à regret que, épuisés par ce régime, ses hôtes ne se décidaient cependant pas à trépasser, Backar expulsa les trois esclaves, Fernando, Germain et Jolicœur, qui durent, sur son ordre, regagner Anjouan.

Durant ce séjour, Lefranc et Sonnois apprirent que leurs huit compagnons, naguère évadés d'Anjouan pour échapper à la contagion, étaient passés par Comore; trois y étaient morts : Lageraldy, Magnian et Pachon; les cinq autres, Vanheck, Corchant, Laporte, Gosset et Vauversin, s'étaient embarqués pour Zanzibar; bien munis d'argent, ils comptaient trouver aisément un navire qui, de là, les rapatrierait en Europe, et les deux naufragés que Backar retenait captifs se lamentaient de n'avoir pu les rejoindre à temps; cette déception aggravait encore la fièvre qui les consumait. Les voyant à bout de résistance, le roi leur proposa encore le passage à Mascate, consentant, pour être débarrassé d'eux, à payer le voyage, sous la condition qu'ils lui souscriraient une lettre de change de trois cents piastres, — environ quinze cents francs, — payables par l'assemblée coloniale de l'île de France. Lefranc et Sonnois consentirent; mais au jour fixé pour leur départ, comme ils avaient déjà pris place sur la chelingue qui devait les transporter, le commandant du bateau leur signifia qu'il ne les acceptait pas à

son bord, n'ayant pas de quoi les nourrir, et il les fit brutalement reconduire à terre.

On doit dire que leur mine n'était pas engageante; sans argent, comment auraient-ils pu, depuis qu'ils étaient à Comore, se procurer les vêtements nécessaires? En supposant même qu'ils eussent emporté d'Anjouan quelques bagages, ayant tout perdu dans leur naufrage, ils ne possédaient rien d'autre que les loques dont ils étaient couverts lorsque la mer les avait rejetés. On ne dit point de quelles guenilles était affublé Sonnois; mais qu'on se représente Lefranc vêtu de l'unique chemise qu'il portait depuis deux mois, du pantalon dont il avait sacrifié une notable partie pour payer son premier repas après le sauvetage; les pieds nus ou chaussés encore des sandales du bon nègre, la barbe inculte, les cheveux en crinière... Son aspect seul devait épouvanter les indigènes et renforcer encore leur répugnance pour ces Français errants dont le mauvais renom s'ébruitait de jour en jour.

Cette fois leur détresse était au comble; ne sachant où tourner, privés des trois esclaves, leurs guides et leurs interprètes, ne pouvant même s'informer d'un gîte possible ou mendier une poignée de riz, les deux parias se dirigèrent vers l'habitation d'un riche insulaire, Juigné, chez lequel ils avaient fait halte avec le bon nègre, le jour où celui-ci les avait quittés. Juigné leur ferma sa porte; il ne voulait rien faire pour eux... Alors ils retournèrent à la ville du roi Backar qui, à leur vue, entra en fureur et « leur signifia que si, dans quatre jours, ils n'avaient pas trouvé eux-mêmes le moyen de sortir de ses Etats, il les en ferait chasser sans pitié ». Il ne restait plus qu'à mourir de faim, de misère et de désespoir.

## A ZANZIBAR.

C'est à Bombejack qu'ils durent le salut : Bombejack, il convient de le rappeler, était ce quasi-nain qui, à Anjouan, s'était intéressé aux déportés et avait facilité l'exode des quatre derniers survivants de l'épidémie. Désireux de savoir quel était leur sort, il vint à Comore où son frère était fixé; il s'informa, retrouva Lefranc et Sonnois qu'il put à peine reconnaître; il les conduisit chez son frère où ils se jetèrent avec avidité sur la bonbonne d'eau-de-vie et les vivres qui leur furent offerts. Ils restèrent là durant plus d'un mois, soignés, réconfortés, pourvus de tout ce dont ils avaient besoin; même Bombejack décida le capitaine d'un bateau arabe à transporter ses deux amis jusqu'à Zanzibar « moyennant un bon de vingt piastres payables par le premier capitaine français qui relâcherait dans cette île ». Ce genre de transfert, assez risqué semble-t-il, était fréquemment employé à cette époque dans les relations entre navigateurs d'une même nation. Après une traversée de quinze jours, le bâtiment qui portait Lefranc et Sonnois entra dans la rade de Zanzibar et le premier navire qu'ils aperçurent portait à son mât le pavillon tricolore de France : c'était le *Petit Adolphe* du port de Lorient, dont le capitaine pratiquait la traite des nègres.

A peine débarqués, les deux Français se rendirent chez le drogman; sous ce titre on désigne, dans les comptoirs du Levant, l'interprète patenté; celui de Zanzibar était un arabe, Bonamady, et remplissait, en outre, les fonctions de consul international. Lefranc et Sonnois ren-

contrèrent chez lui le capitaine Reyne, du *Petit-Adolphe*; il parut, d'abord, s'intéresser à ces deux compatriotes misérables et les interrogea sur les causes de leur infortune. Avouèrent-ils ce qu'ils étaient, ou bien Reyne en fut-il informé par le capitaine Calais dont le navire, venant des Seychelles, stationnait aussi à Zanzibar? Calais était l'un de ceux qui, à Mahé, avaient témoigné le plus d'hostilité aux déportés; bref, après quelques marques de compassion, Reyne déclara nettement aux deux proscrits qu'ils ne devaient pas compter sur lui et qu'il ne ferait rien pour eux. Le capitaine Calais fut plus dur encore : comme Lefranc parlait du danger de s'aventurer parmi les noirs de la côte africaine : « Allez toujours, lui dit Calais, si les nègres vous tuent, ils vous rendront un grand service. » Par surcroît, le patron du bateau qui avait transporté Lefranc et Sonnois de Comore à Zanzibar, s'empessa de réclamer à Reyne et à Calais le montant du bon de vingt piastres que ses passagers lui avaient remis en paiement; les deux capitaines le mirent à la porte « en le poussant par les épaules », refusant d'acquitter cette dette de compatriotes auxquels ils n'accordaient aucun crédit. Il arriva même que Reyne, appareillant pour l'Île de France, proposa obligeamment aux proscrits de les engager à son bord comme matelots et de les déposer dans cette colonie; or, on se rappelle que ses habitants interdisaient, sous peine de mort, l'accès de leur île aux déportés et le procédé du serviable capitaine équivalait — sans qu'il s'en doutât peut-être, — à l'offre d'une exécution capitale. Lefranc et Sonnois remercièrent, se gardant d'accepter. Reyne, en partant, leur fit don de trois petits sacs de riz avarié.

Ainsi, dans ce Zanzibar dont ils avaient tant rêvé

comme du point de départ de leur délivrance, ils se sentaient aussi flétris, aussi rebutés par leurs compatriotes qu'ils l'avaient été parmi les sauvages, et peut-être Lefranc commença-t-il à comprendre que nos actes passés ne nous quittent pas; pour l'homme dont la vie fut irréprochable, ils composent une théorie d'ombres rassurantes qui lui facilitent la montée du chemin; pour le criminel, c'est une meute de loups acharnés à sa poursuite et qui ne prennent jamais le change. Sans le drogman Bonamadi qui logea chez lui ces deux abandonnés et les admit à sa table, Lefranc et Sonnois seraient morts de faim. Ils connurent par lui ce qu'il était advenu de leurs huit compagnons d'Anjouan qui, désertant devant la contagion, s'étaient réfugiés à Comore, où, comme on le sait déjà, trois d'entre eux avaient succombé.

#### LE ROMAN DE VAUVERSin.

Les cinq survivants, Corchant le bourreau de Lyon, Jean-Marie Gosset le septembriseur, Laporte l'écrivain public de la rue du Vieux-Colombier, Vanheck le riche anarchiste et Vauversin le mouchard véreux, s'étaient donc hâté de fuir Comore où la mort les poursuivait et avaient frété une chelingue pour se rendre à Zanzibar. Ils étaient abondamment pourvus d'effets et d'argent, possédaient des bijoux et des diamants d'une valeur de dix mille francs; Vauversin s'était acoquiné d'une esclave qu'il avait payée trois écus; il gardait dans sa ceinture soixante-sept louis d'or et trimballait dans ses coffres une importante collection de montres. A qui se serait

étonné qu'un policier cassé aux gages possédât de tels trésors, il pouvait alléguer qu'il avait été naguère bijoutier, qu'il lui en restait quelque chose et que, d'ailleurs les révolutions n'appauvrissent pas tout le monde.

Après quatre jours de traversée, la chelingue qui les porte heurte un récif et se brise. Naufrage. Voilà ces opulents passagers jetés sur la côte d'Afrique, sans vêtements ni vivres, leurs bagages perdus. Un chef arabe, nommé Abdala, occupé à la traite des nègres, les reçoit sous sa tente; il parle un peu le français et les emmène à sa suite, loin dans l'intérieur des terres, jusqu'au pays des Caffres où, jusqu'alors, seul d'Européen, avait, vingt ans auparavant, pénétré l'explorateur Levailant. Le voyage se prolongea durant plus d'un mois, non sans que, chaque jour, les cinq blancs, vivant dans les tranches parmi ces peuplades belliqueuses qui passent pour ne point faire fi de la chair humaine, n'aient supplié Abdala de les ramener à la côte afin qu'ils puissent poursuivre leur route vers Zanzibar. Ils n'ont à boire que l'eau saumâtre qu'ils puisent en des trous creusés dans le sable et ils passent les nuits en plein air, sous de grands arbres dont le feuillage est peuplé de singes. Vanheck, accoutumé au confortable, ne résiste pas à ce régime. Ami de Dobsent et de Thuriot, il a commandé, au temps de la Terreur, le bataillon de la Cité et, en cette qualité, il déploya un zèle turbulent à faire guillotiner la petite Cécile Renaud, cette fille de vingt ans accusée d'un imaginaire attentat contre Robespierre. Tous les *purs* s'évertuèrent à venger *l'Incorruptible*; on condamna, avec Cécile, son père, son frère, sa tante et cinquante autres personnes et l'on a dit que, parmi les lâches qui les insultèrent, quand, sur les charrettes, ils passèrent couverts

de la robe rouge des parricides, se trouvait le commandant Vanheck<sup>5</sup>, étalant ainsi sa frénésie robespierriste. Songea-t-il ce jour-là, lorsque étendu sur le sable, dans les brousses de la Caffrerie, il vit, à son tour, venir la mort? Cet homme qui avait à Paris une maison de rapport et « plus de vingt mille francs de rente », finit de misère et de désespoir chez les sauvages de l'Afrique.

Abdala consent enfin à libérer ses prisonniers, mais il exige d'eux mille piastres de rançon. Mille piastres! — cinq mille francs! Or Vauversin seul, n'ayant pas quitté sa ceinture, possède encore de l'argent; mais il lui déplait de s'en dessaisir et essaie de parlementer. Le chef arabe coupe court, il n'est pas pour les longues harangues : « mille piastres ou mourir ici », tel est son ultimatum. Pourtant, s'étant assuré que ses captifs ne disposent pas d'une telle somme, il se contente de cinquante-sept louis. De son trésor Vauversin ne sauvait donc que dix pièces d'or : homme d'expédient, il allait se refaire un peu à Zanzibar où il arriva bientôt avec ses trois camarades. Là, il se donne pour un capitaine de navire perdu corps et biens et il présente ses compères comme étant les seuls survivants de son équipage. Le gouverneur leur fait bon accueil, les loge dans une maison agréable et met plusieurs de ses nègres à leur service. Profitant de la considération que lui vaut sa personnalité d'emprunt, Vauversin, informé que des pilliers d'épaves se sont emparés des dépouilles de la chelingue naufragée, se met en quête, retrouve l'un des voleurs, et sur la menace d'une condamnation capitale récupère trente-cinq de ses montres et son esclave de trois écus.

<sup>5</sup>, *Dictionnaire des jacobins vivants*, an VIII.

C'est alors que mourut Corchant qui, de tous, était le plus chargé de crimes, puisque, membre de la Commission révolutionnaire de Lyon, il avait condamné seize cent quatre-vingt-quatre personnes à l'échafaud ou à la fusillade. Cet homme n'inspirait aucune aversion à ses compagnons d'exil : jamais une allusion à cet effroyable passé; pas un mot de blâme, pas une marque de réprobation pour sa sanglante judicature. Les déportés ignoraient-ils pour quelle cause ce plombier-fontainier partageait leur sort? C'est invraisemblable : depuis plus de deux ans qu'ils vivaient ensemble, dans un égal ostracisme, ils devaient être renseignés sur les raisons de leur disgrâce commune. Peut-être préféraient-ils fermer les yeux et oublier leurs méfaits réciproques afin de s'épargner de mutuelles récriminations nuisibles à la posture de victimes qu'ils affectaient d'adopter.

Laporte ne survécut à Corchant que peu de jours; Gosset restait donc seul avec Vauversin; celui-ci, entré de bonne heure dans la police, expert en feintes et en simulations, emprisonné pour escroquerie un mois avant l'attentat de nivôse, fut évidemment mis sur la liste des déportés par Fouché qui jugea bon de se débarrasser ainsi de ce comparse infidèle et dangeureux. On a vu que la réputation de Vauversin était telle que bon nombre de déportés le croyaient chargé, par mission spéciale, « de se défaire d'eux à petit bruit ». Un hasard malheureux semblait confirmer ce jugement, probablement téméraire : on mourut beaucoup en la compagnie de Vauversin; de tous ceux qui s'attachèrent à son sort, pas un ne devait revoir la France... Ce détail excepté, l'histoire du personnage, si l'on pouvait en déchiffrer les énigmes, égayerait quelque peu ce récit car son aplomb le plaça quelquefois

en des situations assez comiques. Comme il se faisait passer, à Zanzibar, pour un marin naufragé, le gouverneur de l'île, qui lui voulait du bien, lui donna le commandement d'un navire qu'il affrétait à destination de Mascate. Bien que dépourvu de toute connaissance nautique, Vauversin accepta. Mais à peine à bord, il feignit d'être malade et dut confier à son second la conduite du bateau. C'est dans ces conditions aventureuses que Vauversin, emmenant Gosset comme « domestique », quitta Zanzibar où, un mois après son départ, étaient arrivés Lefranc et Sonnois.

## VERS LA FRANCE.

On les a laissés chez le drogman Bonamadi, attendant toujours une occasion de gagner Mozambique. Le destin permet qu'ils rencontrent un capitaine arabe, nommé Sélim, affligé d'un gros rhume : Lefranc lui confectionne un lait de poule et ce remède anodin produit un effet inespéré; l'arabe, croyant avoir affaire à un savant docteur et désireux de ne pas quitter un praticien capable de cures si merveilleuses, offre à son sauveur de le prendre à bord; son navire est en partance pour Mozambique. Lefranc ne le détrompe point : instruit par l'exemple de Vauversin, dont il vient d'entendre l'histoire, il discerne que tous ses malheurs proviennent de son renom d'être l'un de ces terroristes décriés et notés d'infamie par toute la terre; s'il dissimule cette flétrissure, il bénéficiera des bons effets de la solidarité qui oblige réciproquement tous les braves gens. Il continua donc ses soins à l'en-

rhumé, parvint à le guérir complètement et, quinze jours plus tard, on mettait la voile.

Non sans avaries et contretemps, Lefranc, promu médecin, et Sonnois qui ne l'avait pas quitté, atteignirent enfin cette colonie portugaise depuis si longtemps but de leurs désirs. Ils retrouvèrent là les deux frères Linage, évadés de Mahé; anciens espions du Comité de Sûreté générale, arrêtés le 4 nivôse comme « anarchistes avérés », ils mouchardaient encore, par habitude, et deux au moins de leurs compagnons de déportation avaient été dénoncés par eux. Ferblantiers de profession, ils venaient de fonder à Mozambique un établissement de quincaillerie qui prospérait; ils mirent à la disposition de Lefranc et de Sonnois « leur bourse, leur table et leur logement » et les abouchèrent avec un capitaine américain qui appareillait à destination de Saint-Thomas, petite île danoise des Antilles. Lefranc et Sonnois prirent passage sur son bâtiment à la condition qu'ils s'y emploieraient comme simples matelots; c'était une chance unique de quitter l'Afrique : ils acceptèrent.

Les voilà faisant route pour l'Amérique et malgré leur joie d'atteindre bientôt les îles fortunées de l'Atlantique, tout ne leur plaît pas dans leur nouvel avatar. Le capitaine réserve les plus pénibles manœuvres à ces deux maladroits dont il n'ignore pas, peut-être, la véritable personnalité, car il les juge défavorablement; ils n'entendent rien au jeu des voiles, et quand, par un gros temps, il leur faut monter dans les haubans, chevaucher une vergue branlante ou ralinguer une haute voile, ils s'empêtrent dans les palans et se raccrochent à tout ce

qu'ils trouvent à portée de leurs mains. Aussi fait-on à ces deux novices la vie rude : les grossièretés et les invectives, on s'y accoutume, surtout lorsqu'elles sont formulées en un langage qu'on ne comprend pas; mais les coups de trique sont de tous les idiomes et on ne les leur ménage pas. Quand, brisés de fatigue, trempés de pluie ou congestionnés par la chaleur, ils sont obligés d'interrompre leur service, ils sont privés de la ration quotidienne; puisqu'ils ne travaillent pas, ils ne doivent pas manger. Une fois de plus ils risquaient de périr d'inanition sans le nègre, cuisinier du bord, qui leur apportait, en cachette quelque nourriture.

Le navire qui les portait fit relâche à Sainte-Hélène. Si un devin eût prédit aux déportés que, dans quinze ans, leur persécuteur agoniserait sur ce sinistre rocher, ils se seraient estimés pleinement vengés de toutes leurs souffrances. Une seconde escale à l'île de l'Ascension et, après une traversée de trois mois, le 24 mai 1803, on mouillait l'ancre en vue de Saint-Thomas. Grande joie! Un bâtiment français, *la Maria* du port d'Anvers, est en rade et appareille à destination du Havre. Lefranc et Sonnois se présentent au capitaine qui cherche un successeur à son cuisinier, mort récemment. Lefranc s'offre, fait valoir ses talents culinaires et on le conduit aussitôt à la cambuse où il est affublé d'un bonnet de coton, d'une large blouse de toile grise et placé en présence de la chaudière; Sonnois est engagé parmi les matelots. *La Maria* mit à la voile au début de juin, portant une riche cargaison de denrées coloniales; la traversée promettait d'être heureuse, car, depuis près d'un an, la France étant en paix avec l'Angleterre, les mers étaient libres. Lefranc se déclarait donc plus satisfait de son sort que l'équipage ne

l'était de sa cuisine; on ne lui cacha point que sa gestion « augmentait les regrets causés par la mort de son prédécesseur <sup>7</sup> ».

Et comme le navire approchait des côtes de France, il fut pris en chasse par une frégate anglaise qui le captura; la France et la Grande-Bretagne étaient de nouveau en état de guerre : Lefranc et Sonnois furent « invités » à passer sur le bateau ennemi; ils étaient prisonniers; et, lorsqu'ils abordèrent la frégate et lurent son nom inscrit sur la proue, ils purent croire que le destin contraire n'était point encore apaisé : elle s'appelait *la Némésis*, comme cette fille de la Nuit et de l'Erèbe à laquelle les dieux de l'Olympe donnaient pour mission de poursuivre les méchants sans répit.

La croisière de *la Némésis*, en vue des côtes de France, se prolongea durant trois mois; les deux captifs virent se dérouler sous leurs yeux, sans espoir d'y atterrir, ces rivages qu'ils avaient espéré toucher au prix de tant de tribulations. Le 7 octobre seulement, la frégate anglaise rallia Portsmouth, son port d'attache; les deux Français furent transférés à bord d'un de ces pontons sordides et misérables où l'Angleterre internait ses prisonniers de guerre. Les gardiens de ces geôles flottantes ne témoignaient que mépris à ces civils dont le dépenaillement révélait l'extrême indigence; coiffé de son bonnet de coton et vêtu de sa blouse de cambusier, Lefranc devait, en effet, susciter plus de brocards que de pitié, et, après les péripéties qu'on a dites, Sonnois n'avait pas non plus l'allure d'un gentleman. Un de leurs codétenus, un Français, fut touché de leur misère; il leur donna quelques

7. FESCOURT, 236. Un récit succinct de cette traversée, tracé par Lefranc, se trouve au dossier F7 6276 des Arch. nationales.

louis qu'ils employèrent à se vêtir convenablement. Dans les derniers jours d'octobre, un échange de prisonniers mit fin à leur captivité, et, le 8 novembre 1803, un bateau parlementaire les déposait sur le quai de Morlaix.

Où aller? — à Paris? — Mais la route est longue et ils se trouvent sans ressources. Un compatriote, nommé Desgouge, débarqué en même temps qu'eux et auquel ils ont confié « qu'ils sont des passagers venant des colonies <sup>8</sup> », leur parla d'une limonadière parisienne, la femme Payen, établie à Brest; Lefranc est son créancier d'une centaine d'écus « pour des ouvrages d'architecture dont elle lui a jadis donné l'entreprise »; peut-être sera-t-elle en situation d'acquitter cette dette et, dans ce vague espoir, ils se mettent en chemin vers le grand port de guerre du Finistère. Quatorze lieues de route, et que de risques d'éveiller la curiosité des gendarmes! Les pros-crits passent, sans malencontre, Landivisiau, puis Landerneau; après deux jours de marche, ils sont à Brest; mais, là, plus de dangers les menacent encore : l'état de guerre commande une surveillance sévère et deux étrangers au pays, sans passeports, ni papiers d'identité, n'y circulent pas sans péril. Lefranc en a bien sur lui, des papiers; mais c'est le journal de sa déportation, rédigé durant sa captivité en Angleterre; il y a inséré de « virulentes diatribes contre le gouvernement consulaire et il craint, s'il est arrêté, que cet écrit soit pour lui la cause de quelque cruelle catastrophe <sup>9</sup> ».

Pourtant, avec prudence, il se met à la recherche de la femme Payen, sa débitrice; les trois cents francs qu'elle

8. DESTREM, 423.

9. FESCOURT, 243.

lui doit suffiraient à le faire vivre durant quelques semaines, à trouver peut-être un emploi. A force de timides enquêtes, il apprend que la femme Payen a séjourné, en effet, à Brest; mais, depuis plusieurs mois, elle a quitté la Bretagne pour se fixer à Toulon... Que faire? Du misérable taudis qui abrite les deux vagabonds, le logeur ne leur consentira ni crédit ni charité; d'ailleurs ils ne paient pas de mine et la moindre plainte déposée contre eux, pour une nuit ou un morceau de pain non payés, c'est l'interrogatoire, la prison, peut-être le renvoi aux Seychelles.

Jusqu'au jour où il a touché la terre de France, on a été ici obligé, on l'a dit, de suivre aveuglément le récit de Lefranc, puisque nul autre document ne renseigne sur son odyssee depuis son départ d'Anjouan. Pour son séjour à Brest, les dossiers de la police permettent de contrôler sa relation : elle est mensongère sur bien des points. Ainsi, il n'est pas vrai qu'il écrivit au préfet maritime Cafarelli « pour lui exposer avec franchise sa situation, lui faire connaître les peines et les souffrances qu'il avait endurées et solliciter de lui un secours ». Il ne se confia qu'à un sergent canonnier de la marine, nommé Noël, qu'il connaissait peut-être depuis longtemps et dont il était sûr; c'est à ce Noël qu'il remit son journal, en le priant de le cacher « dans un endroit inaccessible à la police ». Il n'est pas vrai non plus que ce même Noël procura à Lefranc du travail « chez un entrepreneur de bâtiments nommé Jardy », du moins, cet emploi dut le retenir bien peu de temps. Car les dates sont précises : c'est le 8 novembre que les deux proscrits débarquèrent à Morlaix; ils ne furent pas à Brest avant le 10 au soir; la recherche de la femme Payen, la rencontre de Noël, celle

d'un certain Saint-Brice qui remit à Lefranc deux louis, les pourparlers avec l'entrepreneur, occupèrent certainement cinq à six jours : c'est donc le 16, au plus tôt, qu'auraient commencé les séances de travail chez le patron Jardy.

Voyant son camarade à l'abri du besoin, Sonnois qui ne pouvait compter sur pareille aubaine, résolut de le quitter et de gagner Paris où sa femme, on s'en souvient peut-être, vendait des huitres à la porte d'un estaminet de la rue Barre-du-Bec. Elle trouverait bien le moyen de le cacher et de le nourrir. Lefranc approuva son projet : « il sentait, écrit-il, combien il était important que l'un d'eux se rendit à Paris, afin d'y recouvrer certaines créances et de pouvoir ensuite se réunir ». Sonnois prit trente-six francs sur les deux louis dus à la générosité de Saint-Brice et, le lendemain, les deux compères « se séparèrent avec un sentiment bien pénible et après les adieux les plus tendres et les plus touchants ».

Sonnois, gardien de prison, n'avait certainement aucune créance à recouvrer, et Lefranc n'aurait pas confié cette mission délicate à un encaisseur aussi peu présentable. Quant aux adieux tendres et touchants, on n'y croit guère : si ces deux hommes furent rivés l'un à l'autre par une suite de circonstances anormales, il semble bien qu'il n'y eut jamais entre eux sympathie ni affection. Le fait d'avoir figuré tous les deux sur la liste de Babeuf, non plus que la communauté d'opinions anarchistes, n'établissaient un lien qui justifiât tant de sensibilité. Sonnois était un godailleur grossier, aimant à boire; Lefranc avait une haute idée de sa propre personne, de son éducation, de ses talents de « mécanicien, architecte, peintre et dessinateur »; cela se sent à toutes les pages de son ré-

cit, et il considéra toujours son compagnon comme un subalterne. Sonnois dut partir pour Paris le 19 ou le 20 novembre. Desgouge qui, débarqué d'Angleterre avec les proscrits, leur avait indiqué la piste de la femme Payen, se trouvait également à Brest ces jours-là, hospitalisé à l'infirmerie de Recouvrance. On se rappelle que Lefranc et Sonnois s'étaient présentés à lui comme étant « des passagers revenant des colonies ». Desgouge fut-il curieux d'en savoir davantage? Rencontra-t-il Sonnois et réussit-il à le faire bavarder? Celui-ci parla-t-il sans y être sollicité? On ne sait; mais, le lendemain, 21 novembre, Desgouge se rendait chez le commissaire général de la police et déposait « avoir reconnu Lefranc et Sonnois pour être du nombre des déportés en Afrique pour cause d'attentat contre le Premier Consul, le 3 nivôse », et, le jour même, Lefranc était arrêté et emprisonné au château de Brest, antique geôle où, durant la Terreur, avaient été écroués, par troupeaux, les chouans et les prêtres.

Du fond de son cachot, Lefranc, dans sa détresse, sentant le monde entier contre lui, n'ayant plus un appui, plus un ami qu'il puisse appeler à l'aide, plus un protecteur qui ose intercéder pour lui, se décide à implorer le seul homme assez puissant pour le tirer du gouffre, et il écrit à Bonaparte. Il expose toute la suite de ses infortunes; il confesse ses fautes, — avec des périphrases, — il fait son acte de contrition, — non sans réserves, — et même se pose en admirateur et en courtisan... « Quel est l'homme, dans les révolutions, qui n'a pas eu d'erreurs, sans pour cela entacher sa probité? L'expérience de trois années continuelles de malheur doit vous faire juger, citoyen consul, que, dans tous les cas, la fièvre de délire

est passée pour ne revenir jamais. Veuillez bien prendre en considération notre affreuse situation. Sans moyens, dénués de tout, une demi-livre de pain et de l'eau par jour... Daignez jeter un regard favorable sur nous et nous faire jouir du repos et de la santé dont nous avons tant besoin. Par cet acte de bienveillance, nous serons ajoutés au nombre des heureux que vous ne cessez de faire et nous vous aurons une éternelle reconnaissance. Je suis, avec un très profond respect, votre soumis, LEFRANC, architecte, maître maçon, prisonnier au château de Brest<sup>10</sup>. »

Etant au secret, il croyait, sans doute, Sonnois emprisonné comme lui; en quoi il se trompait : Sonnois était parti au moment propice et marchait allègrement vers Paris. Par bonheur pour Lefranc, le manuscrit de son journal ne fut pas livré par le canonnier Noël qui le détenait, bien caché; les « virulentes diatribes et les anathèmes » dont ce manuscrit abondait, auraient nui à l'effet de la lettre que reçut le Premier Consul. Celui-ci était le héros d'éclatantes et glorieuses victoires; mais il ne devait pas être insensible à celles, plus difficiles peut-être, qu'il remportait sur ces révolutionnaires, réputés indomptables, et qu'il voyait à ses genoux, protestant de leur reconnaissance et de leur soumission. Il eut pitié et ordonna que le prisonnier de Brest serait envoyé et mis en surveillance à Lunel, chef-lieu de canton du département de l'Hérault. Une allocation de quarante francs par mois lui permettrait de vivre là jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné et il lui était accordé, à titre de frais de route, une somme de cent francs.

10. Arch. nationales, F7 6276. Dossier Sonnois.

## UN AMI, ENFIN!

Cent francs pour un parcours de treize cents kilomètres. Il lui fallait être économe et il est regrettable que Lefranc soit resté si discret sur sa façon de voyager. Sorti de prison le 5 janvier 1804, il alla rendre visite au canonnier Noël afin de rentrer en possession du compromettant mémorial, puis, sans tarder il se mit en route. Il allait à pied, bien entendu, mais se promettait « de profiter des occasions favorables qui s'offraient au cours du trajet <sup>11</sup> ». En ce temps-là, tout paysan conduisant une charrette ne manquait pas de proposer au piéton rencontré une place à ses côtés; les cavaliers mêmes ne refusaient pas de prendre en croupe pour un bout de chemin, les voyageurs moins favorisés. C'étaient occasions, pour les uns d'apprendre les nouvelles, pour les autres d'être renseignés sur les ressources du pays, les distances, le prix des auberges et les « couchées » hospitalières. Ces fortuites aubaines expliquent la singulière rapidité du voyage de Lefranc; si l'on s'en rapporte aux dates qu'il indique, il dut parcourir plus de dix lieues par jour, ce qui paraît excessif pour un homme sortant de prison et soumis depuis un mois et demi au régime quotidien d'un morceau de pain agrémenté d'une cruche d'eau.

Il eut d'abord à traverser, de Brest à Nantes, — soixante-douze lieues, — tout le pays de la chouannerie bretonne; le souvenir vénéré de Cadoudal n'était pas aboli chez les paysans de la région de Vannes; un jacobin endurci, tel que Lefranc, devait s'attendre à des ren-

11. FESCOURT, 250.

contres peu rassurantes et se résigner à « tenir sa langue ». Il traversa Auray, les plaines de Savenay, lieux fameux dans les annales des guerres civiles; à Nantes il rejoignait son point de départ; là, sur *la Cayenne* du port, il avait attendu son embarquement; depuis lors, trois ans s'étaient écoulés durant lesquels il avait parcouru plus de huit mille lieues, et il se trouvait, toujours nomade, semblable au Juif légendaire qui, pour avoir repoussé le Christ épuisé de fatigue, doit marcher jusqu'à la consommation des siècles.

Cette assimilation décourageante stimula dans l'esprit du voyageur des ferments de révolte qui n'étaient qu'engourdis. Tout en allant, il songeait : qu'irait-il faire dans la bourgade lointaine où l'exilait le caprice du despote? Seul le séjour d'une grande ville lui permettrait « d'exercer ses talents » et de se créer une vie nouvelle. Pourtant, de Nantes à La Rochelle, — trente lieues, — il suivit l'itinéraire obligé; c'est en sortant de cette dernière ville qu'il se décida subitement, et, au lieu d'obliquer vers Angoulême, il se dirigea sur Bordeaux. Il avait, au chef-lieu de la Gironde, un ami sûr, un homme dans ses idées, qui l'aiderait à se dérober aux recherches de la police et à se procurer une occupation rémunératrice. En arrivant à Bordeaux, il alla droit chez cet ami, L..., qui le reçut à bras ouverts et insista pour que le proscrit acceptât de partager son logement et sa table. C'était, depuis trois ans, la première manifestation d'estime et de dévouement que suscitait, chez un compatriote, la situation lamentable de Lefranc. Il n'était donc pas un paria pour tout le monde! Attendri, « il s'abandonna sans réserve », raconta toute l'histoire de sa déportation et apprit à son bienfaiteur que « son séjour à Bordeaux était une infrac-

tion aux ordres du Consul ». L... n'en parut pas effrayé; prêt à tout pour obliger un ami, il compatit aux malheurs de son hôte, le réconforta fraternellement et... courut le dénoncer au commissaire général de la Police. Une heure plus tard, Lefranc était arrêté et mis en prison. Il y demeura trois jours dans les transes : il pensait à son fatal manuscrit déposé dans un meuble de sa chambre et se torturait de la crainte que la découverte du mémorial de ses rancunes pût compromettre l'homme généreux qui lui avait donné asile. Il parut enfin devant le commissaire général et fit des aveux complets : oui, évadé du lieu de sa déportation, il avait reçu l'ordre de se rendre à Lunel; mais il n'avait pas résisté au désir de se rapprocher d'un ami dont il connaissait le cordial attachement : « Je suis bien malheureux, dit-il; mais supposez-vous que je le sois au point de ne pouvoir compter sur un ami? » Le commissaire ne put réprimer un sourire de pitié et répondit simplement : « Méfiez-vous des amis de cette sorte. » Ainsi Lefranc perdit sa dernière illusion. L..., au temps de la Terreur, qui fut rude à Bordeaux, « s'était fait une spécialité des dénonciations secrètes »; il inspirait un tel dégoût, que sa victime en bénéficia, le commissaire général fut indulgent; il exhorta son prisonnier à se rendre, sans tarder, à sa destination et lui remit un subside pour qu'il pût, sans trop de privations, poursuivre son voyage vers Lunel. Lefranc partit aussitôt, non cependant sans prendre le temps de passer chez L... afin de rentrer en possession de son manuscrit. Le traître le reçut avec de grands témoignages d'amitié, se félicitait de le savoir hors d'embarras; mais le proscrit reçut avec froideur ces perfides congratulations; prétextant qu'il avait pris l'engagement de quitter Bordeaux

dans les vingt-quatre heures, il esquiva les embrassements du misérable et sortit de la maison sans tourner la tête. Le 10 février 1804, il arrivait à Lunel et y retrouvait Sonnois, déjà installé depuis quinze jours. L'ancien gardien de prison, arrêté à Angers au cours de son exode vers Paris, avait reçu l'ordre de rallier ce chef-lieu de canton pour y rester en surveillance; il avait touché en arrivant sa première allocation mensuelle de quarante francs et ne se jugeait pas malheureux. Il aida Lefranc à se procurer un logement et à se mettre en règle avec les autorités.

Les deux déportés se trouvaient donc de nouveau réunis, seuls survivants, croyaient-ils, des trente-trois transférés de l'île d'Anjouan. En quoi ils se trompaient,

#### LA FIN DE VAUVERSin.

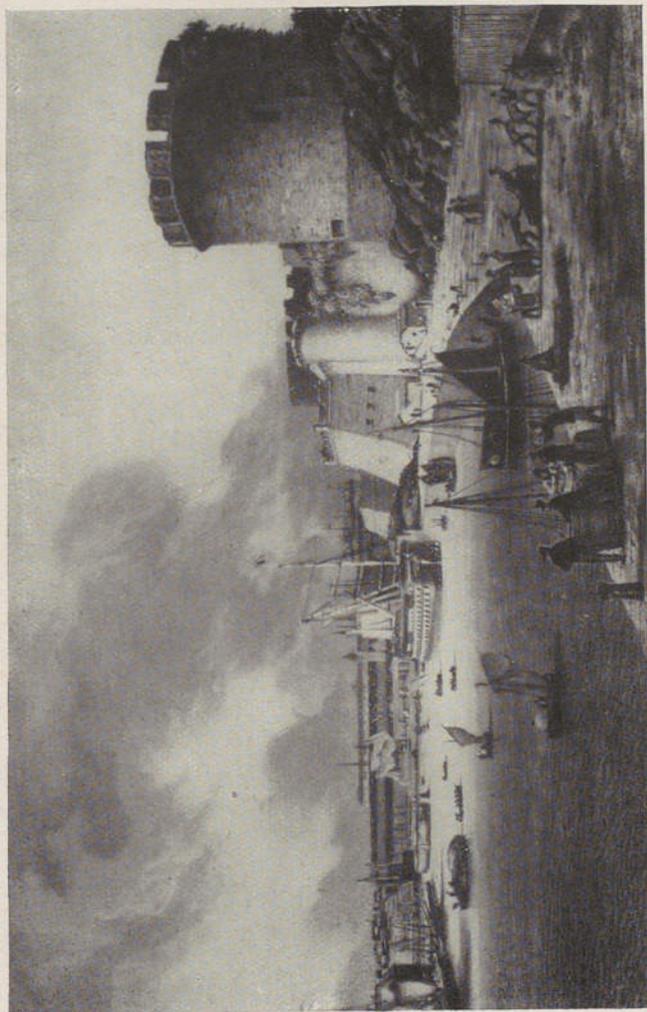
Ils ignoraient, en effet, que, dix jours avant eux, était débarqué à Morlaix, sortant, lui aussi, des pontons anglais, l'ami Vauversin. Il était de ceux qui avaient quitté Anjouan lorsque la mort y faisait des ravages; on a conté plus haut son court passage à Comore, son naufrage sur la côte de la Caffrerie, sa captivité chez les sauvages et son séjour à Zanzibar d'où, avant qu'y arrivassent Lefranc et Sonnois, il était parti en qualité de capitaine d'un bâtiment que le sultan de l'île, habilement enjôlé, l'avait chargé de conduire jusqu'à Mascate.

Vauversin, en effet, était pourvu de tout ce qui est nécessaire au commandement d'un navire : s'étant présenté comme étant le patron d'un bateau naufragé, ayant tout perdu, sauf un homme de son équipage, — Jean-Marie Gosset, le septembriseur, — il avait obtenu du dit

sultan une reconnaissance en règle de cette situation, de sorte que le mouchard se retrouvait aux portes de l'Inde, non plus proscrit et déporté, mais capitaine de vaisseau, et porteur de certificats qui lui assuraient, en considération de ses malheurs, l'aide et l'appui de toutes les autorités maritimes. Muni de ces pièces officielles établissant son nouvel état, il ne lui manquait, pour l'exercer dignement, que d'avoir jamais dirigé la moindre barque; on a vu comment, dans la traversée de Zanzibar à Mascate, il fit prudemment le malade et laissa à son second la conduite du bâtiment.

Il faut pour réussir dans de tels rôles, être doué d'un aplomb imperturbable; la suite des aventures de Vauversin prouve qu'il était un véritable tacticien en supercherie, art délicat où il rencontra rarement son maître. A Mascate, le sultan de l'endroit « le reçut avec enthousiasme et le combla de bontés<sup>12</sup> ». Après un mois de bombance à la cour de ce potentat, Vauversin fut invité à gagner les grandes Indes par le capitaine d'une frégate anglaise qui lui offrit le passage et accabla de prévenances ce confrère malheureux; le faux capitaine « partageait les repas d'un évêque arménien; Gosset, devenu son domestique, le servait à table et mangeait avec l'équipage ». A Bombay, où l'on fut vers le milieu de novembre 1802, le gouverneur de la colonie, informé de la présence de cet infortuné navigateur, le fit comparaître, examina les procès-verbaux de son naufrage et « lui accorda de quoi subsister avec aisance ». Quant à Gosset, gravement malade, on le mit à l'hôpital. De celui-ci on ne parlera plus.

12. Arch. nationales, F7 6276. Rapport à Desmarets.



BREST, LE CHATEAU.  
D'après une gravure de Garneray.

Vauversin séjourna deux mois dans l'Inde; il y fit la connaissance d'un capitaine danois qui, pris de pitié pour son dénuement, lui proposa de l'emmenner au cap de Bonne-Espérance où il trouverait facilement à s'embarquer pour l'Europe. En effet, après une vingtaine de jours au cap, apprenant que la flotte anglaise, qui s'y trouvait en croisière, appareillait à destination de Portsmouth, l'ex-mouchard fit valoir ses titres et, comme la paix régnait alors entre la République et le gouvernement britannique, il obtint sans difficultés le passage à bord d'un brick et la faveur de s'asseoir à la table des officiers.

Ce que l'on serait curieux de connaître, c'est son attitude dans les circonstances difficiles que lui créait cette perpétuelle simulation. Tout en mangeant, les officiers du bord s'entretenaient, bien certainement, de choses de leur profession; ils parlaient manœuvres, tonnage, signaux, voileure, rhumb, pilotage, etc... Comment le policier, travesti en loup de mer, soutenait-il, au cours de ces conversations, son rôle de capitaine naufragé? On lui faisait narrer ses traversées, son échouage; ses récits devaient être émaillés de bévues et de balourdises surprenantes et les marins de Sa Majesté britannique étaient en droit de prendre une piètre opinion des nautoniers de la République. Vauversin fut pourtant assez adroit, ou assez laconique, pour n'inspirer aucun soupçon puisque, en arrivant à Portsmouth, la paix étant de nouveau rompue, il fut déclaré prisonnier de guerre, mais traité en officier et interné, sur sa parole d'honneur, dans une petite ville du littoral. Après cinq mois d'une douce retraite, compris dans un échange, on le débarqua à Morlaix d'où il gagna Paris, ayant obtenu, au vu de ses

faux papiers, un passeport pour la capitale où il arriva en novembre 1803.

Il y retrouve dans une affreuse misère sa femme et ses trois enfants. Comprenant l'impossibilité de reprendre son métier de bijoutier délaissé depuis trop longtemps, il se rend à la préfecture de Police d'où il a été chassé pour inconduite et félonie, s'adresse à M. Bertrand, son ancien chef, lui dépeint sa situation et le conjure de l'enrôler de nouveau. Quoiqu'il connaisse bien le personnage, Bertrand, cette fois, est pitoyable; il remet un peu d'argent<sup>13</sup> au mouchard et l'autorise à servir de nouveau, mais à la condition qu'il montrera du zèle et fournira des preuves de son habileté. Le temps passe; on attend en vain des dénonciations; constatant « qu'il ne tient pas parole », le Préfet ordonne qu'on l'arrête; Vauversin est écroué, le 13 mars 1804, à la prison de la Force<sup>14</sup>.

Ici se place un incident des plus louches. Vauversin se désespère; il écrit lettres sur lettres au Préfet, à Bertrand, à Desmarets, le grand policier du ministère : sa femme et ses enfants manquent de pain; « des larmes coulent le long de sa plume en peignant sa triste position ». Mais Dubois, Bertrand et Desmarets se laissent moins facilement duper que les sultans de Mascate ou de Zanzibar : si Vauversin veut sa liberté, il est indispensable qu'il montre de quoi il est capable; il existe encore à Paris des anarchistes désignés dans le sénatus-consulte du 14 nivôse et qui, bien cachés, ont échappé au châti-

13. Arch. nationales, F7 6276, 21 messidor an XII. Rapport du préfet au grand-juge sur Vauversin.

14. De la Force, Vauversin écrivait à Desmarets un récit de ses malheurs, et assurait avoir rapporté d'Anjouan toutes les pièces authentiques concernant sa captivité et celle de ses compagnons. Arch. nationales, F7 6276.

ment. Qu'il indique leur retraite et il sortira de prison. Et voilà que le 9 thermidor an XII (28 juillet 1804), alors que Vauversin est toujours à la Force, le Préfet annonce au Ministre qu'on vient d'arrêter enfin des jacobins notoires soustraits à la déportation : le marchand de vins André, le cordonnier Chalandon, l'instituteur Bescher et... Vauversin. Dubois propose de les envoyer à l'île de Ré et le Ministre approuve — sauf en ce qui concerne Vauversin au sujet duquel « sa décision est suspendue ». Cet habile homme, pour obtenir sa liberté, se serait-il décidé à moucharder d'anciens camarades, et, afin de ne pas « brûler » cet agent précieux, laissait-on croire qu'il était arrêté dans la même raffe que les autres? C'était une tactique habituelle à la police d'alors. Ce dont on est sûr, c'est que, à quelques jours de là, le 3 fructidor (21 août), Vauversin fut mis en liberté et reçut un passeport pour Lyon où il allait « servir le gouvernement ». Ainsi rentré en grâce auprès de ses chefs, il leur adressait une demande de secours, « n'ayant ni linge, ni vêtements, ni souliers... ».

Il trouvera des occasions de se réimplumer, car il va rester dans la police pendant de longues années. En 1815, l'ancien déporté des Seychelles, l'ex-anarchiste, l'agent et contre-agent révolutionnaire, était devenu pur royaliste et faisait partie de la police de Monsieur, comte d'Artois, frère de Louis XVIII<sup>15</sup>. Quel regret qu'un pareil homme n'ait pas imité Jean-Jacques et trouvé le temps d'écrire, sans réticences ni dissimulation, les *Confessions* de sa ténébreuse existence.

Un autre personnage de ce récit dont il convient de

15. E. D'HAUTERIVE, *Figaro policier*, 246.

fixer le sort, est Seïed-Abdalla, le roi d'Anjouan qui, après avoir juré de traiter en frères les Français que lui confiait le gouvernement de l'île de France, en laissa mourir misérablement une vingtaine et chassa les autres de ses Etats. Cette duplicité ne lui porta pas chance. En septembre 1803, vaincu par les Malgaches, il dut fuir avec toute sa famille, abandonnant sa capitale et son île, pour se réfugier, lui aussi, à Zanzibar<sup>16</sup>. Il était sans ressources et cherchait vainement à contracter un emprunt. N'ayant pu, comme bien on pense, y réussir, il eut l'idée de réclamer à l'île de France le montant des sommes qui lui étaient dues pour ses bons soins prodigués aux transférés, et il dépêcha au général Magallon deux de ses courtisans, Bacari-Comba et Van-Atibou-Any, qui furent fraîchement reçus. Ils retournèrent sans une piastre vers leur souverain dont on perd ici la trace. Peut-être finit-il portefaix dans quelque comptoir des Indes.

16. Arch. coloniales. Déportation aux îles Seychelles, Lettre de Liard, capitaine de la *Jeune Clémentine*.

## V.

## ULTIMES PERIPETIES.

## CEUX RESTÉS A MAHÉ.

Lorsque *le Bélier* quitta les Seychelles, le 18 mars 1802, à destination d'Anjouan, ayant à son bord les trente-trois déportés dont on connaît les tribulations, il en laissait à Mahé trente-quatre bien persuadés qu'ils n'étaient plus là pour longtemps et que la corvette reviendrait bientôt les chercher pour les conduire vers quelque terre plus hospitalière. Mahé, en effet, n'offrait aucune ressource et, sauf quelques pauvres hères, tels que le charron Flamant ou le journalier Quinon, qui, poussés par le besoin, acceptaient « des travaux grossiers », bien peu étaient en mesure d'exercer leur état. Le beau Laurent-Derville, mal vu par les colons, continuait à habiter chez Vola-Malaëfa, la riche négresse libre où il se trouvait bien; mais, pour le plus grand nombre, les autres végétaient à l'*Etablissement*, mal logés, mal nourris, excédés d'ennui et d'oisiveté. Les semaines passèrent sans que *le Bélier* reparut : aucune nouvelle n'arrivait d'Anjouan et on ignorait tout du sort des camarades partis pour cette île et qu'on envoyait peut-être.

Le premier qui perdit patience fut Richardet, l'ancien

manufacturier de Lyon établi limonadier à Paris, accusé « d'avoir travaillé » à la machine infernale de Chevalier. Il disparut de Mahé dans les derniers jours de mai 1802, ayant, disait-on, trouvé le moyen de passer aux Indes. On ignore ce qu'il devint. Sept mois plus tard, en décembre, autre escapade : les deux frères Linage, ex-agents du Comité de Sûreté générale, s'évadèrent également : un navire les transporta à la colonie portugaise de Mozambique où Lefranc, ainsi qu'on l'a vu, allait bientôt les rencontrer. Peu après on constata la fuite de Lesueur, ex-agent, lui aussi, de la Sûreté générale, et bientôt après, celle de l'ancien policier Tréhan. Périrent-ils dans quelque coin ignoré du vaste monde; parvinrent-ils à regagner Paris et à s'y cacher si bien qu'ils ne furent jamais découverts? On ne sait. Plus tard, en 1805, le chanteur de l'Opéra, Chateaufort, réussira pareillement à quitter Mahé sur un navire portugais, laissant aux Seychelles son beau-fils devenu aveugle.

La surveillance, d'ailleurs, se relâchait; ainsi qu'il arrive, l'accoutumance de voir les déportés circuler paisiblement dans l'île, la certitude qu'ils ne projetaient plus d'émanciper les esclaves, leur misère, leur apathie, apaisaient les inquiétudes des colons et, bien qu'on tint à l'écart les plus mal notés, on s'habitua à leur présence et les habitants ne refusaient pas de les employer; les déportés les plus instruits trouvèrent les premiers à s'occuper; l'île, dépourvue de tout établissement d'éducation, voire de toute école, comptait, en effet, plusieurs colons, pères de famille qui, faute de temps et de savoir, ne pouvaient eux-mêmes instruire leurs enfants. François Barbier est précepteur chez le colon Langlois; on l'estime assez, bien qu'on se méfie de « son caractère

dissimulé ». Boniface, l'ancien concierge de la prison du Temple, élève les enfants de la veuve Saint-Yorre : il est « assez mal vu sans qu'on précise aucun grief ». Chez le sieur Péan, à l'anse aux Pins, sont le charron Flamant qui prétendait avoir été déporté par erreur, et Dominique Eon, collaborateur et fondé de pouvoir du *Journal des Hommes libres*. Le colon Loiseau a pris comme cuisinier l'ex-cafetier babouviste Cardinaux. La veuve Dutemps, à l'anse aux Pins, a recueilli l'ancien agent de police Niquille et les ci-devant membres de la Commune Jacot-Villeneuve et Métivier. Jacot-Villeneuve, que huit années d'espionnage n'avaient certainement pas appauvri, projetait d'acquiescer une concession aux Seychelles et de s'y installer « avec sa famille » composée d'une « fille de confiance <sup>1</sup> ».

A l'anse aux Pins encore travaille Chevalier, chez le sieur Menu; il passe pour un demi-fou et « a eu quelque temps le cerveau dérangé ». L'imprimeur Guilhémat est chez Florent Payèse, seul colon de la Digue, îlot rocheux voisin de l'île Praslin où est fixé Massard, employé par le sieur Crosnier. Le bonnetier Cheval, bien que « mal noté » s'est placé dans la maison d'Elène Aloche où il est estimé. Vitra, l'ancien membre du comité révolutionnaire de la section Mucius Scevola, valétudinaire, presque aveugle, travaille chez Gilles-marche-à-terre, l'unique admirateur des déportés <sup>2</sup>. Le bottier Bormans, le menuisier Dufour, le perruquier Gallabert, abandonnant la politique, ont repris leur premier état et se procurent ainsi quelques ressources. Par contre, le forgeron Dela-

1. Arch. de la préfecture de Police, A/A, 273.

2. Arch. de la préfecture de Police, A/A 274, pièces 390-392.

barre ne trouve pas de clientèle, Mahé possédant quatre forges qui suffisent largement aux besoins du pays. Dusoussy, gantier-fourreur, doit chômer également : les gants sont inconnus aux îles Seychelles et l'on n'y porte pas de fourrures. Tous deux sont donc oisifs à l'Etablissement, ainsi que le boulanger Quinon, le bonnetier Varet, le septembriseur Monneuse, le cordonnier Marlet et plusieurs autres dont Pépin Desgrouhette, l'ancien « mouton » des prisons de la Terreur, que les déportés tiennent à l'écart et qui vit seul, hargneux, encore redouté, et fort ulcéré de n'avoir pu, en raison de l'hostilité des habitants, fonder à Mahé « une maison d'éducation ».

Ceux qui demeurent à l'Etablissement sont les plus misérables. Quéau-Quinssy, le gouverneur, se plaint « d'avoir beaucoup de peine à les faire subsister au moyen des faibles ressources que lui accorde le Conseil colonial de l'Île de France ». Il propose que le gouvernement de la métropole attribue à ces malheureux « une somme de deux à trois francs par jour, en attendant leur départ ou leur placement chez quelques colons charitables. On a concédé à chacun d'eux vingt arpents de terrain (dix hectares), — une fortune; — ils ne peuvent rien en faire, n'ayant point de noirs pour défricher et exploiter ces terres; leur incompetence, leur santé, assez délabrée, ne leur permettent pas d'entreprendre un si dur travail. » Ils sont, du reste « assez tranquilles », mais ne cessent de réclamer leur transfèrement soit aux Indes, soit à l'Île de France, soit à la Réunion, où il leur serait possible « d'exercer leur industrie ».

Une autre question préoccupe Quinssy : si le gouvernement est dans l'intention de prolonger la proscription de ces individus, ne devrait-il pas leur envoyer les femmes

et les enfants qu'ils ont laissés en France<sup>3</sup>? La présence de leur famille les aiderait à s'acclimater et mettrait fin à des incidents regrettables qui jettent le trouble dans la colonie. Ainsi, plusieurs de ces internés « ont eu l'occasion de contracter ici des mariages avec des femmes blanches; mais une partie des habitants s'est opposée à ces unions, sous prétexte que de tels hommes ne peuvent pas contracter civilement ». Or ils n'ont été « ni accusés, ni jugés, ni condamnés; frappés seulement par une mesure administrative, ont-ils, en effet, perdu leurs droits naturels et civils? »

La correspondance était lente entre les Seychelles et la métropole : dans les conditions les plus favorables, et qui se présentaient rarement, huit mois au moins s'écoulaient avant qu'une question posée par le gouverneur de Mahé, reçût une réponse du ministre, et, en huit mois peuvent surgir bien des incidents de nature à contrarier les intentions matrimoniales les plus fermes. En soumettant ces scrupules à ses chefs hiérarchiques, Quinssy visait certainement le cas de Boniface, l'ex-concierge de la prison du Temple. Agé de quarante-cinq ans, il était de « bonnes manières », et, comme on vient de le voir, la veuve Saint-Yorre l'avait choisi pour précepteur de ses enfants. Or cette dame comptait parmi celles qui, au début de la déportation, s'étaient violemment opposées à l'intrusion, dans l'île, des anarchistes déportés. Comment Boniface s'y prit-il pour amadouer cette ennemie? Les documents ne le révèlent point : il y parvint, c'est certain; ayant su exprimer avec la délicatesse convenable,

3. Arch. coloniales. Le commandant des îles Seychelles au ministre de la Marine, 28 thermidor, an XIII.

combien lui étaient pénibles l'isolement et le vide du cœur, l'ancien geôlier réussit à attendrir la mère de ses élèves et elle consentit à prendre pour époux l'un des hommes dont elle avait naguère considéré la présence comme un scandaleux fléau. Elle ignorait évidemment que Boniface fût marié, et marié avec une luronne dont on a tracé plus haut la peu sympathique silhouette. L'ex-concierge du Temple avait-il oublié sa légitime compagne qui, naguère versait à boire aux septembriseurs pour les exciter à la besogne? Pensait-il pouvoir se créer à Mahé un intérieur nouveau sans que sa première femme, apprenant son infidélité, traversât les mers pour le convaincre de bigamie et lui rafraîchir la mémoire sur la sainteté du lien conjugal? L'affaire promettait d'être intéressante; mais Boniface mourut le 13 juin 1805, avant d'avoir convolé avec la veuve Saint-Yorre.

Le séjour à Mahé du geôlier de la trop fameuse Tour du Temple dont l'histoire est chargée d'un si lourd mystère, fut peut-être l'origine d'une légende qui, née à cette époque, est un nouvel indice de l'émotion suscitée dans le monde entier par les événements de la Révolution. Un état, non daté, dressé par le préfet colonial de l'île de France et vraisemblablement en décembre 1804, fournit la liste des déportés fixés à l'île Mahé<sup>4</sup>; dans cette liste figure un nom : *Dangreville*, qui n'est celui d'aucun des proscrits partis de Paris en deux convois, embarqués à Nantes et conduits aux Seychelles. Ce nom n'est point inscrit dans le texte du sénatus-consulte du 14 nivôse; il n'est nulle part, que sur cet état. Ce Dangreville est qualifié *rentier, âgé de quarante-cinq ans*. Première énigme.

4. Arch. coloniales. Déportation aux îles Seychelles, loc. cit.

Or, d'après un article du *Réveil de Mahé* daté du 6 décembre 1806, aurait été embarqué, en 1804, un Français paraissant âgé d'une vingtaine d'années, qui déclara s'appeler Pierre-Louis Poiret, natif de Dunkerque. Quel navire l'avait transporté? Pourquoi venait-il aux Seychelles? Cela n'est point dit. Poiret était-il accompagné d'un serviteur? Certains l'assurent, mais toute son histoire est très vague. Doit-on voir en ce Poiret le fils ou le neveu de quelque déporté, qui aurait traversé les mers pour rejoindre, sous un nom supposé, un père ou un parent? L'un des proscrits se nommait Flamant, on le sait : or le chroniqueur du *Réveil de Mahé*, qui paraît bien renseigné, rapporte que « Poiret était quelquefois appelé Flamant et quelquefois Capet ». Ce dernier sobriquet, émané du vocabulaire des sans-culottes, paraît lui avoir été appliqué par quelqu'un des internés, en raison, peut-être, d'une certaine ressemblance avec l'un des membres de la famille royale.

Poiret obtint une concession et s'adonna à la culture du coton; il prit une compagne dont il eut neuf enfants, qu'il reconnut par la suite : sa première fille fut baptisée *Marie-Lisette Dauphin*, la seconde *Marie-Elise Dauphin*. Il vécut longtemps et, sur le tard, il ne dissimulait plus qu'il était le fils de Louis XVI, enlevé du Temple. Il faisait volontiers allusion aux mauvais traitements que lui avait infligés le savetier Simon... Il mourut, âgé d'environ soixante-dix ans, en 1856<sup>5</sup>, ce qui coïncide avec l'âge

5. V. *Un Louis XVII colonial*, par le docteur G. BASCHET. H. Dargon, éditeur, 1907.

La première publication de ces pages dans la *Revue des Deux Mondes*, m'a valu une intéressante communication de M. Denis Bergne, officier de la marine royale anglaise. « Mon père, écrit-il, ayant vécu, pendant une dizaine d'années dans les îles Seychelles

du Dauphin, né en 1785. De là à conclure, comme on l'a fait inconsidérément, que Poiret était Louis XVII, il y a loin. Mais le rôle avait peut-être été soufflé à Poiret par l'un des déportés, instruit, grâce à quelque hasard, des mystères du Temple; il y avait parmi eux tant de policiers, tant d'agents des Comités de la Convention qui pouvaient avoir naguère surpris, touchant ce ténébreux épisode, quelque douteuse lueur... Quel emploi tient, dans cette anecdote l'énigmatique Dangreville qui se montre aux Seychelles l'année même où y arrive Poiret, et qui disparaît ensuite pour toujours?

On ne peut imaginer, d'ailleurs, que ce prétendu Dauphin fût un imposteur à l'égal de tant d'autres qui usurpèrent la même qualité : à qui, voulant faire des dupes, viendrait l'idée saugrenue de les chercher si loin? Il ne semble pas, du reste, que les colons de Mahé eussent été le moins du monde troublés par la présence dans leur île de l'orphelin du Temple. Aucun d'eux ne pensa jamais à démentir ni à ratifier ses prétentions. Et si l'on mentionne ici ce fait singulier, c'est qu'il pourrait bien être un vestige de la présence à Mahé des relégués de nivôse, un reliquat des traditions plus ou moins véridiques laissées par eux dans l'île lointaine, voire des hâbleries et des

où il travaillait comme planteur et fournisseur de l'Amirauté, m'a fait connaître bien des choses sur ces îles lointaines. J'ai récemment visité moi-même Mahé; la légende que des descendants de Louis XVII se trouvent parmi les habitants des îles Maurice et Seychelles est toujours vivante. Un autre fait à noter est que « les proserits », pendant leur séjour à Mahé, ont construit les meilleures maisons qu'on ait jamais bâties là-bas; maisons à trois étages, aux persiennes semblables à celles des maisons de la Cannetière de Marseille. Le fait qu'elles sont encore debout après cent trente ans sous un climat pareil, justifie l'opinion que Lefranc avait de son talent d'architecte, si c'est lui, toutefois, qui a entrepris leur construction.»

mensonges dont ils ne furent certainement pas avarés lorsqu'on les interrogeait sur les événements de la révolution dont ils avaient été acteurs et complices.

Huit mois après le départ des trente-trois déportés emmenés à Anjouan, ceux de Mahé apprirent le désastreux dénouement de l'expédition. Cette terrible leçon les aidait à prendre en patience leur séjour aux Seychelles et à ne plus réclamer avec autant d'insistance leur changement de résidence. Certes, Mahé manquait de confortable; du moins le climat en était salubre et les colons, tous Français, se montraient pitoyables à ceux des déportés dont la conduite et la tenue n'inspiraient plus de craintes. Seuls, quelques habitants timorés et méfiants, proclamaient encore que le séjour de ces hommes tarés déshonorait et mettait en péril la colonie; mais les inquiétudes des premiers mois s'étaient amorties et on s'habituaît au voisinage de ces oisifs errants dont la mine piteuse et les humbles allures excluaient toute idée de soulèvement.

Le plus embarrassé de leur présence était Quéau-Quinssy; la guerre maritime interrompait les communications avec l'île de France et les convois de subsistances parvenaient rarement à Mahé. D'après un rapport de 1805, « seize de ces individus végètent à l'Etablissement »; ils y reçoivent une ration dont le prix est, la plupart du temps, avancé par quelques habitants, porté au crédit de Quinssy, non payé et « mis à l'arriéré de l'île de France ». Les douze autres déportés sont recueillis par des colons et restent à leur charge; « mais cette situation ne peut se prolonger, car ces propriétaires sont peu fortunés ».

On possède aussi une très longue supplique signée par vingt des déportés et adressée au ministre de la Marine <sup>6</sup>. Ils y tracent un récit complet de leurs malheurs, depuis leur arrestation; ils attribuent au géographe Malavoix et à ses préjugés anti-révolutionnaires, le mauvais accueil qu'ils ont reçu à Mahé et les persécutions dont ils ont été les innocentes victimes. Ce document n'apporte aucun fait qu'on n'ait lu déjà; on y discerne cependant que les relégués comptaient encore des adversaires farouches, témoin ce sieur Mondon, l'agent municipal de Mahé qui, en apprenant le décès à Anjouan des vingt et un transportés du *Bélier*, « sauta publiquement de joie en s'écriant : « Quelle heureuse nouvelle! Tous ces scélérats sont morts! Puisse le dernier avoir le même sort <sup>7</sup>! » On y voit aussi que la pudeur des colons de Mahé fut grandement offensée lorsqu'ils apprirent le prochain mariage de la veuve Saint-Yorre avec le proscrit Boniface; la « faction Malavoix » protesta qu'un tel scandale ne se produirait pas; la tendre veuve fut injuriée et molestée « de la façon la plus révoltante » et si Quéau-Quinssy n'y avait mis son *veto*, on se préparait à enlever l'amoureux Boniface pour le déposer sur un îlot désert et l'y laisser périr de désespoir et de consommation. Boniface mourut, on l'a vu, en juin 1805; le mémoire des déportés est daté du 14 avril 1804; pourtant, il ne porte pas la signature du geôlier du Temple; ses camarades, évidemment, n'approuvaient pas sa conduite et refusèrent que son nom figurât à côté des leurs. Ils exclurent de même Pépin-Desgrouhette, l'ancien mouchard des prisons; cet homme farouche, trop manifestement compromis, était méprisé,

6. Arch. coloniales. Déportation aux îles Seychelles.

7. DESTREM, 144.

même des septembriseurs; ceux qui se jugeaient excusables d'avoir tué à coups de sabres et de bûches, refusaient de frayer avec celui dont les délations avaient fait tomber tant de têtes.

Cette supplique parvint à Paris dans l'automne de 1804 et fut classée dans les dossiers du ministère où on la retrouve aujourd'hui. Rien n'en circula dans le public qui, au reste, à cette époque, avait bien d'autres sujets d'amusements que la vieille histoire des déportés de nivôse. C'était, en effet, le temps où la République, transformée en Empire, s'appêtait à recevoir le Pape, appelé de Rome pour couronner le César triomphant. Et pourtant il y avait à Paris quelques personnes qui songeaient — et sans cesse — aux proscrits de Mahé : c'étaient leurs femmes dont la plupart, laissées sans soutien, vivaient dans l'extrême misère; les mères de famille étaient les plus malheureuses, et, si l'on ne peut s'attendrir sur les proscrits eux-mêmes, la situation désespérée de ces pauvres femmes inspire une grande pitié! Combien d'elles étaient innocentes des fautes et des crimes de leurs maris; combien ignoraient même que, dix ou douze ans auparavant, leur homme s'était compromis, par sottise, par entraînement ou par convoitise d'un butin, aux jours sanglants de la Révolution?

On a déjà dit de quelles navrantes supplications sont remplis les dossiers des déportés : elles émanent d'épouses ou de mères éperdues qu'on sent prêtes à tout pour sauver celui qui les fait vivre. Elles ont imploré les gens du quartier, les fournisseurs, afin qu'ils témoignent en faveur de leur concitoyen, si sage, si rangé, si bon père et si bon époux. Pour la plupart, ces requêtes se sont produites trop tard; on a perdu tant d'heures précieuses à

trouver le voisin complaisant qui rédigerait la supplique, l'écrivain public qui la copierait, l'ami dévoué qui la ferait parvenir! Après une angoissante attente, on n'a rien reçu qu'une sèche réponse : *Rien à faire; il est parti*. Et, depuis lors, silence absolu. Les lettres des déportés ne parviennent pas à Paris; elles ne dépassent pas l'île de France où les partisans de la « faction Malavoix » les interceptent, les lisent et les suppriment<sup>8</sup>. Alors, ici, privées de toutes nouvelles, les pauvres femmes s'affolent : dans un rapport de police de septembre 1803, on lit que « la femme du déporté Dufour, demeurant rue Papillon, se fait remarquer par la hardiesse de ses propos; c'est une véritable furie; elle est sans cesse en course chez les frères et amis; elle annonce tout haut les prochains succès des Jacobins. Cette femme a joué autrefois un rôle dans la conspiration de Babeuf; c'est chez elle que se tenaient la plupart des réunions<sup>9</sup>... » Soit! mais elle a six enfants! Elle ne se doutait pas, lorsqu'elle s'agitait de la sorte, que son mari reposait, depuis plus d'un an, dans le petit cimetière du mont Seychelle : Dufour, en effet, était mort à Mahé, le 26 août 1802.

Comme les lettres manquent, les bruits les plus singuliers circulent dans les milieux anarchistes : on a eu vent, — par quel moyen? — d'un événement grave survenu aux Seychelles et la légende s'affirme d'une révolte des déportés de Mohé : « On a été obligé de punir sévèrement trente-trois d'entre eux. Les exclusifs craignent qu'ils n'aient été fusillés<sup>10</sup>. » Et le surlendemain : « Les exclusifs paraissent très affligés et très inquiets; ils disent

8. DESTREM, 144.

9. AULARD, *Consulat*, 19 septembre 1803.

10. AULARD, *Consulat*, 26 septembre 1802.

que les déportés aux Seychelles ont voulu tenter un mouvement contre les habitants du pays et que dix-neuf d'entre eux ont été vendus comme esclaves à des Africains. Ils prétendent qu'on s'occupe d'une nouvelle liste de proscription et plusieurs redoutent d'être arrêtés. » Il est étonnant de constater comment se répercutait ainsi, depuis l'Océan Indien jusqu'à Paris où il arrivait déformé, l'écho de l'enlèvement des trente-trois transférés à Anjouan.

Plus rien jusqu'en janvier 1804; mais alors commence à se répandre le bruit du retour en France de Lefranc, de Sonnois et de Vauversin, débarqués à Morlaix, ainsi qu'on l'a raconté, en novembre 1803. Aussitôt « le parti » est avisé, et la Police également : « Quelques anciens frères et amis parlent de leurs compatriotes déportés aux îles Seychelles et d'autres sur les côtes de Zanzibar et de Madagascar. Ils se félicitent que plusieurs aient trouvé le moyen de revenir en France et qu'ils aient été tirés d'esclavage par les Anglais qui les auraient déposés sur les côtes de Bretagne. Quelques-uns des plus marquants auraient été vus à Paris; ils y recevraient de puissants secours des plus notables de leur ancienne société. D'autres sont, assure-t-on, arrivés très riches, ayant hérité de leurs compagnons d'infortune...<sup>11</sup> » Ici encore tout n'est pas faux : l'état nominatif des vingt et un morts d'Anjouan avait été dressé, d'après des renseignements recueillis sur place et transmis au Ministre par le capitaine Ruault, commandant la corvette *la Diligente*. Cet officier ajoutait en note : « Il paraît que M. Corchant a été chargé de faire la vente des effets de ces individus et d'en re-

11. AULARD, *Consulat*, IV, 645, 23 janvier 1804.

mettre le montant à leurs familles <sup>12</sup>. » D'où la légende d'un déporté rentré en France, enrichi par l'héritage de tous ses camarades défunts. On ignorait que Corchant, s'il avait recueilli et liquidé, comme il était vraisemblable, la succession de ses vingt et un compagnons, mourut quelques semaines plus tard à Zanzibar et ne put transmettre cette fortune qu'au seul Vauversin, lequel la gaspilla sans doute, car, en arrivant à Paris, il fit à Bertrand l'aveu, on s'en souvient, « que sa femme, ses enfants et lui manquaient des choses les plus nécessaires à la vie ».

Plus surprenante est la mesure adoptée par le gouvernement pour venir en aide aux familles des déportés et leur distribuer des secours, de façon telle que le public en ignorât la source. On rencontre le premier indice de ces libéralités dans un rapport de police du 27 avril 1803 : l'un des observateurs de l'esprit public rapporte que les femmes des citoyens bannis du territoire de la République se disposent à présenter une pétition au gouvernement afin d'obtenir la continuation des secours qu'elles *prétendent* avoir reçus jusqu'au mois de fructidor dernier (septembre 1802) <sup>13</sup>. Evidemment ce policier ne juge pas la chose vraisemblable et il complète son observation par ceci qui lui paraît moins croyable encore : « C'est la femme de Chevalier, l'auteur de la première machine infernale, qui est à la tête de ces menées. »

On pouvait, c'est certain, s'étonner de voir, sollicitant une indemnité, l'épouse de l'ingénieur artificier inventeur de l'engin explosif dont son arrestation seule l'avait empêché d'expérimenter les effets et qui, reconstitué

12. Arch. coloniales. Déportation aux îles Seychelles, Etat nominatif des vingt et un Français morts à l'île d'Anjouan.

13. AULARD, *Consulat*, à la date.

par les chouans, causa la catastrophe que l'on sait. Chevalier avait été exécuté et toute allocation attribuée à sa veuve par le Premier Consul, eût passé, aux yeux des malintentionnés, pour une sorte de réparation, même pour une marque de repentir d'un dommage injustement causé. Il en était de même pour les femmes des déportés; comment empêcher les mauvaises langues d'épiloguer, à la nouvelle que le gouvernement compatit aux misères de ces malheureuses, quand il lui est si facile d'y mettre fin en rappelant d'exil ceux dont l'absence en est la cause? Fallait-il donc laisser mourir de faim ces désespérées, ou paraître, en les secourant, regretter la mesure qui les avait frappées? Fouché trouva la solution de ce problème : il disposait d'hommes pour toutes les besognes et voici le rapport qu'adressait six semaines plus tard, l'un des observateurs de la Préfecture : « L'ex-général Parein recommence à paraître et voit assez fréquemment un certain nombre d'exclusifs. Les femmes des déportés disent qu'elles lui ont les plus grandes obligations et qu'il leur a souvent prodigué des secours <sup>14</sup>. » Parein, ex-général, en effet, mais de l'armée révolutionnaire, était de ceux qui auraient dû figurer en bonne place dans la liste des déportés; il était tout aussi coupable que Corchant, ayant siégé avec lui dans la terrible commission de Lyon dont il fut même l'implacable président. Pourquoi châtier l'un et pas l'autre? Parce que Parein qui, malgré son grade, se sentait peu de goût pour les risques de la vie militaire, préféra offrir ses services à Fouché auquel il était très utile; il lui mouchardait les sans-culottes impénitents auxquels son passé révolutionnaire inspirait toute

14. AULARD, *Consulat*, 21 juin 1803.

confiance; c'est pourquoi l'observateur naïf, ignorant avec tout le monde, ce double jeu, le signale comme fréquentant un certain nombre d'exclusifs. Parein ne les fréquente pas, il les espionne, et Fouché l'emploie à distribuer aux familles des exilés « les subsides provenant de la caisse du ministère <sup>15</sup> »; ainsi le gouvernement n'a point l'air d'en venir à résipiscence et Parein se fait une réputation de solide et fidèle démocrate qui n'oublie point ses frères malheureux.

En 1812, ce service fonctionnait encore plus ou moins ouvertement, ainsi qu'en témoigne une note de Rovigo, successeur de Fouché au ministère de la Police <sup>16</sup>; mais déjà, à cette époque, le nombre des familles privées de leur chef était quelque peu réduit, un certain nombre de déportés étant rentrés en France. On doit brièvement exposer par suite de quels événements ils avaient été rapatriés.

#### A L'ÎLE DE FRANCE.

Le 16 août 1803, le général Decaen, nommé par le Premier Consul capitaine général des Etablissements français de l'Inde, débarquait à l'Île de France et trouvait cette colonie dans une situation extrêmement précaire <sup>17</sup>. Administrateur diligent, honnête homme, très dévoué à Bonaparte, mais indépendant de caractère, dès qu'il eut pris le gouvernement des possessions françaises de l'Océan Indien, il s'intéressa aux internés de Mahé qui

15. Arch. de la préfecture de Police, A/A 273, pièce 553.

16. Arch. de la préfecture de Police, A/A 273, pièce 553.

17. *Mémoires et journaux du général Decaen, passim.*

ressentirent les effets de sa modération. Il sut réprimer les empiètements de l'Assemblée coloniale qui, depuis plusieurs années, usurpait tous les pouvoirs et régnait sur l'île en maîtresse; son animosité contre les bannis de nivôse céda, non sans méfiance, aux représentations du nouveau gouverneur qui, apprenant que quatre de ces individus étaient à Mahé malades et sans secours, les fit transporter à l'hôpital de l'Île de France pour y être soignés. La correspondance ne mentionne pas leurs noms, mais un état de décembre 1805 indique quelle était à cette époque la situation des proscrits. Vingt-quatre vivent encore à Mahé; six y sont morts : Richon, Dufour, Fougéon, Boniface, le beau Laurent-Derville, décédé le 25 décembre 1805 et Pépin-Desgrouhette dont l'acte mortuaire est daté du 17 avril de la même année. Ces vingt-quatre pensionnaires sont pour l'administration de l'île, une lourde charge. L'état de guerre place, en effet, l'archipel des Seychelles dans une position bien difficile : chaque fois qu'un bateau anglais paraît dans la rade, Quinssy renouvelle sa capitulation <sup>18</sup>; sitôt les ennemis disparus, il arbore le drapeau tricolore, quitte à l'amener de nouveau si quelque navire suspect est en vue. Le 27 septembre 1804, le capitaine Vood, commandant *la Concorde* de la marine anglaise, a pris possession des Seychelles au nom de S. M. britannique, mais en leur conservant le droit d'être régies par les lois françaises. Les affaires civiles y sont jugées par un tribunal de paix et les criminelles par un tribunal spécial composé de six notables. Au reste, comme il n'y a pas eu prise de pos-

18. Arch. coloniales. Correspondance générale, îles Seychelles, chemise 29, 1806.

session *en fait*, « la seule présence d'un bâtiment français suffit pour annuler ce traité <sup>19</sup> » ; il en résulte que Mahé est alternativement française et anglaise, statut plus étrange que gênant, les habitants prenant aisément leur parti d'une annexion toute platonique qui ne heurte en rien ni leurs habitudes ni leurs sentiments français. Mais l'île doit vivre de ses propres ressources, et elles sont maigres; les colons, réduits à « la portion congrue », se lassent d'héberger les proscrits qui, oisifs, traînent, de l'Etablissement où ils logent, à l'appontement du port où ils espèrent, en vain le plus souvent, apprendre des nouvelles. Un *Avis au public*, rendu par Quinssy, — au nom de l'empereur des Français, — permet d'imaginer à quels passe-temps ces dévoyés occupent leurs pesants loisirs : « pour prévenir les désordres et les indécences qui ont déjà eu lieu dans le cabinet de l'Etablissement, occasionnés par les intrigues des gens désœuvrés qui cherchent toujours à se mêler des affaires particulières des familles et de toutes celles qui leur sont étrangères, le gouverneur décide que les séances du Tribunal de paix seront tenues désormais, non plus à l'Etablissement, mais à son habitation particulière ». On ne les redoute plus, les déportés, car ils ne sont plus à craindre : engourdis, paresseux, démoralisés, ils inspirent maintenant, sinon l'intérêt, du moins l'apitoiement, et, dès 1806, Decaen se risque à demander leur grâce : « Le petit nombre de relégués qui restent aux Seychelles, écrit-il au Ministre <sup>20</sup>, nous supplient d'obtenir leur pardon de la clémence de Sa Majesté. La plupart sont âgés; leur exil et la misère

19. *Idem*.

20. Arch. coloniales. Déportation aux îles Seychelles, 10 ventôse XIV.

qu'ils ont éprouvée, ainsi que leur conduite, permettent de juger que ces hommes ne donneront plus à l'avenir de motifs à ce qu'on use envers eux de sévérité. » Cette requête, bien entendu, restait sans effet, voire sans réponse, et Quinssy mettait à profit toutes les occasions d'évacuer quelque-une de ces bouches inutiles sur l'île de France qui, maintenant, les acceptait sans protestation et où, du moins, ceux qui professaient un métier, pouvaient espérer gagner leur vie. Même l'ancien membre de la Commune, Jacot-Villeneuve, fut autorisé à se rendre à l'île Bonaparte (ci-devant Bourbon, aujourd'hui la Réunion), « pour y recevoir les soins que réclamaient son âge et sa santé <sup>21</sup> ».

A cette date rien n'a changé, sinon que les proscrits ne sont plus à Mahé qu'au nombre de vingt-trois; l'un d'eux, l'ancien huissier Prévost, étant mort en 1806 à l'îlot de la Digue <sup>22</sup> où il vivait retiré et presque solitaire. La population des Seychelles se compose alors, déportés compris, de 231 blancs, dont 71 hommes, 47 femmes, 56 garçons et 57 filles; les noirs libres y sont au nombre de 115 et celui des esclaves, « mâles ou femelles » monte à 2.414. On voit, par cette statistique, que tous les indigènes sont en possession de femmes et que les déportés seuls vivent dans le célibat. Mais au cours de cette année 1807, la situation se modifia complètement : quatorze proscrits reçurent l'autorisation de se rendre à l'île de France <sup>23</sup>; le beau-fils du chanteur Chateaufort, le septembriseur Monneuse, Vacret le babouviste, Fainéant-Dusoussy, l'ancien noyeur de Carrier, et le cordonnier

21. Henri PRENTOUT, *L'île de France sous Decaen*, p. 327 n.

22. Arch. nationales, F7 6271.

23. Arch. coloniales. Déportation aux îles Seychelles.

Marlet, étant infirmes ou malades, avaient trouvé place à l'hôpital; les neuf autres vivaient de leur travail : Eon, Niquille, Barbier, l'ex-adjutant général Massard, s'étaient casés comme instituteurs; Flamant travaillait au Génie, en qualité de maçon; Bormans le septembriseur, était cordonnier à l'atelier des pompes; Chateaneuf, le choriste de l'Opéra, est signalé comme artiste-chanteur; Pradel s'était établi marchand et Vitra faisait des chaussures. Seuls restaient aux Seychelles Delabarre, serrurier à Mahé; Jallabert qui, ancien coiffeur de dames au Palais-Royal, avait repris son état de perruquier; Cardinaux, le cafetier babouviste, tenait auberge; Quinon vivait « sur une habitation »; quant au teinturier Chevalier, frère de « Chevalier-explosion », il est indiqué comme habitant l'île Praslin où deux colons seulement étaient établis; quoiqu'il s'occupât encore de teinture, c'est une énigme de savoir quelle pouvait être sa clientèle sur ce rocher réputé quasi-inabordable et à quoi s'occupait l'imprimeur Guilhémat relégué sur le récif de la Digue, chez le seul colon de l'endroit.

Le gouverneur de l'île de France plaignait ces déracinés qui tous, paraissaient avoir renié leurs méfaits passés et leurs opinions « exclusives ». En adressant au Ministre l'état nominatif que l'on vient de lire, il exposait les raisons pour lesquelles il s'était cru autorisé à les retirer de Mahé : « Leurs sollicitations réitérées, la bonne conduite qu'ils avaient tenue aux Seychelles, l'assurance qu'ils donnaient de se bien conduire à l'île de France s'ils avaient le bonheur d'y passer; leurs infirmités, le désir qu'ils manifestaient de se rendre utiles, m'ont déterminé à leur permettre successivement de s'embarquer pour venir ici où quelques-uns avaient des parents. » Cette

dernière phrase laisserait-elle supposer que certaines femmes de déportés, ayant obtenu du gouvernement leur passage aux îles, étaient venues retrouver leurs époux? Les événements qu'il reste à raconter ont apporté trop de trouble dans ces colonies pour qu'il soit possible de faire toute la lumière sur le sort des proscrits, dont la personnalité comptait peu en regard des pertes immenses que la France allait subir; dans ce grand désarroi des dernières années de l'Empire, ce n'est que par bribes qu'on peut glaner quelques renseignements sur le dénouement des proscriptions de nivôse.

## DERNIER RECENSEMENT.

Le capitaine général Decaen, gouverneur de l'île de France, « laissé sans secours par la Métropole », résista longtemps à toutes les tentatives des flottes ennemies; mais, à la fin de 1810, il fut attaqué par 20.000 anglais débarqués dans la journée du 29 novembre et auxquels il pouvait à peine opposer 1.200 hommes<sup>24</sup>. Blessé à la jambe dès le début de l'action..., Decaen resta à la tête de sa faible garnison. « Il faut l'avoir vu, dit un témoin, pour se faire une juste idée du sang-froid et de l'intrépidité qu'il déploya dans cette circonstance : cela passe toute croyance. Seul, arrivant au petit pas de son cheval, calme, impassible, sous le feu roulant d'une ligne d'infanterie d'un demi-mille, il semblait moins au milieu des ennemis qu'à une promenade. » Le 3 décembre, voyant la partie perdue, Decaen demanda et obtint une capitulation.

24. *Mémoires et journaux du général Decaen*, publiés par Ernest PICARD et Victor PAULIER, Introduction, VII et VIII.

lation honorable : ses troupes ne furent point prisonnières; quant à la population civile, on l'avisait par des placards imprimés<sup>25</sup>, qu'un registre est déposé chez le commandant militaire anglais, afin que chacun des habitants de l'île vienne signer sa soumission à S. M. George III, roi de la Grande Bretagne et d'Irlande. « Ceux qui, dans l'espace de vingt jours n'auront pas prêté le serment, seront réputés ne pas vouloir le faire et, en conséquence, ils se tiendront prêts à partir pour la France dans le délai qui leur sera indiqué. »

Ancienne colonie hollandaise, l'île était française depuis quatre-vingt-dix-huit ans, et bien française; les colons protestèrent; il leur répugnait d'être si brutalement conquis. Que faire contre la force? Il fallait céder, mais non renier la patrie lointaine et voici la formule de serment qu'ils proposèrent et qui fut adoptée<sup>26</sup> : « Nous jurons obéissance et soumission aux lois de S. M. britannique, et de ne rien entreprendre contre lui, sans néanmoins être tenus de porter les armes contre la France. » Ainsi cette terre, citadelle de notre marine dans l'Océan Indien et point de ravitaillement des corsaires sur la route des Indes, perdit son beau nom d'Île de France pour reprendre celui d'île Maurice qu'elle avait reçu jadis de ses premiers occupants hollandais, en glorification de Maurice d'Orange.

Vingt jours plus tard, le navire anglais les *Trois frères* entra dans la rade de Mahé; son capitaine, Smith, descendu à terre, annonçait à Quéau-Quinssy la capitulation de l'Île de France et le sommait de capituler à son tour;

25. Arch. coloniales. Île de France, Correspondance générale, 1810.

26. *Idem.*

à quoi il répondit que cette formalité était inutile; les Seychelles l'ayant accomplie à plusieurs reprises, appartenaient depuis longtemps à S. M. britannique, quoiqu'elles fussent régies par les lois françaises. Mais le 22 avril suivant, parut la frégate *le Nisus*, armée de quarante-quatre canons; elle s'anchora dans le port et le capitaine Beaver qui la commandait, fit arborer le drapeau anglais et se dit chargé de visiter l'île et d'envoyer à ses chefs un rapport sur les habitants et les ressources de cette possession, afin qu'elle pût recevoir une nouvelle organisation<sup>27</sup>. La lettre de Quéau-Quinssy, rendant compte de ces incidents, fut la dernière que reçut de lui le gouvernement impérial français.

La prise de possession par les Anglais des Îles de France et Seychelles mettait les déportés en présence de l'alternative, ou de consentir à être désormais sujets anglais, ou de rentrer en France au risque d'y être exposés à de nouvelles avanies. Vingt jours seulement pour prendre une résolution!... Des vingt-deux domiciliés à l'Île de France, quatre, sans plus, se déterminèrent à profiter du passage gratuit sur les navires anglais qui allaient ramener dans leur patrie Decaen, ses fonctionnaires et ses soldats : c'étaient l'aveugle Valery-Chateaufort, beau-fils du chanteur, Niquille, François Barbier et Vacret. L'ancien membre de la Commune Jacot-Villeneuve, qui habitait l'île Bonaparte (Bourbon), également occupée par l'ennemi, se décida aussi à regagner la France. Niquille, Barbier et Vacret quittèrent donc la colonie au début de 1811; leur départ est annoncé dans les *Petites*

27. Arch. coloniales. Correspondance générale, Îles Seychelles, chemise 31.

*affiches de l'île de France* du 20 février<sup>28</sup>. Leur voyage dura neuf mois, car ils débarquèrent à Morlaix le 24 novembre<sup>29</sup> et leur arrivée fut aussitôt signalée à la police. Vacret, recommandé par Tissot, professeur au Collège de France, obtint de séjourner quelque temps à Paris pour y mettre ordre à ses affaires; puis il fut envoyé en surveillance à Dijon. On expédia Barbier, qui était sans moyen d'existence, dans son village natal du Jura<sup>30</sup>; quant à Niquille, il était plus inquiétant : non point que ses opinions politiques fussent exagérées; il n'en avait pas; mais sa carrière dans la police, dont il fut sous le ministre Sotin, inspecteur général, avait laissé de bien mauvais souvenirs qui se résumaient en ces deux mots : « fameux brigand<sup>31</sup> ». Sans doute s'était-il réservé quelque talisman protecteur, car il fut singulièrement ménagé : on se contenta de « l'exiler » à Corbeil et, comme il avait vendu tous ceux qui l'avaient acheté, on n'osa pas l'inquiéter, de sorte qu'il resta à Paris où il ouvrit un petit café, rue des Gravilliers, comptant sans doute, malgré son âge, — il avait soixante-trois ans, — trouver encore quelqu'un à trahir.

L'aveugle Chateauneuf partit pour Arles où étaient fixés sa mère, sa femme et ses deux enfants, fort misérables. Quant à Jacot-Villeneuve, ancien orfèvre, ancien policier, ayant « sa famille » à l'île Bonaparte, et disposant d'une certaine aisance puisque, au début de la proscription, il projetait d'acquérir à Mahé une possession, on ne s'explique pas comment, rentré en France le 31 oc-

28. Arch. coloniales. Ile de France, Correspondance générale.

29. DESTREM.

30. Arch. nationales, F7 6275.

31. Arch. nationales, F7 6193 A, dossier 2606, et F7 6247.

tobre 1811, et autorisé, par une faveur insigne, à séjourner à Paris, il s'y vit si abandonné, si misérable et si dénué d'amis, qu'on le retrouve, peu après son retour, pensionnaire du dépôt de mendicité de Villers-Cotterets<sup>32</sup>.

Des soixante-et-onze déportés qui, en deux convois, avaient quitté Paris en nivôse an IX, huit étaient donc rentrés onze ans plus tard : les cinq que l'on vient de citer, auxquels s'ajoutaient Vauversin, définitivement sombré dans la police, et les deux « surveillés » de Lunel, Lefranc et Sonnois. Lefranc a réussi dans le chef-lieu de canton où il est interné : la municipalité de Lunel a utilisé ses talents et s'est déclarée « très satisfaite des divers travaux tant publics que particuliers qui lui ont été confiés »; ainsi s'exprime le maire de Lunel dans un certificat daté du 24 mai 1812. Il ajoute que Lefranc « a toujours donné des preuves d'intelligence et de la plus exacte probité<sup>33</sup> ». Un emploi dans l'octroi de la ville a récompensé sa bonne conduite et Sonnois, également bien noté, obtient dans la même administration un poste de commis ambulant de 2<sup>e</sup> classe<sup>34</sup>.

Mais Lunel est un bien modeste théâtre pour les aptitudes supérieures dont Lefranc se flatte d'être doué; en octobre 1811, il sollicite l'autorisation de se fixer à Bordeaux où il pourra donner sa mesure; sa demande est favorablement accueillie sous la condition qu'il ne touchera plus son allocation mensuelle de quarante francs et qu'il se tiendra toujours « à quarante lieues de Paris et du séjour de la Cour impériale ». A peine installé au chef-

32. Arch. nationales, F7 6276, cité par DESTREM.

33. Arch. nationales, F7 6274.

34. Arch. nationales, F7 6276.

lieu de la Gironde, il entreprend la construction d'un sémaphore pour la marine et « un grand ouvrage hydraulique, appareil très intéressant, appelé à remplacer la machine de Marly et la pompe à feu, car il a la propriété de jouer aussi bien dans l'eau stagnante ou courante <sup>35</sup> ».

Au début de 1813, il dirigeait « la construction d'une maison qu'un général retiré faisait bâtir », quand l'Empereur, luttant contre l'Europe coalisée et prévoyant les mauvais jours, jugea prudent de s'assurer des ennemis de l'intérieur et donna l'ordre de rechercher tous les individus qui, désignés par le sénatus-consulte de l'an IX, s'étaient évadés des colonies, et de les interner dans une forteresse d'Etat jusqu'à la fin des hostilités. On peut observer que, à vingt et un ans de distance, c'était reprendre l'idée de la Commune de Paris en septembre 1792 : à l'heure où l'on allait combattre les Prussiens marchant sur la capitale, il ne fallait pas laisser derrière soi un seul des prêtres et des aristocrates soupçonnés de désirer la victoire des étrangers. Tels avaient été le prétexte et la prétendue justification du massacre des prisons. Cette fois, il ne s'agissait de tuer personne, mais seulement de mettre temporairement d'irréconciliables séditions dans l'incapacité de nuire. La comparaison entre ces deux procédés est donc toute à l'honneur de Napoléon, encore que les apologistes du bloc révolutionnaire, volontairement oublieux des atrocités de septembre 1792, frémissent d'horreur en commentant « ce dernier acte de la tyrannie impériale », de cet « effroyable » pouvoir qui « ne s'exerce jamais que par l'entremise de

35. Arch. nationales, F7 6274.

deux forces : une armée pour dominer l'Europe, une police pour contenir l'indignation du pays. » On peut cependant être persuadé que si les plus furieux adversaires de Bonaparte, intéressés à la chose, avaient dû choisir entre la méthode révolutionnaire qu'ils absolvent et le moyen adopté par « le cynique tyran » qu'ils maudissent, ils eussent indubitablement donné la préférence à celui-ci.

Desmarests reçut donc, le 31 juillet 1813, l'ordre de dresser la liste des déportés rentrés; on en trouva plusieurs revenus de Cayenne et six seulement évadés des îles de l'Océan Indien. Les fiches de la Police indiquaient leur résidence et il fut facile de les retrouver. Lefranc est donc arrêté, le 4 septembre, à Bordeaux <sup>36</sup> et incarcéré au fort du Hâ, prison de la ville; il proteste, excipant de son âge, — cinquante-six ans, — de ses infirmités, de sa bonne conduite, de l'utilité pour le public des travaux dont il est chargé. Mais les instructions du commissaire général sont précises : l'évasion du proscrit n'a rien changé à la mesure prise, en l'an IX, contre lui; il est recommandé néanmoins « que son arrestation ne fasse point d'éclat <sup>37</sup> et soit considérée comme l'exécution d'une disposition qui n'a pas été rapportée ». Il sera conduit à la forteresse de Pierre-Châtel. Sonnois fut pris à Lunel, qu'il n'avait pas quitté, et acheminé vers Montpellier où il tomba malade « de rhumatismes aigus <sup>38</sup> »; il dut y séjourner quinze jours. Niquille, arrêté à Corbeil, fut écroué à la geôle de cette ville; il était âgé, — soixante-trois ans, — malade, et peut-être le ménageait-on en sa qualité d'ancien policier, détenteur de bien des secrets,

36. Arch. nationales, F7 6274.

37. *Idem.*

38. Arch. nationales, F7 6276.

car il fut reconnu que son état ne permettait pas de le transporter plus loin<sup>39</sup>. Le pauvre Valery-Chateauf, l'aveugle dont on n'avait rien à craindre, fut saisi à Arles, conduit d'abord à Tarascon, puis dirigé sur Pierre-Châtel, de brigade en brigade. Le bonnetier Vacret, en surveillance à Dijon, venait d'obtenir la permission de s'établir à Rouen quand parvint au préfet de la Côte-d'Or l'ordre de l'incarcérer. On eut quelque peine à prendre Barbier, qui avait quitté son village de Mesnay, à une demi-lieue d'Arbois, en Jura; on le découvrit pourtant et il prit, comme Vacret, la route de Pierre-Châtel où tous les surveillés devaient être réunis. Quant à Jacot-Ville-neuve, on l'eût extrait également du dépôt de mendicité de Villers-Cotterets, mais il y était décédé depuis trois mois, le 7 juin 1813<sup>40</sup>. De Vauversin, on ne parlait pas : son affiliation à la police le rendait intangible.

Pierre-Châtel est une ancienne Chartreuse fortifiée, située sur un rocher isolé, à près de quatre cents mètres d'altitude, commandant un défilé où le Rhône s'est creusé un lit tortueux. Transformé sous le premier Empire en bastille d'Etat, le fort renfermait déjà une centaine de condamnés de droit commun, lorsque, à l'automne de 1813, y furent amenés les déportés rentrés d'exil. Valery-Chateauf et Barbier y retrouvèrent Vacret, arrivé avant eux, dès le 1<sup>er</sup> septembre<sup>41</sup>. Sonnois les y rejoignit deux mois plus tard. Lefranc était annoncé, mais il ne vint pas : resté malade à l'infirmerie de la maison de correction d'Angoulême, il adressait de là au duc de Rovigo,

39. Arch. nationales, F7 6275.

40. Arch. nationales, F7 6276, cité par DESTREM.

41. DESTREM, 264.



LA FORTERESSE DE PIERRE-CHATEL, DANS L'AIN.



ministre de la Police, deux suppliques en un style dépouillé de toute rudesse démocratique : « Monseigneur, un chevalier français tel que Votre Excellence est né pour être généreux et humain, accessible à la pitié. Votre grande âme doit posséder le noble caractère des grands hommes... Un faible atome, une ombre comme moi ne peut ternir l'éclat du soleil <sup>42</sup>... » Il vient d'apprendre comment est composée cette infernale prison de Pierre-Châtel... Etre conduit de brigade en brigade, de prison en prison, confondu avec le crime, faire une route de cent soixante lieues dans cet état!... Il demande en grâce, « si son aspect blesse les yeux du gouvernement, de recevoir un passeport pour les Etats-Unis <sup>43</sup>... » Il s'exagérât son importance; en marge de cette lettre, quelqu'un — Rovigo peut-être — a griffonné : *Quel est ce prisonnier?* Un secrétaire répond : *Un des déportés. Son état de maladie n'a pas permis de l'envoyer à Pierre-Châtel.*

D'ailleurs, ses camarades n'y étaient plus alors qu'il implorait ainsi le Ministre. Les ennemis menaçaient la frontière et, le 13 janvier 1814, on avait évacué les prisonniers du vieux fort dont la petite garnison allait, durant quarante-huit jours, arrêter un corps de quatre mille Autrichiens. Les détenus sont entassés dans des bateaux découverts, « à l'injure du temps »; on navigue sur le Rhône durant trois jours et trois nuits avant d'arriver à Lyon où ils comptent séjourner; mais, dans la grande ville, si éprouvée par la Terreur, et dont les rancunes contre la gueusaille jacobine sont vivaces, on refuse de les recevoir; les bateaux descendent le fleuve jus-

42. Arch. nationales, F7 6274, 12 février 1814.

43. Arch. nationales, F7 6274, 31 octobre 1813.

qu'à Valence où commande Augereau; nouvelle opposition au débarquement des prisonniers; à Nîmes, même rebuffade; les déportés, tels que Sonnois, pouvaient se croire revenus au temps où, errants d'île en île sur l'Océan Indien, ils avaient été chassés de l'île de France, de Mahé, d'Anjouan, de Comore, et obligés, pour subsister, d'emprunter de fausses personnalités. De Nîmes on se dirigea vers Mende, — trente-quatre lieues, — et alors commença une marche harassante à travers les monts du Gévaudan couverts de neige. Combien sont-ils à se traîner ainsi dans les chemins impraticables? Trois cents, dit l'un d'eux<sup>44</sup>. Le chiffre paraît exagéré. Comment nourrir trois cents hommes dans les villages perdus de cette région montagneuse? Où trouver un dortoir pour les abriter pendant les nuits, avec les soldats qui, certainement, les escortent? Le malheureux Valery-Chateauf neuf suivait en aveugle cette marche éperdue; les trois autres revenants des Seychelles se relayaient pour le conduire par la main. Vacret qui a laissé un court récit de ce pénible exode, se plaint surtout d'avoir été confondu « avec toutes sortes de personnes condamnées par jugement, méprisables sous tous les rapports, ce qui est on ne peut plus avilissant pour l'homme honnête qui n'a rien à se reprocher ». Il oublie un peu, en parlant ainsi, le rôle actif qu'il a joué dans la conspiration Babeuf où l'on ne complotait rien d'autre qu'un égorgement général. Il a tort de faire le dégoûté car, si le convoi est composé de détenus politiques, il y a parmi eux bon nombre de prêtres emprisonnés pour leur hostilité à l'Empire. A Mende, on s'oppose au séjour de ces nomades de répu-

44. Eve Demaillot, cité par DESTREM, 266.

tation et de mine peu rassurantes; le froid est terrible : on est dans les monts du Velay et des Cévennes; la neige atteint par endroits une épaisseur de trois à quatre pieds, et, durant quarante-deux lieues, on peine, avant d'arriver à Clermont-Ferrand d'où l'on est renvoyé à Riom, et là, on trouve enfin refuge à la maison de Justice.

On est aux derniers jours de février 1814; l'Empire se lézarde de toutes parts; seul, Bonaparte lutte encore avec l'ardeur qui exaltait, dix-huit ans auparavant, le petit général de la première campagne d'Italie. Mais son œuvre était trop immense; elle l'écrasa en s'effondrant et, dans les premiers jours d'avril, on apprit que c'était fini. Il abdiquait. Il partait, proscrit à son tour, pour la petite île que l'Europe lui concédait en dédommagement de l'empire du monde.

Cette chute que, depuis treize ans attendaient, espéraient, appelaient de tous leurs vœux les déportés de nivôse, les transformait de pestiférés en triomphateurs. L'épouse de Niquille fut la première à s'en rendre compte: son mari était toujours détenu à Corbeil; elle adressa une pétition au gouvernement provisoire pour signaler le cas de cette victime des implacables ressentiments de l'usurpateur. Sa supplique attira l'attention sur ceux des proscrits transférés l'année précédente à la forteresse de Pierre-Châtel; le rapport du commissaire provisoire leur était très favorable : « Quels qu'aient pu être les torts de ces individus... il paraît de toute justice de faire cesser leur détention. » En conséquence, Niquille est autorisé à se fixer à Paris. On invitait les autres à désigner eux-mêmes la commune où il leur plairait de séjourner quelque temps, en attendant qu'on les déclarât complètement libérés de toute surveillance.

Mais, pour les aviser de cette détermination, il fallait savoir où les trouver. Or, ils étaient perdus : depuis leur départ de Pierre-Châtel, nul, dans les services de la nouvelle administration, ne pouvait dire où le caprice du Corse les avait conduits. On écrivit au préfet de l'Ain qui répondit n'en avoir jamais entendu parler; au préfet de la Drôme qui attesta ne les avoir point chez lui; mais il les croyait dans les Bouches-du-Rhône. Enfin le préfet du Puy-de-Dôme fut touché; il reçut l'ordre de mettre en liberté ceux des déportés internés à la prison de Riom et de leur délivrer des passeports « pour les lieux où ils voudraient se rendre, Paris excepté jusqu'à nouvel ordre <sup>45</sup> ». François Barbier qui, malade, était resté à Mende, fut également averti qu'il était libre. Vacret choisit Versailles; Sonnois retourna à Lunel où il occupait un emploi; Valery-Chateauneuf, n'étant pas en état de voyager, demeura à Riom.

Lefranc, qu'on retrouva à l'infirmerie de la prison d'Angoulême, reçut, dans les derniers jours d'avril, son *exeat* en forme <sup>46</sup>. Trois mois plus tard toute surveillance était levée et les déportés de nivôse recouvraient leur liberté définitive. On a, datée de Paris, le 19 septembre 1814, une lettre de Sonnois, revenu de Lunel, et logé à l'*Hôtel d'Angleterre*, rue Vieille-du-Temple. L'ancien septembriseur babouviste se félicite de « l'heureux retour des Bourbons <sup>47</sup> » et réclame une place « soit comme garçon de bureau ou tout autre ». C'est, croit-on, le seul qui demanda quelque chose; les autres firent silence et jugèrent prudent de disparaître.

45. DESTREM, 275.

46. Arch. nationales, F7 6274.

47. Arch. de la préfecture de Police, A/A 282, 490.

Les dix déportés restés à l'Île de France, ainsi que leurs six compagnons demeurés aux Seychelles depuis l'été de l'an IX, — treize ans, — étant devenus sujets anglais, ne bénéficiaient point de la grâce octroyée par le roi de France à leurs compagnons rapatriés. Pourquoi, puisque la capitulation leur en laissait la faculté, n'avaient-ils point profité du passage accordé aux habitants de ces îles soucieux de ne point perdre la nationalité française? Avaient-ils craint, en rentrant dans leur pays, d'y subir encore les tracasseries de la Police? Comparaient-ils que leur passé révolutionnaire leur rendrait chez leurs compatriotes, l'existence impossible et préféreraient-ils aux risques de nouvelles avanies la vie tranquille de la terre lointaine où, n'étant pas connus, ils n'étaient pas méprisés? Peut-être, ayant trouvé là un gagne-pain ne se décidèrent-ils pas à y renoncer. Toutes questions auxquelles on ne peut répondre. Ce qui étonne, c'est leur détachement complet de leur vie d'autrefois, car plusieurs avaient à Paris une femme et des enfants : Massard, par exemple, était marié et père d'un fils et d'une fille <sup>48</sup>; Pradel a laissé cinq enfants sans ressources <sup>49</sup>; Chevalier, Gaspard et l'imprimeur Guilhémat sont également pères de famille, et pourtant ils restent aux îles sans qu'aucun d'eux, même après la chute de l'empire, manifeste le moindre désir de revoir les siens. Leurs épouses n'ont point cessé d'intercéder en leur faveur et de réclamer leur retour; le cas du chanteur Chateauneuf est particulièrement typique : d'abord interné à Mahé, il s'en est évadé à bord d'un vaisseau portugais,

48. Arch. nationales, F7 6275.

49. *Idem.*

sans s'inquiéter de son beau-fils aveugle qu'il abandonne aux Seychelles. Ils se retrouveront, en 1809, à l'île de France; mais quand les Anglais prendront possession de la colonie, l'aveugle seul demandera à être rapatrié; le chanteur restera. Cependant, sa femme, retirée à Arles, implore, pour le « ravoir », les ministres de l'Empereur : en 1811 elle écrivait à l'un d'eux : « Monseigneur, j'ai lu dans les journaux que les Anglais devaient rendre tous les Français... Mon mari et mon malheureux fils ont été déportés pour avoir prêté cent mille francs (?). J'emploierai tous les moyens que votre cœur me dictera <sup>50</sup>. » On ignore quelle religion professait la femme Chateaufort, mais elle termine sa lettre par cette phrase étrange : « Je ne cesse de prier le soleil notre Dieu qu'il vous rende le prince le plus heureux... » Il ne semble pas que Chateaufort reparut jamais : on ne sait quel fut son sort.

D'après Fescourt, évidemment renseigné par Lefranc, Monneuse, l'affreux septembriseur, mourut à l'hôpital de l'île de France; Marlet également; Delabarre et Cardinaux finirent leurs jours aux Seychelles. En 1817, il se trouvait encore dans ces anciennes colonies, dix-huit déportés. La sœur de Fainéant-Dusoussy adressait cette année-là au gouvernement, une pétition afin d'obtenir pour son frère le passage gratuit sur un navire de la marine royale et une indemnité qui lui facilitât le voyage; le Ministre répondait : « Il n'y a aucun empêchement à ce que le sieur Dusoussy revienne en France, mais je ne puis lui accorder ni le passage gratuit ni l'indemnité que vous demandez en sa faveur. » On en conclut que cer-

50. Arch. nationales, F7 6272, cité par DESTREM.

tains de ces proscrits ne revirent jamais la France faute d'argent pour payer la longue traversée.

Le cas des deux frères Christophe et Philippe Linage est tout différent. On a vu que, évadés de Mahé, ces deux ex-mouchards s'étaient fixés à Mozambique et y avaient fondé un commerce de ferblanterie et d'armurerie. Ils y acquirent « une honnête aisance » et y étaient considérés. En 1804 l'un d'eux, Christophe, débarqua à Lorient du vaisseau *le Géographe* et sollicita des autorités maritimes un passeport pour se rendre à Paris afin d'y passer deux mois auprès de sa vieille mère et d'y « régler des affaires <sup>51</sup> ». Comme *le Géographe* apportait du cap de Bonne-Espérance des animaux destinés au Muséum d'Histoire naturelle et à la ménagerie de M<sup>me</sup> Bonaparte, déjà presque impératrice, Christophe Linage s'offrit à conduire ces animaux exotiques à Paris et il obtint ainsi, sans difficulté, le passeport qu'il demandait. Il fut bien reçu à la Malmaison et mit à profit sa faveur pour prolonger son séjour. « Je n'ai existé depuis cinq mois, écrit-il en septembre, que des bienfaits dont S. M. l'impératrice a bien voulu me gratifier... » Il se rembarqua à Bordeaux pour retourner au Cap, et voici en quels termes, dans les milieux opposés à l'empire, ce voyage était présenté : « Les frères Linage, fixés à Mozambique, répondirent à ceux qui leur proposaient de rentrer en France : les monstres des forêts que nous habitons sont moins cruels et moins barbares que les auteurs du sénatus-consulte qui nous a déportés et nous préférons le climat infect de Mozambique à l'air empesté du despotisme de Bonaparte <sup>52</sup>. » Ainsi racontait-on l'histoire dans les jacobins

51. Arch. nationales, F7 6274.

52. BAUDOT, *Notes historiques*, 213.

nières clandestines de ce temps-là; partout et toujours se reconnaît en cette méthode la constante préoccupation de fausser audacieusement les faits les plus manifestes pour créer une légende de pureté et de stoïcisme qui s'effondre dès qu'on y regarde. Au vrai, les Linage gagnèrent de l'argent, à Mozambique d'abord, puis au Cap, ils s'y fixèrent sans esprit de retour. La preuve en est que, en juin 1814, le « despote » n'étant plus là, leur mère septuagénaire pria le ministre de la Police d'autoriser ses fils à rentrer en France; il lui fut répondu qu'ils étaient parfaitement libres de revenir s'ils le voulaient, et comme leur dossier se termine sur cette note, il paraît vraisemblable qu'ils n'ont pas mis à profit cette autorisation.

Qu'auraient-ils fait dans le Paris de la Restauration, parmi cette France subitement revenue à ses antiques croyances et s'efforçant de retrouver au fond de son cœur, oblitéré par tant d'épreuves, le vieil amour qu'elle témoignait jadis à ses princes légitimes? Le mal révolutionnaire est inguérissable et ceux qui en furent atteints sont exposés jusqu'à leur dernier jour à des rechutes fatales. L'architecte Lefranc en fournit un exemple frappant : cet homme, dévoyé, comme tant d'autres, par une suffisance haineuse, occupe une place en vedette parmi cette foule de déclassés et de criminels dont ces pages relatent le châtement. Il a figuré l'un des premiers sur la liste des incorrigibles, il fut le seul de ses compagnons d'exil qui, fier de ce qu'il avait enduré, laissa une relation de ses longues et rudes traverses; c'est en contant son dernier avatar que l'on terminera ce récit.

## LA FIN DE LEFRANC.

Rentré à Paris au début de l'automne de 1814, Lefranc ne se fixa pas dans son ancien quartier des Tuileries, comprenant qu'il y serait exposé à trop de rencontres compromettantes; il se logea rue des Deux-portes-Saint-Sauveur, non loin de la rue Montorgueil. Sans doute, les premiers mois s'écoulèrent dans l'extase de Paris retrouvé, du bonheur d'avoir un chez-soi, de se sentir libre, de savoir bien finie l'effrayante succession des tribulations passées. Sans doute aussi, au retour inopiné de Napoléon, en mars 1815, put-il se croire de nouveau menacé; mais l'alerte fut courte. Après cent jours de transes, ce furent de nouveau les délices de la quiétude reconquise, des longs bavardages au café et des parties de piquet sans fin. Pour un homme qui avait combattu au 10 août, connu Marat et fréquenté au taudis de Babeuf, ce devait être une impression bien étrange de passer, sans transition, — car les mauvaises années n'étaient qu'un entr'acte, une sorte d'abîme, un trou, — du Paris révolutionnaire de l'an IX au Paris royaliste de la Restauration : les églises pleines de fidèles, les missions pieuses, les processions circulant dans les rues, entre deux haies de troupes agenouillées, tambours battants, toutes cloches sonnantes, et partout les portraits de « l'auguste famille », les lys, les couronnes royales, les vieux hôtels rouverts, les équipages somptueux, les livrées héraldiques, tout ce réveil d'un passé, — pourtant bien mort, — mais que galvanisaient et semblaient faire revivre la naïve candeur du populaire, la confiance intéressée des

riches, l'aveuglement loyal des nobles et des courtisans. A le voir ainsi ressusciter, les brouillons vaniteux tels que Lefranc ne pouvaient s'illusionner : tout ce qu'ils avaient cru faire n'avait servi à rien, qu'à les rendre odieux et méprisés. Que d'amertume dans cette conviction et quel regret de ne pouvoir confier à personne cette déchirante désillusion!

Lefranc rencontra pourtant, au café, un homme qui pensait comme lui, et qui osait le dire. Il se nommait Jacques Pleigner et habitait rue du Petit-lion-Saint-Sauveur. C'était un fabricant de tiges de bottes à plis pour l'usage de la cavalerie légère; tant qu'avait duré l'Empire, ce commerce était lucratif; mais une ordonnance de Louis XVIII, à peine rentré d'exil, a changé la forme des bottes, et, d'un trait de plume, « ce vieux misérable » — c'est le roi que désignait ce terme irrévérencieux — a ruiné Pleigner; tout son matériel demeure inutilisé, et, comme c'est par la faute du pouvoir, le fabricant de bottes a juré de « renverser le gouvernement ». Il a déjà un complice, Carbonneau, pauvre diable de maître d'écriture, demeurant rue Saint-Sauveur et tombé dans la misère; Pleigner l'a pris à son service et « l'affaire est en bon train »; on s'est entendu avec un jeune ciseleur, Toleron, auquel on a commandé un timbre à ressort qui sert à imprimer cinq mille cartes portant cette devise : *Union, Honneur, Patrie*, et qu'on distribue un peu partout. Tous ceux qui en acceptent une sont par là même, au dire de Pleigner, affiliés au complot et « marcheront » au premier signal. Le succès de la conspiration est donc assuré, c'est la conviction du fabricant de bottes, pauvre homme, sinon tout à fait fou, à coup sûr très bête, qui communique son projet au premier venu et parle de dé-

truire le trône des Bourbons comme s'il s'agissait d'organiser un déjeuner à la campagne.

Quel effet produisit sur l'esprit de Lefranc les confidences de cet imbécile? Il sait, lui, comment on fait une révolution : il a reçu de Babeuf un brevet « d'homme ayant des talents et propre à régénérer ». Non, certes, il n'est pas un novice, mais, bien au contraire, il peut se flatter d'être expert dans l'art délicat des conjurations. Il n'est donc pas possible qu'il prenne un seul instant au sérieux les puérides imaginations de Pleigner qui distribue ses cartes par douzaines dans les cafés, dans les tabagies et les maisons de jeu, et se figure, par ce moyen, réunir et grouper des partisans. Lefranc, sans nul doute, va se séparer au plus tôt de ce niais dangereux? Pas du tout; bien au contraire, il l'écoute et consent à lui prêter son concours, et, dès lors, le complot du bottier prend une importance inattendue : une proclamation est rédigée, dans la manière de Babeuf : en voici les traits principaux :

Français, nous sommes arrivés au terme de nos malheurs. Amis du peuple dont nous faisons partie, nous avons lu dans l'âme de nos frères. Nous nous sommes empressés de prendre les mesures les plus sages et les plus certaines pour la chute entière des Bourbons. Notre succès est certain; nous sommes impénétrables; on ne nous trouvera nulle part et nous sommes partout... S'il se trouvait, parmi les compagnons de nos glorieux travaux, quelque traître, malheur à lui! Son jugement est prononcé; son exécution serait aussi prompte que la foudre, il serait atteint en quelque lieu qu'il fût... Déjà la majeure partie des braves est munie de tout ce qui lui est nécessaire; quant à l'artillerie, nous saurons nous-mêmes nous en procurer et le coup qui doit rendre à la France sa splendeur et ses droits est déjà à moitié porté...

Il serait téméraire de prétendre déchiffrer les énigmes d'un procès dont le dossier judiciaire a disparu; on en

connaît seulement les divers incidents par les pièces de police, étonnamment discrètes, par les comptes rendus des journaux soigneusement épluchés, et par un opuscule, singulièrement partial, publié à l'époque<sup>53</sup>. Il paraît bien certain que ni Pleigner, ni Carbonneau, ni Tolleron n'ont rédigé cette emphatique proclamation. Il est sûr que Lefranc la connaissait et s'y intéressait, puisque, tout en feignant de la blâmer, il en rapporta la « planche » depuis l'atelier de l'imprimeur, rue Dauphine, jusqu'à la maison de Carbonneau, au Marais, où l'on procéda au tirage à l'aide d'une presse improvisée; pour se risquer à traverser Paris, ayant sous le bras un châssis aussi compromettant, il fallait bien qu'il prit la chose à cœur. D'autres indices sont significatifs : Pleigner voulait « simplement » renverser Louis XVIII, dans l'espoir que le successeur de ce monarque tracassant ramènerait la vogue des bottes à plis; son fanatisme politique n'allait pas plus loin et il ne projetait pas de faire « sauter » le château des Tuileries de façon à ensevelir sous ses ruines toute la famille royale; l'un des conjurés préconisa ce coup d'audace : il s'agissait d'introduire dix-huit à vingt barils de poudre « dans l'égout qui, régnant sous tout le château, se déversait dans la Seine non loin du Pont Royal ». Par une nuit sombre, il était facile, au moyen d'un bateau, d'introduire dans cet égout une quantité de tonneaux de poudre entre lesquels des mèches établiraient des communications. On alla même constater que la grille de ce souterrain était fort ancienne et que c'était un jeu d'ouvrir, à l'aide d'une pince, son cadenas rouillé. Or, ça, c'était un retour à une conception qui datait des

53. *Procès des vingt-huit conspirateurs, soi-disant patriotes de 1816*, publié par A. S. à Paris, chez Léger, 2 vol. in-16.

conspirations de l'an IX; même vérification avait, en ce temps-là, été faite sur la vétusté de la grille et sur le tracé de l'égout. Pleigner, Carbonneau et Talleron étaient trop jeunes pour avoir connaissance des complots tramés sous le Consulat, donc quelqu'un leur avait soufflé cette vieille idée, germée dans le cerveau des anarchistes de 1800. Ce qui surprend le plus, dans cette tragique et louche affaire, c'est que, certains des conjurés s'étant inquiétés de savoir par qui on remplacerait Louis XVIII quand ce roi, tous les siens, toute sa cour, et probablement tous les habitants du quartier environnant les Tuileries seraient exterminés par l'explosion, les « organisateurs » du complot répondirent par une note distribuée à profusion : « Le but de nos opérations est l'indépendance nationale... Nous élirons celui qui présente le plus d'assurance, et c'est Napoléon II que nous appellerons au trône<sup>54</sup>. » Un post-scriptum destiné à rassurer les hésitants, disait : « L'Autriche ne peut refuser à la France de lui rendre le fils de l'Empereur... Les patriotes purs doivent nous accorder une confiance aussi mystérieuse que nous la leur demandons. » En même temps, ils faisaient circuler le bruit de la présence à Strasbourg de l'ex-impératrice Marie-Louise et d'une proclamation « datée de Belgrade<sup>55</sup> » émanant de Bonaparte lui-même... qui était à Sainte-Hélène! Enfin, pour que nul ne doutât du culte qu'ils avaient voué à l'Empereur, les conjurés avaient adopté un signe de reconnaissance « consistant à se donner la main de manière que les doigts formassent une N majuscule<sup>56</sup> »!

54. *Procès*, I, 15-16.

55. *Procès*, II, 22.

56. *Procès*, I, 28.

Cette fois, Lefranc va se retirer avec indignation de cette association qui prétend rétablir le régime abhorré auquel il attribue tous ses malheurs. Eh bien, non; il en reste membre; il approuve ce retour à la tyrannie impériale, et distribue des cartes pour recruter à ce projet de nouveaux adhérents. Lefranc est devenu bonapartiste! Et cela paraît incroyable. Du reste si, comme on croit le discerner, son influence fut grande sur ces conspirateurs enfantine, il fut, dans sa participation effective, d'une prudence de chat échaudé. A part le transport de la proclamation et cette distribution de cartes, il parut ne se mêler de rien. On pense bien que la Police suivait avec intérêt la marche de ce complot qui s'ourdissait au grand jour, en dépit du mystère dont, pour respecter la tradition, prétendaient s'entourer les chefs. Le 5 juin 1816, on rafla toute la bande, Pleigner, Carbonneau, Talleron, Lefranc, le vieil imprimeur Jean-Charles qui, au moyen de caractères de rebut, avait « composé » le texte de la proclamation, et, avec lui, on arrêta son jeune apprenti de quatorze ans, nommé Philarète Chasles; comme il était le fils d'un conventionnel régicide, on crut tenir en cet enfant l'agent de liaison entre les montagnards de 1793 et les pauvres hères sans moyens, sans relations, sans notoriété ni crédit auxquels, crainte du ridicule, on hésitait d'imputer une si prétentieuse machination. C'était une illusion; il fallut bien se résigner à inculper ceux seulement dont on vient de lire les noms, en leur adjoignant une vingtaine de prétendus complices, plus sots que coupables. Situation délicate pour les magistrats obligés, s'ils ne voulaient pas aboutir à une absolution générale, d'établir que ces miséreux et ces hurluberlus avaient mis en péril la monarchie restaurée.

Le procès s'ouvrit à la Cour d'assises, le 27 juin 1816. Vingt-huit accusés, presque tous ouvriers, marchands de vins, écrivains publics ou petits employés, stupéfaits d'être là et ne comprenant pas comment et pourquoi on les accuse de complot contre l'Etat. Pleigner est le plus ahuri : aux questions nettes du président : « Vous voulez changer la forme du gouvernement? », il répond en dormeur mal réveillé : « Je ne voulais rien du tout. — Dans quel but avez-vous rédigé la proclamation? — Ma foi, je n'en sais rien. — Expliquez quel était votre plan. — Mon plan? Je ne me rappelle rien... je n'ai pas une idée... ce n'est pas mauvaise volonté, mais je dirais des choses qui n'ont pas le sens commun... » Il ne nie rien d'ailleurs; ce n'est pas un subterfuge, c'est de l'hébétation, il en convient lui-même. Le pauvre Carbonneau avoue, lui; s'il s'est mêlé du complot, c'est parce qu'il était sans ressources et que Pleigner lui venait en aide; mais il n'a jamais cru que la chose pourrait avoir des suites : « Je me disais : les proclamations, on en rira, les cartes, on s'en lassera, et ce sera fini. »

Un seul des trois principaux inculpés, Tolleron, étala ses convictions et sa déclaration fit passer un frisson dans l'auditoire : « J'ai trente ans, dit-il, j'ai été élevé dans la révolution; je ne connais qu'elle et, dès mon bas âge, dans ma famille et dans les écoles, on n'a cessé de m'inspirer de la haine pour le gouvernement actuel. Au retour du roi je me suis vu signalé comme un coquin pour avoir servi l'autre gouvernement. Dans mon quartier, tout le monde me jette la pierre et l'on a cassé mes vitres parce que je n'ai pas illuminé. J'aurais été bien aise d'humilier à mon tour tous ceux qui m'avaient humilié. J'ai cru qu'il ne s'agissait que de renverser le gouvernement... »

Ici le président bondit, essaye de protester; mais l'autre, du ton dédaigneux d'un homme persuadé qu'un gouvernement c'est peu de chose et qu'on l'abat dès qu'il cesse de plaire, reprend : « J'ai cru que cela se passerait comme au 20 mars (retour de l'Empereur); depuis vingt ans nous en avons tant vu! » Celui-là, on ne peut le nier, était gravement atteint du « mal révolutionnaire », et l'aveu cynique de son état d'esprit, — qui allait être, pendant près d'un demi-siècle, celui de bien des Français, — explique pourquoi, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, aucun gouvernement monarchique n'a pu atteindre sa majorité.

Sauf un garde du corps de Monsieur, qui s'était affilié au complot afin d'exercer une vengeance contre certains de ses camarades, tous les autres accusés étaient des naïfs qui, par badauderie, avaient distribué des cartes, propagé la proclamation, ou bu chopine avec les chefs de la conjuration. Lefranc, lui, qui peut-être, en avait été l'âme, disparaissait dans cette cohue et le compte rendu des débats démontre que ses coaccusés semblaient se donner le mot pour l'innocenter. Le président lui-même l'interrogea sommairement, non sans avoir fait allusion à la « terrible expérience qu'il avait faite de la révolution »; mais il s'était compromis en portant la proclamation chez Carbonneau et il fut condamné pour ce fait à la déportation. Un verdict de mort frappa Pleigner, Carbonneau et Tolleron.

S'il était une chose qui, en 1801, eût paru impossible aux déportés de *la Chiffonne*, quand, au cours de leur longue traversée, ils échangeaient, dans l'entrepont du navire où ils étaient calfeutrés, leurs souvenirs, leurs rancunes et leurs espérances, c'est que l'un d'eux subirait un jour une nouvelle proscription pour avoir cons-

piré en faveur de Bonaparte. Tel était pourtant le cas de Lefranc et on regrette bien de ne pas savoir ce qu'en pensaient les rares survivants de ses compagnons d'exil. S'il en restait quelques-uns obstinés dans leurs opinions révolutionnaires, ils durent le maudire et le renier. Du reste, sa condamnation ne l'exposait pas à retourner aux Seychelles; les déportés pour cause de crime d'Etat subissaient alors leur peine au Mont Saint-Michel. La Révolution avait transformé en prison la merveille normande et, sous la Restauration, cette affectation n'avait pas été modifiée; on y détenait les condamnés politiques, confondus avec des criminels de droit commun, uniformément vêtus d'une veste et d'un pantalon de laine brune et coiffés d'un béret plat de même couleur. Tous étaient astreints au travail dans des ateliers de tissage ou de menuiserie.

Si Lefranc fut écroué au Mont, il n'y resta certainement pas longtemps. Il paraît probable qu'il n'y était plus quand, en 1819, Fescourt publia, d'après le manuscrit de l'architecte, l'histoire des déportations aux Seychelles; un ouvrage similaire avait paru, un an auparavant, et sous le nom de Lefranc avec ce titre : *les Infortunes de plusieurs victimes de la tyrannie de Bonaparte*; mais c'était là, au dire de Fescourt lui-même, une version apocryphe, éditée sans l'autorisation de l'auteur, par quelque écrivain besogneux spéculant sur la récente condamnation du conspirateur; de fait, cet ouvrage est, sur un grand nombre de points, manifestement fautif. La publication de ces volumes fit-elle quelque bruit? Fut-on surpris d'apprendre que l'homme reconnu coupable d'avoir comploté le rétablissement de la dynastie impériale, professait dans ses écrits une haine irréductible contre ce

régime? Cette apparente incohérence fut-elle regardée comme une rétractation et voulut-on comprendre que Lefranc avait feint de désirer le retour de Bonaparte pour mieux démasquer ceux qui y travaillaient? Ce que l'on croit pouvoir assurer c'est que, en mars 1821, il était à Paris depuis quelque temps. D'après le dernier feuillet de son dossier de police, il habitait à cette date, quai de l'Ecole, n° 9 ; là, il recevait journellement, un sieur Martin, capitaine retraité, « soupçonné de propos », qui se flattait « d'avoir contribué par sa haute protection et sa duplicité <sup>57</sup> » à la mise en liberté de Lefranc. Phrase ambiguë qui laisse soupçonner quelque nouvelle intrigue. Ce procès de 1816 et ses suites restent un nid d'énigmes indéchiffrables; et si l'on admettait la thèse d'un agent secret de l'époque, — Froment, au tome III de sa *Police dévoilée*, — on serait amené à croire que, dans cette dramatique affaire, il y eut des condamnés et des morts, mais jamais de coupables, sauf le Ministre, le Préfet et leurs *agents provocateurs*. Si l'on doit supposer que Lefranc joua ce rôle infâme, il ne faut pas s'étonner que le silence se fit désormais sur lui. Un homme capté par la Police n'était plus qu'un anonyme, perdu dans cette bande noire où la Société rejette ceux qui l'ont combattue.

57. Arch. nationales, F7 6911, n° 8121.

## TABLE DES PLANCHES.

	Pages
Sur la couverture. — Inscription d'une médaille frappée en commémoration de l'attentat du 3 nivôse, an IX.	
PLANCHE I. — La machine infernale, attentat du 3 nivôse au IX..... <i>En frontispice.</i>	
PLANCHE II. — Fouché, d'après un portrait attribué à David.	24
PLANCHE III. — La prison de Sainte-Pélagie.....	40
PLANCHE IV. — Le port de Nantes.....	56
PLANCHE V. — <i>Le Muiron</i> , frégate du type de <i>la Chiffonne</i> , qui transporta les déportés.....	88
PLANCHE VI. — Hangar en feuilles de cocotier où couchaient les déportés à l'île d'Anjouan.....	120
PLANCHE VII. — Brest, le Château.....	168
PLANCHE VIII. — La forteresse de Pierre-Châtel, dans l'Ain.	200

## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
CHAPITRE PREMIER. — La machine infernale.....	1
CHAPITRE II. — Déportations.....	49
CHAPITRE III. — Parias.....	92
CHAPITRE IV. — Les vagabonds des mers.....	136
CHAPITRE V. — Ultimes péripéties.....	173
TABLE DES PLANCHES.....	219